

PIC

PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE



PAGE 3
CAHIER SPÉCIAL
DISTRIBUTEURS
ET FABRICANTS

N° 134 - MAI/JUIN 2022 - 26 €
WWW.PIC-MAGAZINE.FR

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PRÉVENTION DES RISQUES : BIEN ÉVALUER LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS

P. 34

Équipements de sécurité

BRUIT :

des protections
sur mesure
p.46



Entretien p. 28
MARTINE CHAPUS,
directrice des réseaux spécialisés
nucléaire et Mase du groupe Randstad

Prévention des risques

NANOPARTICULES :

dans le doute,
protégez
les salariés !
p.52

Solutions métiers

SOUDEURS :

une protection
multirisque
p.58



BLACK EAGLE® SAFETY 40.1

low/blue-citrus



Chaussures fonctionnelles de haute qualité pour le **TRAVAIL** & les **LOISIRS**.

Disponible chez **votre revendeur** ou dans la boutique en ligne HAIX® www.haix.fr/pic

www.haix.fr

« EPI CENTER MISE TOUT SUR LE "PHYGITAL". »

Interview Rodolphe Deleusièrre

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNE EPI CENTER

Il y a quelques mois, Rodolphe Deleusièrre a succédé à Serge Collomb à la direction de l'enseigne EPI Center. Pour PIC, il revient sur les objectifs du réseau de distributeurs, sa montée en puissance dans le digital et le lancement du « concept store » EPI Center.



Comme la plupart de vos confrères distributeurs, EPI Center est très engagé dans la digitalisation de ses métiers et services afin, entre autres, de lutter contre la concurrence de pure players comme Amazon ou ManoMano. Quels sont les objectifs de la digitalisation pour EPI Center ?

Nous avons en effet entamé un travail sur le digital. D'une part, pour consolider nos données. Nous y consacrons d'ailleurs deux postes à temps plein. Cela afin de nous permettre de proposer des sites internet à nos clients : sites classiques, e-procurement, e-commerce. Certains de nos adhérents jouissent déjà de nouveaux sites internet opérationnels. D'autre part, et face à la concurrence des pure players, la digitalisation doit nous permettre d'accompagner une tendance qui voit de plus en plus d'utilisateurs acheter sur internet. Sans oublier la grande distribution.

Cela dit, il serait faux de croire que ce type d'achat est uniquement motivé par une logique de moins-disant. Chez EPI Center nous sommes persuadés que la digitalisation, le numérique... peuvent être mis au service de politiques d'achat favorisant la qualité, tout en permettant à nos clients de gagner du temps quand ils connaissent les produits qu'ils souhaitent se procurer.

Dans ce contexte, quelle place reste-t-il au magasin physique tel qu'on le connaît ?

Il a encore toute sa place, son utilité. Nos clients sont encore très attachés à la relation qui existe entre un utilisateur et son distributeur. D'ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé par les magasins de notre réseau continue de progresser et représente aujourd'hui 30 % du CA de l'enseigne. Mais nous ne devons pas nous contenter de ces bons résultats. C'est pour cela que nous avons engagé un vaste programme pour le déploiement du projet « Flagship », notre nouveau « concept store », que nous proposerons à tous nos adhérents. À l'instar d'autres réseaux du retail, nous souhaitons mettre en place un modèle de magasin « unique », harmonisé, afin d'affirmer et de matérialiser plus fortement l'enseigne EPI Center. Par exemple, nous proposons désormais à tous nos membres la « tour EPI » qui, installée au centre du magasin, permettra de mettre en avant les EPI. Nous avons aussi conçu une caisse typée EPI Center. Nous voulons fournir à nos adhérents tous les outils et services qui leur permettront de générer du flux dans leurs points de ventes.

Quels sont vos objectifs pour les mois qui viennent ?

Notre objectif principal est de matérialiser notre « concept store » EPI Center avec son mobilier adapté, une nouvelle organisation des magasins avec « chemins » spécifiques, organisation des zones chaudes/zones froides... D'ailleurs, deux magasins vont être entièrement repensés au deuxième trimestre de cette année. D'autres suivront rapidement. Nous devons aussi continuer à développer nos marques propres, comme notre MDD Epic, et nos gammes exclusives afin que nos adhérents se les approprient pour que ces gammes et marques participent à la reconnaissance de notre enseigne. Tout cela doit participer à la réussite d'une stratégie « phygital » reposant sur notre nouveau concept magasin et nos nouveaux sites Web. ■

EPI CENTER EN BREF

- > CA vente 2021 :
100 millions d'euros
(+18 % par rapport
à 2020, hors produits
Covid).
- > Nombres d'adhérents :
47 (deux nouveaux
adhérents attendus
pour le 1^{er} semestre
2022).
- > 65 points de vente.

L'enseigne EPI Center regroupe aujourd'hui 47 adhérents bien implantés localement. À l'instar de Vêt-Bigorre, à Auch.



INDÉPENDANTS

Catova, distributeur écoresponsable

Distributeur indépendant de vêtements de travail situé à Marseille, Catova s'est résolument engagé sur la voie durable et responsable. «Aujourd'hui, une entreprise comme la nôtre, souligne la dirigeante, Sylvie Plunian, ne peut être indifférente aux questions environnementales. Et même si pris isolément nos actes semblent dérisoires, c'est grâce à la somme des colibris que les choses changent. Chez Catova, notre objectif est de répondre à l'urgence climatique et de contribuer à la transition écologique à notre échelle. Dans un tout autre domaine, la réduction des emballages, je suis fière de dire que nous n'avons pas acheté un seul carton depuis plus de deux ans : nous récupérons les cartons de fournisseurs et nous les réutilisons. De petits gestes de colibris bien compris de nos clients qui s'intéressent au contenu et non pas au contenant !»

Offre complète, marquage et sérigraphie

Présent sur le marché depuis vingt-cinq ans, Catova, entreprise familiale, est tout particulièrement implantée dans le secteur des tenues corporate et de la restauration rapide avec une offre actuelle et complète. Elle s'est élargie à d'autres marchés, comme les collectivités ou l'industrie, le BTP ou les transports. Catova distribue les grandes marques du secteur (Portwest, Coverguard, Delta Plus, Robur, Lafont, etc.) mais développe également ses propres articles avec un axe fort écoresponsable (tissus Oeko-Tex tissés et teints en France, polos maille recyclée.) Elle dispose d'un service de marquage sur mesure en sérigraphie et broderie. ■



Criscuoto

SYLVIE PLUNIAN, DIRIGEANTE DE CATOVA



« Depuis désormais six ans, nous proposons des polos fabriqués à partir d'un procédé appelé Newlife. Celui-ci s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire. Il a pour objectif de produire une fibre polyester résistante et durable faite à partir de bouteilles en plastique recyclées. »



DR

RÉSEaux SUCCÈS POUR LE SALON EPI CENTER

Les 30 et 31 mars derniers, les adhérents du groupement EPI Center et leurs fournisseurs ont pu se retrouver au salon EPI Center 2022, à Villefranche-sur-Saône. Ce salon a permis de faire le point sur les synergies Groupe RG/EPI Center et sur l'avancée des différents projets, en particulier celui concernant la data qui bénéficie d'une équipe dédiée. Cet événement a ainsi été l'occasion d'entériner le passage de relais de Serge Collomb à Rodolphe Deleusière à la direction du groupement, de valider la nouvelle orientation et le CAP 2025 impulsés par le rachat d'EPI Center par le Groupe RG, de confirmer la nouvelle identité visuelle, physique et digitale et de présenter la stratégie «phygitale» (nouveau concept magasin et nouveaux sites Web). Le salon a aussi été marqué par l'annonce des lauréats du concours «Produits remarquables» élus par les adhérents. Le grand gagnant est la T2S pour Softshell Long Life, une EPI haute visibilité certifiée GRS (59 % de la softshell est en polyester recyclé pour répondre à la loi Agec) ; elle est suivie par les lingettes Heavy-Duty de Difac et le pantalon Impax de Dassy. À noter aussi qu'après avoir accueilli trois nouveaux adhérents en 2021 (AFC Hygiène et Sécurité, EPI de Loire et Galy), EPI Center a été rejoint récemment par Sud-Ouest EPI.

Acquisition de Securilog par Groupe RG

G

râce à ce rachat du spécialiste de la prévention des risques en milieux sensibles, le Groupe RG renforce sa position de spécialiste de la fourniture et de la maintenance

d'EPI de catégorie III.

Depuis sa création par Olivier Auger en 2006, Securilog s'est imposé comme le spécialiste français de la fourniture de prestations d'accompagnement en prévention des risques sur les sites industriels, pétrochimiques, nucléaires... La société, qui réalise un CA de dix millions d'euros, emploie jusqu'à 200 techniciens préventeurs qualifiés intervenant sur les sites de ses clients, notamment à l'occasion des arrêts techniques, de constructions neuves ou de démantèlements d'installations industrielles complexes. En parallèle, Securilog assure la location et la maintenance des EPI de catégorie III nécessaires au quotidien à l'exploitation des sites clients dans les conditions

de sécurité requises (détection gaz, protection respiratoire, communication, etc.). Implantée au Havre, la société intervient sur la France entière et au-delà, disposant notamment d'un réseau d'agences situées à Châteauneuf-les-Martigues, Loon Plage, Sausheim et Port-Jérôme.

Un rapprochement logique

Le rapprochement de Securilog et de Groupe RG – 310 millions d'euros de CA et dix acquisitions depuis 2019 en France, Espagne, Italie, Tunisie et Slovaquie – est logique compte tenu de la stratégie de ce dernier : continuer de se développer et s'imposer comme le leader spécialiste de tous les EPI et des services associés. Comme le confirme Pierre Manchini, président-directeur général du Groupe RG : « L'acquisition de Securilog s'inscrit dans la volonté du Groupe de s'affirmer toujours davantage comme "LE spécialiste de TOUS les EPI" et de proposer à nos clients une palette de services associés la plus complète possible. Les synergies produits et clients sont évidentes entre nos deux entreprises, et plus particulièrement avec notre filiale LEMS, acquise en 2020, dont les activités sont particulièrement complémentaires à celles de Securilog. »

Chez Securilog, on se réjouit également de l'opération. Olivier Auger, dirigeant fondateur de Securilog : « Rejoindre le Groupe RG est une fantastique opportunité pour assurer la pérennité de l'entreprise [...]. Je continuerai d'ailleurs d'en assurer la direction avec pour optique de capitaliser sur notre savoir-faire technique et de l'associer à la puissance commerciale du Groupe RG. Nos clients – communs pour certains – vont ainsi pouvoir disposer d'interlocuteurs uniques à même de répondre à tous leurs besoins en matière de sécurité au travail. » ■



De gauche à droite : Franck Ramout, directeur général RG, Olivier Auger, fondateur de Securilog et Pierre Manchini, PDG de RG.

PIERRE MANCHINI, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE RG



« Securilog vient renforcer notre offre dans le domaine des EPI de catégorie III et notre capacité à accompagner nos clients dans la prévention des risques en environnements sensibles. »

EPI/HYGIÈNE

Paredes explose ses objectifs !

En 2018, Paredes affichait clairement ses ambitions dans son plan #DÉFI2022 : objectifs atteints. Mais dès 2021 !

«**D**ans le cadre de notre plan #DÉFI2022, nous nous étions donné un objectif certes ambitieux : atteindre dès 2022 plus de 210 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le marché de l'hygiène professionnelle en France (savons, lingettes, EPI, etc.), rappelle François Thuilleur, président-directeur général du groupe Paredes. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer que cet objectif a été atteint dès 2021. Ce qui confirme la pertinence de nos choix stratégiques, enclenchés en 2028, et basés sur un recentrage sur nos marchés les plus porteurs, la sécurisation de nos stocks et de nos achats, la spécialisation de la force de vente par marché, l'e-commerce et l'implication des collaborateurs.» Il faut reconnaître que Paredes affiche des résultats qui feraient pâlir certains. Ainsi, en 2020, le groupe enregistrait des résultats excellents avec un CA de 221 millions d'euros (+ 27 % par rapport à 2019). «Nous avons même réussi à consolider l'année dernière 85 % de la croissance exceptionnelle de l'année 2020. Résultat pourtant porté par des besoins marchés liés à la pandémie», poursuit le PDG de l'ETI lyonnaise.

Nouveaux marchés

Les performances commerciales de Paredes sont réalisées à 89 % en France et 11 % en Italie. Sur des marchés où le groupe est particulièrement bien implanté. «Nous avons réalisé de forts gains de parts de marché dans le secteur de la santé (+ 31 % de CA entre 2019 et 2021), dans l'industrie (+ 29 %), auprès des collectivités publiques (+ 10 %) et des entreprises de propreté (+ 7 %)», ajoute François Thuilleur. L'année 2021 a aussi été marquée par de nouveaux marchés remportés par le groupe. Tels la fourniture de tous les produits d'hygiène au groupe Perrier, l'équipement en gants et autres EPI de la coopérative Cooperl ou du chocolatier Cémoi. Sans oublier les contrats avec le centre hospitalier de Saint-Nazaire ou le groupement hospitalier Territoire Loire...

«De tels résultats sont possibles parce que nous assurons à nos clients, grâce à notre stock d'une valeur de 50 millions d'euros, la livraison – quasiment sans rupture – des produits commandés. Mais aussi parce que les collaborateurs du groupe prennent une part très active dans notre réussite. C'est leur engagement qui nous a permis d'atteindre les objectifs du #DÉFI2022 avec une année d'avance. C'est en reconnaissance de cette implication que 70 % de nos salariés sont désormais actionnaires du groupe», conclut François Thuilleur. ■



Jérémie Morell/Paredes



Jérémie Morell/Paredes

2 questions à...

François Thuilleur,

PDG DU GROUPE PAREDES

Après ces très bons résultats, est-il possible de faire mieux et comment ?

Notre chiffre d'affaires atteint désormais 213 millions d'euros. Ce qui est supérieur à notre objectif pour 2022 et 40 millions au-dessus de 2019. Nous voulons continuer dans cette voie pour atteindre, d'ici 2030, les 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour cela, nous pouvons compter sur l'implication des collaborateurs du groupe dont nos 165 vendeurs spécialisés par marché. Nous allons aussi nous appuyer sur notre site Paredes.fr qui rencontre un très vif succès et génère d'ores et déjà 16 % de nos commandes. Nous comptons bien d'ici la fin de l'année atteindre 25 % de nos commandes.

Vous voulez atteindre 500 millions d'euros de CA dans huit ans. Comment allez-vous faire ?

Nous allons tout d'abord nous appuyer sur de la croissance interne en misant sur un cycle de croissance soutenue de 5 % par an jusqu'à 2030. Parallèlement, cette hausse de notre CA reposera aussi sur de la croissance externe, sans doute pour une valeur comprise entre 150 et 200 millions d'euros. Croissance qui commencera par des acquisitions en Suisse, en Allemagne, au Benelux, marchés sur lesquels nos clients souhaitent que nous puissions les accompagner. Enfin, nous allons poursuivre le développement de notre offre avec des gammes d'EPI durables, la refonte de notre offre «chaussants» et une offre plus conséquente en masques FFP2 et FFP3.

« NOTRE OBJECTIF : DEVENIR LEADER DU MARCHÉ DES EPI À VERRES CORRECTEURS ET FAIRE BÉNÉFICIER TOUS LES SALARIÉS DE LA PERFORMANCE DES VERRES ESSILOR. »

EPI

Interview Nicolas Baudry,

RESPONSABLE DES PÔLES PARTENARIATS SANTÉ & ESSILOR PRO-SAFETY, ESSILOR FRANCE



Numéro un mondial des verres de lunettes*, vous êtes pour l'instant moins présents dans le domaine des lunettes de protection. Que représente la division Essilor Pro-Safety sur le marché ?

C'est vrai que nous sommes les spécialistes mondiaux des verres de lunettes. Aujourd'hui, le groupe EssilorLuxottica représente 14 milliards d'euros au niveau mondial. La partie Essilor Pro-Safety, dont je dirige l'entité française, ne représente pour l'instant que 160 millions et à peine trois millions en France. Nous avons donc un boulevard devant nous pour développer cette catégorie.

Pourquoi s'intéresser au marché des lunettes de sécurité ?

Nous avons estimé qu'en tant qu'expert des verres ophtalmiques, nous avons un rôle à jouer pour protéger la santé visuelle de tous, au quotidien y compris au travail. Notre force est de pouvoir nous appuyer sur un groupe mondial, très actif dans le domaine de la recherche et de l'innovation au savoir-faire plus que séculaire. Pour rappel, Essilor est à l'origine une entreprise française de l'est de la France, de plus de cent soixante-dix ans d'histoire. Elle a par exemple inventé Varilux, le premier verre progressif. C'est tout ce savoir-faire qu'Essilor met au service des lunettes de sécurité.

Que propose Essilor Pro-Safety dans le domaine des lunettes de sécurité ?

Une gamme de verres brevetés assurant performance et confort visuel, des équipements personnalisés pour répondre aux besoins visuels de chacun quels que soient l'âge, la correction, l'activité du salarié et les besoins de protection ; mais également une collection de montures confortables et résistantes. De plus, la fabrication des lunettes étant totalement intégrée (verres et montures), nous maîtrisons toute la chaîne de fabrication et assurons le suivi et la traçabilité. Pour les lunettes de sécurité, nous gardons un fort ancrage local en France : nous disposons d'un atelier de montage certifié en région toulousaine, un service client avec un SAV qui assure proximité, réactivité et service de qualité.

Comment distribuez-vous vos produits ?

Nous avons trois circuits complémentaires : notre réseau d'opticiens, notre équipe commerciale et des distributeurs régionaux. Encore peu présents dans le monde de la distribution professionnelle, nous nous attachons à développer des partenariats avec des distributeurs réactifs et sensibles à l'importance de la démarche qualité.

Quels sont vos arguments sur ce marché très disputé ?

Bien entendu, nos lunettes sont des EPI et répondent aux certifications européennes, mais j'estime que nous nous distinguons sur le confort et le design de nos équipements. Nous mettons à disposition de nos clients une collection de 24 montures qui englobent et optimisent la protection latérale, supérieure et inférieure, avec des modèles d'EPI adaptés aux risques, à la morphologie et à la correction visuelle de chaque salarié, et avec des traitements qui apportent par exemple une excellente résistance mécanique et une protection contre les effets de la lumière. Outre les performances visuelles, nous nous engageons sur des délais de livraison de dix jours après la prise de mesures. Un engagement dû à notre organisation et au relais qu'assurent un millier d'opticiens agréés pour les lunettes de protection parmi nos 4500 opticiens partenaires. ■

*Source : Euromonitor International, étude du secteur de l'optique-lunetterie, édition 2022 ; entreprise Essilor international, valeur marchande mondiale PVO (prix de vente observé).

ESSILOR PRO-SAFETY EN BREF

> Essilor Pro-Safety : activité développée depuis douze ans.

> 900 références de verres disponibles.

> Une collection de 24 montures.

> 4500 opticiens partenaires dans toute la France.

> Plus de 15 millions de porteurs de lunettes concernés.

LOI AGECE

Une avancée pour les fabricants mais...

L' article 58 de la loi Agece oblige les collectivités territoriales, les acheteurs de l'État et leurs groupements d'intérêt à inscrire dans leurs appels d'offres un pourcentage - compris entre 20 % et 100 % - de produits comportant des matières recyclées ou issues de la réutilisation. Ce qui pourrait permettre à certains fabricants français ou autres de tirer leur épingle du jeu. Sous certaines conditions...

«La loi Agece du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et son article 58 sont indéniablement une avancée pour tous les fabricants de vêtements de travail ou d'EPI qui souhaitent s'engager ou le sont déjà dans une démarche "écocorrecte" avec des produits fabriqués avec des matières recyclables, explique Stéphane Coulon, fondateur et gérant du cabinet conseil en vêtements professionnels Vetanova. Cela dit, il n'en reste pas moins que son application concrète dans les mois et les années qui viennent risque de se heurter à certaines réalités du marché notamment les délais de livraison... Aujourd'hui, il faut compter quatre mois pour obtenir des vêtements produits dans la zone Euro Med. Pour l'Asie, c'est encore plus long. De cinq mois en 2020, les délais de livraison sont passés à huit mois pour certains vêtements pourtant en matières traditionnelles.»

Du recyclé rare et cher

Tout d'abord, il faut souligner que les matières recyclées utilisables pour fabriquer des vêtements de travail ou des EPI ne sont pas si nombreuses qu'on le croit. «Actuellement, c'est principalement le polyester qui est disponible sur le marché», ajoute Stéphane Coulon de Vetanova. À cela, s'ajoute le coût

de certaines matières premières.

> FRÉDÉRIC COPPENS, directeur commercial chez T2S.

«Dans le cadre d'une démarche RSE, il faut aussi réfléchir à l'entretien des vêtements. Un lavage à 40°, au lieu de 60°, réduit de 40 % le bilan carbone d'un vêtement.»

«Nos métiers doivent aujourd'hui faire face à une explosion du prix de certaines matières premières comme le coton bio qui devient une matière de luxe. Son prix devient vraiment dissuasif d'autant qu'il faut compter environ trois ans pour sortir du coton conventionnel vers une culture bio. Le marché n'est pas près de se détendre», constate Marc Jacouton, directeur du développement durable chez Cepovett. Si la plupart des professionnels s'accordent sur le coût de certaines matières premières, les limitant en cela dans leur démarche RSE, une partie d'entre eux exprime des craintes.

> MARC JACOUTON, directeur du développement durable chez Cepovett.

«La loi Agece va peut-être permettre de sortir de la logique du moins-disant et susciter de l'innovation avec des solutions intégrant toujours plus de matières recyclées dans nos produits textiles.»

De son côté, Julien Ménard, directeur commercial chez PIP France, ajoute : «Concevoir, développer et fabriquer des EPI intégrant des matières recyclées implique évidemment un surcoût. Mais les nouveaux produits proposés devront l'être à un



Les bouteilles en plastique, une fois recyclées, sont de plus en plus utilisées par les fabricants d'EPI ou de vêtements de travail.

prix acceptable sous peine de décourager des acheteurs publics qui voudraient jouer le jeu...»

Quels labels ?

«Il faudra aussi clarifier les choses en matière de labels "éco", souligne Frédéric Coppens, directeur commercial chez T2S. Actuellement, tout le monde y va de son autocertification. Or, ne serait-ce que pour aider les acheteurs à bien choisir, on ne peut pas fonctionner de la sorte. Nous nous devons de porter une démarche de certification via un organisme tiers pour pousser des labels comme le Global Recycling Standard (GRS) ou Oeko-Tex.» Cela dit, certains fabricants comme Cepovett, PIP ou T2S se sont déjà engagés depuis plusieurs années dans une démarche RSE et proposent des solutions en matières recyclées. PIP propose désormais une gamme de gants comprenant 14 références. «Nos gants sont tous fabriqués à partir de bouteilles en plastique recyclé et certifiés GRS, un label indépendant qui prouve que nos produits contiennent au moins 50 % de matières recyclées.» Chez T2S, l'engagement RSE ne date pas non plus d'hier. «Dès 2018, nous nous sommes lancés dans un bilan carbone de l'intégralité de notre gamme. Depuis, nous avons constamment cherché à concevoir des produits intégrant des matières recyclées. À l'image de nos récents EPI haute visibilité Long Life certifiés GRS.»

> JULIEN MÉNARD, directeur commercial chez PIP France.

«Proposer des produits écoresponsables, c'est à nos yeux : améliorer le bilan carbone, proposer des produits innovants, adaptés au besoin du marché, confortables et résistants, le tout encadré par un label indépendant à des prix raisonnables.»

Enfin, chez Cepovett, la démarche RSE est engagée depuis les années 2007-2009. Et le Français travaille depuis avec des grands comptes français qu'il fournit avec ses produits écoresponsables. «La démarche écoresponsable est un axe majeur de notre stratégie d'entreprise durable, sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits, de la conception à la fin de vie de nos vêtements professionnels. Notre troisième road map RSE 2020-25, en cours, repense l'impact positif comme le nouveau standard des offres et des business models.» ■



> STÉPHANE COULON, fondateur et gérant de Vetanova.

«Les Français ont une carte à jouer avec la loi Agéc car il existe sur le marché national des matières recyclées fabriquées en France qui n'existent pas forcément ailleurs.» ■



DR

INSPECTION/ FORMATION LRQA ACQUIERT ELEVATE

LRQA, entreprise internationale fournisseur de services de management des risques, y compris des évaluations de la conformité environnementale vient d'acquiescer Elevate, un des leaders du secteur en matière de critères ESG et de services liés à la chaîne d'approvisionnement logistique. Ce rapprochement va leur permettre de répondre aux besoins – en constante évolution – de transparence et de gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG-critères sociaux et économiques) de leurs clients sur des sujets aussi divers que la réduction des risques et le maintien de la qualité en répondant aux exigences réglementaires (via des audits, des inspections et des formations ISO), l'accompagnement dans le cadre d'une démarche de certification ISO, ou l'élaboration de bonnes pratiques pour améliorer le cadre de travail... Les deux entreprises devraient tirer un bénéfice commun de ce rapprochement. En mêlant gammes de produits complémentaires et implantations géographiques, le groupe sera d'autant plus à même de satisfaire les besoins des clients, tout en faisant progresser son offre de services numériques.



DR

EPI PARTENARIAT EUROPROTECT/ CHRONOLIFE

Chronolife, spécialiste des services en santé connectée, a signé un contrat de développement et de fourniture avec Europrotect, spécialisé dans les textiles techniques destinés à la protection humaine en Europe et coordinateur du projet Etincels. Ce contrat porte sur le développement et l'intégration de capteurs et composants électroniques de collecte de données physiologiques et environnementales dans un équipement destiné à la sécurité civile, et tout particulièrement aux pompiers, afin de limiter le stress thermique. Et de proposer cette solution aux personnes travaillant en environnements à risques dans des secteurs comme la défense ou les industries en France. Pour Jean-Pol Kahn, directeur général d'Europrotect : «Les technologies de Chronolife, brevetées, éprouvées et certifiées santé, vont permettre de collecter des données physiologiques en milieu hostile. De plus, elles s'adaptent parfaitement aux exigences de fiabilité et d'ergonomie des soldats du feu, pour ne pas entraver leur mobilité. Nous sommes impatients d'en évaluer les performances en conditions réelles.»

ERGONOMIE/TMS

Percko : le petit Français qui monte

Depuis sa création en 2014, Percko s'est imposé sur le marché des solutions qui permettent de lutter contre le mal du siècle : le mal de dos. Forte de son succès, la start-up française envisage sereinement l'avenir et entend bien poursuivre le développement de sa gamme.

«Percko est née fin 2014 et n'a cessé de se développer depuis. Aujourd'hui, nous employons 25 personnes – dont six commerciaux qui couvrent toute la France – et réalisons un CA de dix millions d'euros, explique Alexis Ucko, cofondateur de Percko. Notre succès s'explique par la qualité de nos produits et le travail d'accompagnement que nous avons mis en place sur le terrain.» Aujourd'hui, Percko est organisé en deux pôles : un grand public et un professionnel. La gamme de solutions dédiée aux pros s'est peu à peu étoffée et se compose désormais de Lyne Pro, un gilet pour les professionnels en mouvement (logistique, BTP, etc.) ; Lyne Up, un sous-vêtement invisible pour les métiers sédentaires, et dernier né, Medi Lyne, une solution pour le personnel soignant lancée en 2021.

Développement avec les utilisateurs

Une des forces de Percko est de développer ses solutions à partir d'un cahier des charges précis, conçu en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs. «Ainsi, pour développer Lyne Pro nous avons travaillé directement avec la SNCF, afin de concevoir avec ses experts LA solution correspondant à leurs besoins. Depuis, Lyne Pro est référencé par la SNCF et d'autres grandes entreprises françaises comme Bouygues», ajoute Alexis Ucko.

Mais le Français n'entend pas en rester là. Avec Medi Lyne, il attaque déjà le marché de la santé, avec pour objectif de prendre soin du dos de ceux qui prennent soin de nous. «Nous réalisons actuellement des tests avec de potentiels utilisateurs sur des marchés que nous avons plus de difficulté à toucher. Enfin, nous cherchons à étoffer notre gamme. Peut-être en développant des solutions pour d'autres parties du corps...», conclut Alexis Ucko. ■



ALEXIS UCKO, COFONDATEUR DE PERCKO



« Si nos solutions sont aujourd'hui vendues via des distributeurs bien connus, comme RG – notre distributeur historique, EPI Center ou Protecthoms – nous nous attachons toujours à accompagner nos utilisateurs pour la prise en main du produit, pour nous assurer qu'il est bien porté. Et ce pendant 18 mois. »



Getty Images

ANTICHUTE DELTA PLUS GROUP S'OFFRE SAFETY LINK

Delta Plus Group vient d'acquérir 70 % des actions de l'Australien Safety Link, spécialiste des systèmes de protection antichute. Opération qui permet à Delta Plus de mettre pour la première fois un pied dans une région à fort potentiel. Créé il y a près de vingt-cinq ans à Newcastle (Nouvelle Galles du Sud), Safety Link conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps, d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie).

La société a réalisé lors de son dernier exercice un CA de 6,7 millions d'euros. Et vise les 8 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022. La société réalise 75 % de son chiffre d'affaires en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'acquisition de Safety Link succède à celles de Vertic (France) en 2017, Vertic Nederland (Pays-Bas) en 2018 et, plus récemment, d'Odco et d'Alsou en France en 2019 et 2021.

Interview

Rikard Froberg,

PRÉSIDENT DE LA DIVISION INDUSTRIELLE MONDE CHEZ ANSELL

Le fabricant a décidé de s'engager auprès de la Commission européenne pour que soient amendées les lignes directrices du nouveau règlement européen sur les EPI. Rikard Froberg, président de la division industrielle monde chez Ansell, a accepté de répondre aux questions de PIC.

ANSELL ENTRE EN CAMPAGNE
POUR UNE PROTECTION PLUS DURABLE
ET PLUS SÛRE.



Pourquoi avoir adressé une « lettre ouverte » à la Commission de l'UE et aux autorités de réglementation du secteur des EPI ?

Pour bâtir une meilleure société, un meilleur environnement et une meilleure économie pour demain, le développement durable est une priorité équivalente à la protection des personnes. Notre « lettre ouverte » demande instamment l'amendement des lignes directrices du nouveau règlement européen relatif aux EPI (2016/425) et l'encouragement des États membres à s'y conformer, ainsi qu'une harmonisation européenne des règles de marquage de recyclage des matériaux d'emballages et des déchets.

Qu'est-ce qu'Ansell espère obtenir ?

Un marquage de recyclage unique et harmonisé pour les matériaux d'emballage et les déchets. Après la décision de la Commission

du 28 janvier 1997 d'établir un système d'identification, plusieurs pays ont pris des mesures unilatérales. Nous craignons que ces initiatives n'entraînent la libre circulation des produits et n'aient un impact négatif sur la sensibilisation et l'action des utilisateurs finaux.

Quels sont les bénéfices en matière de développement durable ?

Les lignes directrices de la réglementation européenne imposent de fournir pour tous les EPI des modes d'emploi sur format papier. Nous demandons aux régulateurs de modifier cette disposition. Autoriser le recours à des modes d'emploi numériques en environnement B2B offre une occasion de mettre en place une solution durable, tout en répondant à la conformité réglementaire.

Quelles sont les autres préoccupations d'Ansell ?

La hausse de la demande générée par la pandémie a entraîné le développement de marques d'EPI qui proposent des produits contrefaits et non conformes. La surveillance et les sanctions mises en place pour lutter contre la fraude sont insuffisantes, ce qui crée une concurrence déloyale et des environnements de travail potentiellement à risque. Il nous faut donc renforcer la surveillance du marché. Et il n'y a pas de temps à perdre. Pour les autorités réglementaires, c'est le moment ou jamais de délivrer un message clair et d'avoir un impact positif sur l'environnement. ■

ANSELL EN BREF

- > Un spécialiste mondial des gants.
- > Plus de 2 milliards de chiffre d'affaires en 2021.
- > Plus de 10 millions de gants produits par an.
- > Des gammes de gants pour plus de 25 secteurs d'activité.

Dans sa lettre ouverte, Ansell demande l'amendement des lignes directrices du nouveau règlement européen relatif aux EPI (2016/425).



EPI

Jallatte lance sa nouvelle génération de chaussures écoresponsables

D

epuis plusieurs années, le fabricant de chaussures de sécurité s'est engagé dans une vraie démarche RSE. Après avoir relocalisé une partie de sa production en France, le chausseur lance aujourd'hui sa nouvelle génération de chaussures certifiées « carbone neutre ».

« La démarche RSE de Jallatte s'est matérialisée avec la relocalisation, en 2019, d'une partie de notre production dans notre usine de Saint-Hippolyte-du-Fort, dans le Gard, explique Stéphanie Cadène, à la tête du marketing chez Jallatte. Usine où sont produites les chaussures de notre gamme J-Energy. » Autre effet de l'engagement « durable » du Français : sa volonté de favoriser l'emploi local et le choix de recourir à de l'électricité « verte ». Mais ce n'est pas tout puisque Jallatte lance sur le marché dans les jours qui viennent sa toute dernière génération de chaussures : J'respect. « Nous avons voulu, avec ce nom de gamme, souligner que cette collection s'inscrit dans notre vision RSE du rôle d'un fabricant, poursuit Stéphanie Cadène. Certifié "carbone neutre", J'respect nous permet de réduire de six kilos par paire en moyenne l'empreinte carbone d'une chaussure de sécurité et de participer à notre échelle à la réduction des gaz à effet de serre comme le préconisent les Nations unies. Notre objectif est clairement d'avoir 50 % de notre production labellisée "respect" d'ici à 2030. »

Une empreinte carbone réduite de 60 %

La collection J'respect se compose de cinq modèles. La tige des chaussures est écoconçue, à base de matières recyclées, principalement du polyester issu de bouteilles en plastique. « Pour réduire encore plus l'empreinte carbone de ces chaussures, nous avons encore une fois collaboré avec BASF pour développer leur semelle. Le polyuréthane de la semelle est issu de matières 100 % renouvelables, sans ressources fossiles. Par ailleurs, compte tenu du fait que la semelle représente 50 % du poids d'une chaussure, une semelle telle que la nôtre permet de réduire de 60 % l'empreinte carbone de la chaussure par rapport à un PU traditionnel », conclut Stéphanie Cadène. ■



STÉPHANIE CADÈNE, DIRECTRICE MARKETING & COMMUNICATION CHEZ JALLATTE



« Avec notre nouvelle collection J'respect, qui revendique zéro kilo de carbone par paire (certifié par le Bureau Veritas), nous serons à même de répondre aux appels d'offres des donneurs d'ordres publics soumis à l'article 58 de la loi Agec. »



guy cotten

WORKWEAR GUY COTTEN : QUALITÉ ET DURABILITÉ

Très réputé pour ses vêtements, dont son célèbre ciré, véritable tenue de protection, Guy Cotten a fait de la qualité et de la durabilité ses chevaux de bataille. Sa production est à 70 % réalisée en Bretagne, sur trois sites de production : deux à Trégunc (29) et un à Laudaul (56). Son atelier de Madagascar, quant à lui, assure le complément pour les articles où « l'impact prix » est incontournable.

Par ailleurs, le fabricant privilégie l'emploi de matières françaises ou européennes qui représentent environ 95 % de ses fabrications. Autre engagement : réparer plutôt que jeter. Ainsi, depuis toujours, Guy Cotten assure un SAV basé sur le principe de réparer et de rallonger la durée de vie plutôt que de simplement échanger le vêtement et générer des déchets. Les vêtements sont réparés dans son atelier de Trégunc.

À noter, à ce sujet, que Guy Cotten propose des kits qui permettent de réparer les accrocs susceptibles d'altérer l'étanchéité des vêtements pour prolonger leur utilisation.

Guide Gloves : les gants venus du froid !

P

résente en France depuis 2019, la filiale du groupe suédois Bergman & Beving, Guide Gloves, entend bien se faire une place sur le marché des gants techniques.

Peu connue en France, Bergman & Beving est une société suédoise, cotée en Bourse, qui regroupe une multitude d'entreprises du domaine de la construction, de distribution d'outillage et d'EPI, dont Guide Gloves, installée dans la région de Göteborg. Cette dernière, implantée en France depuis 2019, développe des gants de protection et de travail de haute qualité. Tournée vers l'innovation et focalisée sur la durabilité, Guide Gloves vend environ 32 millions de paires de gants à des clients sur un marché international de plus de 20 pays. « Nous avons la chance d'être appuyés par un groupe solide sur le plan financier et de bénéficier d'une autonomie totale en termes de recherche et développement, indique Éric Vallery, directeur de l'innovation. Cela signifie que nous pouvons mener de front plusieurs projets, quitte à avoir un échec de temps à autre. Notre devise ? Mieux vaut vite, que bientôt ! Nous avons aujourd'hui 250 projets d'innovation en cours de développement, seule une partie aboutira à la commercialisation, mais nous aurons exploré des pistes qui peuvent s'avérer prometteuses à plus ou moins long terme. »

Des gants qui enlèvent le caillou dans la chaussure

C'est un véritable changement de paradigme auquel prétend la société. « Au départ, Guide Gloves était plutôt un suiveur, reprend Éric Vallery. Les classiques du marché, une bonne confection et des prix compétitifs. Nous avons choisi de renforcer notre attractivité en apportant de réelles innovations orientées vers ce que nous appelons familièrement « les cailloux dans la chaussure ». Proposer des gants qui résolvent les irritants de nos clients. Ce sont souvent des questions de confort

et d'ergonomie. Par exemple un gant difficile à retirer pour un opérateur qui doit le faire fréquemment, finira par ne plus être porté du tout, avec les risques que cela implique. Nous avons par exemple développé des gants coupés-cousus – en cuirs naturels ou avec des matériaux synthétiques – qui sont préformés et dont la construction respecte les plis de la main et les zones d'appui pour les rendre à la fois plus précis, durables et faciles à mettre et à retirer. De la réponse à un cas client précis, nous allons étendre notre solution à d'autres clients qui rencontrent des problématiques similaires. Une démarche qui s'avère efficace puisqu'en deux ans nous avons lancé 107 nouveautés, sept gammes complètes en 2020 et quatre en 2021. À côté de gammes à spectre très large, nous avons des spécificités, comme la gamme OT de neuf produits, ciblée pour l'extraction minière, qui combine l'absorption des chocs, la protection aux coupures et mécaniques, l'isolation au froid et à la chaleur, tout en bénéficiant du toucher écran et d'une relative dextérité pour ce type de modèles ! Pour cette gamme, nous avons utilisé un élastomère à mémoire de forme qui a une capacité de résilience exceptionnelle ce qui lui confère une grande durabilité. »

Une distribution ciblée

En France, Guide Gloves a choisi de s'appuyer sur une distribution ciblée : « Nos innovations s'adressent à des clients qui ont des besoins précis et non pas ceux qui cherchent du bas de gamme ou du tout-venant au meilleur tarif. Nous recherchons des distributeurs pour lesquels ces produits entrent en résonance avec les préoccupations de leurs clients. Si nous ne vendons jamais en direct, notre équipe commerciale va à la rencontre des utilisateurs pour identifier les problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec leurs gants de protection et leur proposer des solutions ou les développer avec eux. » ■



XNLT est une enduction brevetée, étanche dont la surface – similaire à celle de la peau – procure une excellente qualité de préhension pour la manutention de pièces grasses et huileuses.

Linde Material Handling

FENWICK



Ensemble, dessinons vos flux

Pour vous, FENWICK imagine et organise les rapports entre les flux, l'interdépendance entre les marchandises, les hommes, les chariots et les données qui circulent sur un même site, qu'il soit industriel, commercial ou logistique. La proximité de notre réseau nous permet de travailler main dans la main avec chacun d'entre vous pour développer

une nouvelle intelligence de vos flux. Nos experts suivent vos projets pour optimiser votre chaîne de valeur et gagner en rentabilité en toute sécurité.

Nous sommes l'architecte de vos flux.

→ www.fenwick-linde.fr

Préventica
NANTES 2022
17 > 19 MAI

Venez échanger
avec nos experts
STAND K06



Sommaire - édito

NUMÉRO 134
MAI - JUIN 2022

FOURNISSEURS

Actualités des fabricants & distributeurs **P. 03**

ACTUALITÉS HSE

SST En finir avec les AT graves et mortels **p. 16**

SST Duerp : ce que contient le décret du 18 mars **p. 17**

FONCTION PUBLIQUE

PST 2022-2025 : une avancée historique **p. 18**

PRÉVENTION La Cramif récompense six entreprises **p. 22**

PRÉVENTION Nouveau centre de formation Manuteo **p. 23**

HYGIENISTES DU TRAVAIL

Succès pour le forum de la Sofhyt **p. 23**

PRÉVENTION Alcool au volant : Ocigo vous aide **p. 24**

SST 14^e Journées nationales d'études et de formation **p. 25**

RISQUES CHIMIQUES

Pensez aux subventions de l'Assurance maladie **p. 26**



ENTRETIEN

MARTINE CHAPUS,

directrice des réseaux spécialisés nucléaire
et Mase du groupe Randstad

P. 28

DOSSIER

Salon Préventica Grand Ouest

P. 33

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Bruit : des protections sur mesure

P. 46

PRÉVENTION DES RISQUES

Nanoparticules : dans le doute, protégez les salariés !

P. 52

FOCUS

Les EPI haute visibilité

P. 56

SOLUTIONS MÉTIERS

Soudeurs : une protection multirisque

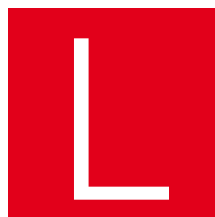
P. 58

SOMMAIRE MANAGEMENT

P. 67

Ce numéro comprend un encart PREVENTICA

Ça bouge dans la prévention !



Les premiers mois de l'année ont été marqués par une actualité réglementaire particulièrement chargée et par l'annonce de grands plans de prévention. C'est pourquoi, dans ce numéro, nous revenons sur les conséquences par exemple de la loi dite Agec et de son fameux article 58 (voir page 8). Vous pourrez lire également, avec profit, l'interview que nous a accordé Charlotte Lecocq, députée du Nord, après la présentation par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, du premier plan santé au travail dans la fonction publique (PST 2022-2025). Une véritable avancée en matière de prévention pour beaucoup. Enfin, ne manquez pas notre dossier consacré à l'évaluation des compétences des salariés en matière de prévention. À lui seul, cet aspect du métier de préventeur justifie la présence d'un service prévention au sein de toute entreprise ou organisation. Tout comme il démontre la plus-value apportée par les préventeurs et autres professionnels de la santé et sécurité au travail en entreprise.



Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr



Magazine édité par TP Media - 20, rue des Petites Écuries 75010 Paris - Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78 - Fax : +33 (0)1 48 00 05 03 - info@pic-magazine.fr. Tous droits de reproduction, textes et illustrations, même partiels, sont soumis à l'accord préalable de la publication. Bimestriel de la Sécurité et de la Santé au Travail. Directeur de la publication : Vincent PERROTTE, E-mail : vp@pic-magazine.fr. Commission Paritaire : 0325 T 79570 - ISSN 1629-1603. ÉDITION / Direction de la rédaction : Christophe LAPAZ - Tél. : + 33 (0)6 27 37 29 22 - E-mail : cl@pic-magazine.fr. Chef de rubrique : Laurence Alemanni - Tél. : +33 (0) 6 49 05 83 73 - la@pic-magazine.fr. Maquette originale et réalisation : Éric MERKI - crédit photo couverture : T2S. Secrétariat de rédaction : Frédérique Guittou-Daniéle. PUBLICITE : Jérôme PERROTTE - Tél. : + 33 (0)6 09 17 09 50 - E-mail : jp@pic-magazine.fr. Diffusion et Marketing : Hélène Duval (email : hd@tpmedia.fr) - Service abonnement : PIC - TBS Blue - Tél. : 01 76 41 05 88 - Email : abopic@tpmedia.fr - Abonnement 1 an France : 98 euros TTC / Étranger : 168 euros TTC. Impression : Corlet Imprimeur SA : ZI rue Maximilien-Vox 14110 Condé-sur-Noireau. Origine du papier : ARTIPRESS O MATT 65grs certifié PEFC - Provenance papier : Hagen (Allemagne) - % fibre recyclé : 0% - Origine de la fibre : PEFC ET FSC - Eutrophisation : Ptot 0.014 kg/T. Encart compris.

Soucieux de notre impact écologique, PIC utilise à partir de maintenant un nouvel emballage 100 % recyclable (papier et encre à l'eau).





Getty Images

SST En finir avec les AT graves et mortels

Il y a quelques semaines, Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, a présenté le premier plan pour la prévention des accidents graves et mortels. Avec un objectif : tenter, autant que possible, d'en finir avec les accidents graves dont sont victimes les travailleurs les plus exposés.

Pour Laurent Pietraszewski, «en 2022, nul ne devrait mourir en faisant son travail.» Partant de là, le secrétaire d'État a donc présenté au Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) le premier plan pour la prévention des accidents graves et mortels. Élaboré avec les principaux organismes institutionnels de prévention (Cnam, INRS, OPPBTP, etc.) et en lien avec les partenaires sociaux, ce plan fixe la feuille de route en matière de réduction de ces accidents pour les quatre prochaines années.

Faire mieux

À l'origine de ce plan, un constat : après une longue période de baisse ayant conduit à réduire fortement la sinistralité au travail, ces

dernières années ont été marquées par un arrêt de la diminution du nombre d'AT graves et mortels, avec environ 500 accidents (hors accidents de la route) de ce type chaque année. Le plan a donc pour objectif de relancer un mouvement de baisse du nombre et de la gravité des accidents en mettant en œuvre, pour la première fois, un plan d'action dédié qui constitue, en outre, une mise en œuvre du quatrième Plan santé au travail (PST4) présenté en décembre 2021. PST4 dont il vient préciser, dans ce domaine, les modalités opérationnelles de déploiement par des actions concrètes.

Publics les plus exposés

Ce plan s'attache particulièrement aux publics les plus exposés aux accidents du travail graves et mortels que sont les jeunes et

les nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, les travailleurs indépendants et détachés, ainsi qu'aux TPE-PME, et vise les principaux risques comme le risque routier, les chutes de hauteur et l'utilisation de certaines machines. Il mobilise plusieurs leviers complémentaires :

- > Des actions de sensibilisation et de formation, notamment dans le cadre des cursus de formation et par la mise en place pour tous les nouveaux embauchés d'un parcours de formation en santé et sécurité, ou par exemple par des actions de sensibilisation des services de prévention en santé au travail à destination des intérimaires en particulier, ou l'adaptation des messages à destination des travailleurs détachés.
- > Le renforcement des mesures de prévention (surveillance du marché des équipements de protection et de sécurité, renforcement de l'évaluation des risques, information renforcée sur les aides à la prévention, généralisation de l'offre de couverture en santé au travail pour les travailleurs indépendants introduite par la loi du 2 août 2021, suivi des travailleurs intérimaires par les services de prévention en santé au travail des entreprises utilisatrices, etc.).
- > Le dialogue social, en particulier par la mobilisation des branches professionnelles, de façon à adapter au mieux les actions mises en œuvre aux réalités professionnelles et des entreprises.
- > Le développement des outils de connaissance et de suivi des accidents du travail graves et mortels, pour mieux cibler les actions vers les secteurs et les métiers les plus à risque, en améliorant notamment le partage d'information entre l'État et la Sécurité sociale. ■

CITATION

> **Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail.**



«Ce plan pour la prévention des accidents de travail graves et mortels [...], comprend des actions concrètes, de nature à relancer une dynamique de progrès car ciblées sur les travailleurs les plus exposés et les risques les plus importants.» ■



SST

Duerp : ce que contient le décret du 18 mars

Le décret n° 2022-395 du 18 mars 2022, entré en vigueur le 31 mars dernier, définit les modalités de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp).

Il modifie notamment les obligations en matière de mise à jour du document unique pour les entreprises de moins de onze salariés. Il impose par ailleurs la révision du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection à chaque mise à jour du document unique.

Autres modifications :

- > Il élargit la mise à disposition du DU aux anciens travailleurs et services SST.
- > Il modifie les modalités relatives à l'évaluation des risques chimiques pour prendre en compte les situations de polyexpositions à plusieurs agents chimiques.
- > Il précise les modalités de prise en charge de la formation nécessaire à l'exercice des missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres de la délégation du personnel du CSE et du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes pour les entreprises de moins de 50 salariés par l'opérateur de compétences. ■

SECUMAX 150 MDP. NOUVEAU
LA POLYVALENCE EST UNE FORCE.

N° 150 007



appréciez la sécurité fabriquée à Solingen

ENJOY SAFETY
MADE IN SOLINGEN



Salon Préventica Nantes
Stand : JOB

Couper, gratter, fendre, le SECUNORM 150 MDP sait presque tout faire. Ce modèle détectable conçu pour l'alimentaire est tout aussi indispensable en production qu'en logistique : seulement 31 grammes, une tête de lame innovante 3-en-1 et sa lame dissimulée pour une sécurité maximale.

Pour en savoir plus : www.martor.fr | T +33 (0)3 88 72 96 34

martor

FONCTION PUBLIQUE

PST 2022-2025 : une avancée historique.

Après la présentation par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, du premier plan santé au travail dans la fonction publique, Charlotte Parmentier-Lecocq, députée du Nord et coauteur du rapport Lecocq-Coton-Verdier de 2019 sur la SST dans la fonction publique, a accepté de répondre aux questions de PIC.



Assemblée nationale

Pour Charlotte Parmentier-Lecocq, le PST 2022-2025 marque un tournant en matière de gestion de la santé et de la désinsertion professionnelle des fonctionnaires.

Les cinq priorités du PST 2022-2025 !

Le premier plan santé au travail dans la fonction publique comprend cinq priorités, présentées comme des enjeux majeurs par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique. À savoir :

- > Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail.
- > Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention.
- > Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail.
- > Prévenir la désinsertion professionnelle.
- > Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention. ■

Dans un communiqué de presse daté du 14 mars dernier, vous qualifiez le premier plan santé au travail de la fonction publique (PST 2022 – 2025) « d'avancée historique ». Pourquoi ?

Ce plan marque un tournant dans l'approche et la gestion de la prévention de la santé et de la désinsertion professionnelle des fonctionnaires. C'est en effet une avancée historique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit du premier plan sur ce sujet. Ensuite, il traduit une volonté politique d'agir plus fortement au niveau de la prévention, en faisant en sorte que cela infuse dans toutes les politiques RH, managériales... de la fonction publique.

Il doit permettre de donner une impulsion pour que, sur le sujet de la prévention et santé au travail, la fonction publique rattrape son retard sur le secteur privé.

Comment expliquez-vous ce retard par rapport au privé ?

D'une manière générale, les employeurs publics ont compris tardivement que la prévention constituait un véritable enjeu au même titre que la qualité du service, par exemple. Il faut que les employeurs publics comprennent – à l'instar du privé – que la prévention et la santé et sécurité au travail participent à la performance de leurs services. Elle doit faire partie de leurs objectifs, au même titre que la qualité du service. Par ailleurs, il faut reconnaître que le secteur public n'a pas été soumis aux mêmes contraintes « coercitives » que le privé : réglementation contraignante, impact financier du non-respect des règles, responsabilité pénale de l'employeur...

Il faut que les employeurs publics comprennent que toutes les questions de prévention et de santé au travail constituent un véritable enjeu social qui doit être intégré aux revendications du dialogue social.

Outre le renforcement de la prévention, ce plan fait de la lutte contre la désinsertion professionnelle un des axes majeurs de travail des employeurs publics. Pourquoi ?

Dans un contexte où on parle de plus en plus d'allongement de la durée de la vie au travail, s'engager sur le maintien dans l'emploi et contre la désinsertion professionnelle est obligatoire. Certains agents de la fonction publique sont soumis à de lourdes contraintes physiques et psychologiques.

Je pense aux personnels des Ehpad, au monde hospitalier, aux agents d'entretien des espaces verts, aux membres des forces de l'ordre, aux enseignants...

L'usure physique et l'usure morale y sont courantes et parfois précoces. Il faut dès aujourd'hui mettre en place les moyens qui permettront de maintenir dans l'emploi les agents de la fonction en anticipant les parcours professionnels trop usants, trop fatigants. Ce combat passe aussi par le fait de redonner du sens à certains métiers de la fonction publique, car si certains refusent de travailler plus longtemps ou ne s'en sentent plus capables, c'est aussi parce qu'ils ne sont pas épanouis dans leur travail. ■

uvex

uvex i-guard
uvex i-range
uvex i-lite

uvex i-range

Durable. Modulable. Sûre.

Que ce soit pour des travaux simples de montage ou des applications plus exigeantes, la nouvelle gamme de lunettes de protection uvex i-range offre une solution pour tous les types de risques et d'environnements de travail.

9143265

uvex i-lite
Lunettes de protection avec oculaire au design plat pour un champ de vision dégagé et x-tended sideshield pour une protection optimale de la région oculaire latérale.

9143266

uvex i-guard
Protection renforcée contre les intrusions de particules, de liquides et de poussières grâce à l'armature extrêmement flexible qui s'adapte à chaque forme de visage sans points de pression (marquage 3 et 4 selon la norme EN 166).

9143267

uvex i-guard+
Lunettes-masques avec bandeau offrant une résistance mécanique accrue.

9143296

uvex i-range planet
Modèles fabriqués de façon respectueuse de l'environnement à partir de matériaux biosourcés et recyclés.

Plus d'informations :

protecting planet
by using recycled material //
by using bio-based material

MADE IN GERMANY

protecting people **uvex-safety.fr**



Après des tests particulièrement concluants, Botte Fondations a déployé la solution Kare sur plusieurs de ses chantiers.

RISQUE COLLISION

Partenariat réussi entre Botte Fondations et Kiloutou

Botte Fondations, filiale de Vinci Construction France, experte des fondations spéciales, et le loueur de matériels de BTP Kiloutou, ont mis à profit leurs compétences pour déployer une solution de prévention du risque collision engin/piéton à l'aide du système Kare.

« **D**ans le cadre de notre activité, nous utilisons sur nos chantiers un grand nombre de pelles mécaniques, de foreuses, de grues de manutention... Engins en mouvement dont l'utilisation peut générer des risques pour les compagnons présents sur les chantiers, explique Mathieu Cassou, responsable R&D Innovation chez Botte Fondations. Il nous a donc fallu, très tôt, nous pencher sur les moyens – organisationnels et techniques – nous permettant d'éliminer le risque collision. Après différents tests de solutions tierces, nous avons pu tester le système Kare, par l'intermédiaire de Kiloutou et de ses équipes, dont Marie-Line Moison, responsable développement innovation. La collaboration entre Kiloutou et Botte Fondations a commencé par l'installation de Kare sur une pelle mécanique et l'équipement de cinq personnes via des badges dans leur casque. Ce test a confirmé l'efficacité de Kare qui a, en outre, suscité une réelle adhésion chez les collaborateurs concernés. Ce qui n'est pas toujours le cas quand nous déployons de nouveaux outils dédiés à la prévention des risques et la santé et sécurité au travail. »

Simple à mettre en œuvre et efficace

Kare de chez Kiloutou jouit de nombreux atouts : « C'est de loin le système le plus simple à installer, à utiliser et le plus efficace. Son autonomie est excellente et à l'inverse de certains produits concurrents, il n'est pas sujet à des déclenchements répétés et contrai-

gnants. Par ailleurs, T2S a su le faire évoluer ; à l'origine, le système Kare ne permettait pas de détecter les personnes non équipées d'un badge, ce qui excluait de la zone de sécurité le personnel extérieur à l'entreprise. Pour remédier à ce manque, T2S a depuis signé un partenariat avec la société Yumain qui a développé un système qui répond à ce problème à l'aide de caméras et de l'intelligence artificielle, ce qui permet d'avertir d'un danger ou d'une situation à risque pouvant impliquer une personne non équipée. » Depuis la première phase de tests, la société Botte Fondations n'a déploré aucun accident dû à une collision engin/piéton. Son efficacité approuvée, Kare fait aujourd'hui partie des mesures de prévention du zéro collision chez Botte Fondations et est en phase de déploiement sur plusieurs de ses chantiers dans toute la France. ■

LE POINT VUE DE

> Marie-Line Moison, responsable développement innovation du Groupe Kiloutou



« Notre rôle est d'accompagner nos partenaires utilisateurs. Un outil comme Kare, même s'il est assez simple à mettre en place et à l'utilisation, requiert tout de même une phase de prise en main et de formation. Par exemple, nous avons étroitement échangé pour bien cerner ses contraintes, affiner le paramétrage de Kare, et former son personnel. » ■



2 questions à...

MATHIEU CASSOU,

responsable R&D Innovation
chez Botte Fondations

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez finalement opté pour la solution Kare?

Lorsque nous avons réfléchi et travaillé sur la possibilité de nous doter d'une solution technique nous permettant de lutter contre le risque heurt engin/piéton, nous nous sommes évidemment tournés vers les fabricants de matériels que nous utilisons sur nos chantiers. Ils ne sont pas les mieux positionnés car cela ne fait pas partie de leur métier. Par conséquent, nous avons dû tester plusieurs solutions, parfois efficaces, mais qui, pour la plupart, n'étaient pas adaptées à notre métier de spécialité. La principale contrainte est que les systèmes ont tendance à se déclencher trop souvent, de manière injustifiée. Si un système devient contraignant, c'est qu'il n'est pas adapté à notre métier qui est déjà compliqué pour notre personnel. De plus, avant d'installer définitivement un système, il faut pouvoir l'essayer et avoir un maximum de retours issus de différents chantiers et la société Kiloutou, qui distribue Kare, nous a permis de tester de manière approfondie ce système. Les tests ont été concluants.

Il est parfois difficile de faire accepter certaines solutions techniques, pour diverses raisons, à des salariés. Même dans le cadre d'une démarche de prévention des risques. Est-ce un constat que vous avez fait avec Kare?

Il est vrai que nous sommes parfois confrontés à des rejets, des refus d'utiliser telle ou telle technologie. Cela a été le cas avec certaines solutions que nous avons proposées qui se sont révélées être plus gênantes qu'efficaces. Avec Kare, la situation a été différente et le personnel a rapidement avoué son efficacité, d'autant plus que nous avons été efficacement accompagnés par les équipes de Kiloutou lors des tests afin d'en assurer le déploiement dans les meilleures conditions et pour la formation de notre personnel. ■

MP
MURE & PEYROT

INNOVATION,
SÉCURITÉ ET
PERFORMANCE

COUTEAUX DE SÉCURITÉ EN BI-MATIÈRE, MULTI-USAGE

Idéal pour tout travail de maintenance :
dessangle, défilme, déchire, découpe.



Livrés avec une lame surmoulée : aucun contact avec la lame



Une ergonomie étudiée pour une parfaite prise en main



DEPUIS
1904

05 56 69 32 00 RETROUVEZ TOUS NOS PRODUITS SUR
mail@mure-peyrot.com MURE-PEYROT.COM

PRÉVENTION

La Cramif récompense six entreprises

À l'occasion de ses Trophées 2021, la Cramif a récompensé six entreprises pour leur engagement en santé et sécurité au travail auprès de leurs salariés et en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les lauréats 2021 sont :

- > **Académie de Paris**, enseignement formation initiale, Paris (75)
- > **Entreprise Petit**, études, conception, construction ou réalisation de tout ouvrage de bâtiment, Chevilly-Larue (94)
- > **EPI Maintenance**, maintenance curative et préventive des EPI de catégorie III, Villebon-sur-Yvette (91)
- > **Flam'Elite**, transport routier de marchandises, Aulnay-sous-Bois (93)
- > **Geop Assistance**, entreprise de BTP spécialisée dans les services après sinistre, Saint-Ouen (93)
- > **Yprema**, tri et recyclage des déchets de chantiers, Chennevières-sur-Marne (94).

Rappelons que les Trophées de la Cramif ont trois objectifs :

- > **Récompenser les entreprises** pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- > **Valoriser ces démarches** pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés.
- > **Promouvoir l'action** de la Cramif, et celle de la branche risques professionnels de l'Assurance maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien. ■



Getty Images



De gauche à droite : Christophe Cronie, président de Mase Hauts-de-France et Christophe Madika, directeur général de Carsat Hauts-de-France.

DR

PRÉVENTION

Premier partenariat Carsat/Mase Hauts-de-France

Le 25 mars dernier, Christophe Madika, directeur général de la Carsat Hauts-de-France et Christophe Cronie, président de Mase Hauts-de-France, ont conclu un premier partenariat par la signature d'une convention. Objectif : améliorer l'efficacité et la qualité des actions communes que partagent les deux organisations afin de poursuivre le travail sur la prévention des risques. Concrètement, avec ce partenariat, les deux organismes ont décidé d'engager des actions qui permettront de mieux informer, accompagner... les entreprises vers les services offerts et dispositifs qu'ils mettent à leur disposition.

En outre, Mase Hauts-de-France informera, par exemple, les adhérents sur leurs droits en matière de prévention en sécurité, en santé et en environnement (SSE), sur la politique de prévention des risques professionnels de la Carsat, etc. De son côté, la Carsat Hauts-de-France mettra à disposition des entreprises, des supports de communication dans les points d'accueil de la région. ■



PRÉVENTION

Nouveau centre de formation Manuteo

Ce nouveau centre de formation Manuteo, du Groupe Smartlog, près de Roissy, est spécialisé en manutention et en sécurité. Le centre dispose, entre autres, de trois salles de formation.

L'offre de formation est variée : Caces® engin de chantier, Caces® grue auxiliaire, Caces® nacelle, échafaudage fixe et roulant, travail en hauteur, certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (Catec), habilitations électriques, manipulation d'extincteurs, sauveteur secouriste du travail (SST), etc. En outre, grâce à des moyens matériels conséquents, le centre dispose d'engins et d'équipements permettant de proposer de nombreux Caces®. Pour les Caces® R482 dédiés aux engins de chantier, les formations intègrent les engins compacts de moins de six tonnes (Caces® R482 catégorie A), les pelles (Caces® R482 catégorie B1), les chargeuses (Caces® R482 catégorie C1), et les chariots télescopiques tout terrain (Caces® R482 catégorie F).

Voie ferrée

À noter : selon les demandes des clients, des sessions destinées aux engins de compactage (Caces® R482 catégorie D), aux tombereaux (Caces® R482 catégorie E), aux opérations hors production (Caces® R482 catégorie G) sont disponibles à l'agenda. Concernant le Caces® R490, le centre est équipé d'une grue auxiliaire, et mobilise enfin des nacelles à élévation verticale et multidirectionnelle pour les Caces® R486, c'est-à-dire pour les nacelles type PEMP (plateforme élévatrice mobile de personnes). Enfin, chose rare en Île-de-France, le centre Manuteo dispose d'une ligne de chemin de fer de plus de 40 mètres. Grâce à cette piste école unique, les professionnels du secteur ferroviaire peuvent désormais suivre une formation pelle-rail-route (Caces® R482 catégorie B3), un engin hybride conçu pour circuler sur route et sur rail. ■

HYGIÉNISTES DU TRAVAIL

Succès pour le forum de la Sofhyt



Les 4 et 5 avril derniers s'est déroulée à Paris l'édition 2022 du forum de la Sofhyt (Société française des hygiénistes du travail), avec pour thème : « Place de l'ergonomie dans l'hygiène du travail. » « Le bilan de ce forum est positif, explique Nathalie Argentin, présidente de la Sofhyt. Après la pandémie, nous attendons tous de nous retrouver. Outre

les échanges autour du thème de cette année, ce forum a été l'occasion d'une première collaboration fructueuse avec la Self (Société d'ergonomie de langue française), ce qui nous a permis de constater qu'il existait entre nos deux organismes de vraies postes de collaboration. Par exemple, des actions conjointes dans les écoles autour de l'hygiène au travail. » La présidente de la Sofhyt ajoute : « Ce forum nous a aussi permis de profiter d'une intervention de IOHA (International Occupational Hygiene Association) sur la gestion du handicap dans les organisations. Enfin, nous avons également pu échanger sur l'apport des exosquelettes, leur pertinence et leur efficacité pour lutter contre les TMS. » ■

UNIVET

verre non traité

verre traité Vanguard RX

VANGUARD RX

Univet innove encore avec les 1ers verres correcteurs du marché dotés d'un traitement anti-rayures et anti-buée permanent certifié EN166. Ne s'enlève ni avec le temps ni avec le nettoyage.

UNIVET France SAS - france@univet-optic.com - www.univetsafety.com



DR

À ne pas manquer : les prochaines Journées de la sécurité routière au travail qui auront lieu du 9 au 13 mai prochains. L'occasion de parler prévention du risque routier dans les entreprises...

PRÉVENTION

Alcool au volant : Ocigo vous aide

Toutes les entreprises sont concernées par les conduites addictives et notamment celles liées à la consommation d'alcool qui joue un rôle majeur dans l'accidentalité routière. Les employeurs doivent ainsi lutter contre le risque routier.

Pour cela, les dirigeants d'entreprises et leurs préventeurs ont le devoir d'engager des stratégies de prévention du risque routier englobant, dans certains cas, les tests d'alcoolémie. Tests qui ne sont pas toujours simples à réaliser auprès des collaborateurs. Pour les accompagner, la société Olythe a conçu et développé un éthylotest connecté made in France : Ocigo. « Cet éthylotest, de la taille d'une cigarette est très simple à utiliser. Il permet de mesurer instantanément la concentration d'alcool dans l'air expiré, et d'indiquer à l'utilisateur s'il peut prendre le volant et quand, explique Guillaume Nesa, cofondateur et président d'Olythe. Par ailleurs, il est possible de connecter Ocigo à notre plateforme OCICorp, entièrement pensée pour gérer les risques dus à l'alcool en milieu professionnel. » La solution que vous propose Olythe vous permettra de gérer des tests de façon planifiée, aléatoire ou à la demande. En cas de test positif, OCi-

Corp alertera le responsable si un employé est alcoolisé et indiquera la durée nécessaire d'attente pour qu'il soit en mesure de reprendre son activité en toute sécurité.

Pédagogie et prévention

« L'intérêt de notre outil réside dans le fait qu'il met à la disposition des managers une plateforme dans laquelle remontent les tests des collaborateurs. Le but de cette solution n'est pas de surveiller ces collaborateurs mais de mettre à disposition des entreprises, quelle que soit leur taille, un outil pédagogique de prévention sur les addictions, l'alcool au travail et les risques induits. Ocigo et OCICorp seront bien plus efficaces si leur utilisation s'inscrit dans une démarche de prévention, de sensibilisation et de formation sur les risques liés à l'alcool au travail et au volant. »

> À noter : Olythe a participé au CES 2020 et y a remporté un Innovation Award pour son éthylotest. ■

DR



SST

14^e Journées nationales d'études et de formation

Les 14^e Journées nationales d'études et de formation dédiées aux infirmiers de santé au travail auront lieu du 8 au 10 juin 2022, à Nantes. Cet événement fait partie de la formation professionnelle continue et peut être pris en charge par l'employeur.

Au cours de ces trois journées, le thème central de cette nouvelle édition « De la santé préventive à la reconnaissance de praticien en santé au travail » montre la volonté du Git (Groupement des infirmiers de santé au travail) de faire reconnaître

les infirmiers de santé au travail comme des professionnels de santé autonomes, indépendants et responsables, mais aussi de partager entre pairs les bonnes pratiques et des thèmes de réflexion :

- > Thème n° 1 - Crise sanitaire : l'infirmier de santé au travail au cœur du dispositif de prévention.
- > Thème n° 2 - Handicap et maintien dans l'emploi : l'infirmier de santé au travail coordinateur du parcours du salarié.
- > Thème n° 3 - Qui prend soin de la santé des infirmiers de santé au travail ?

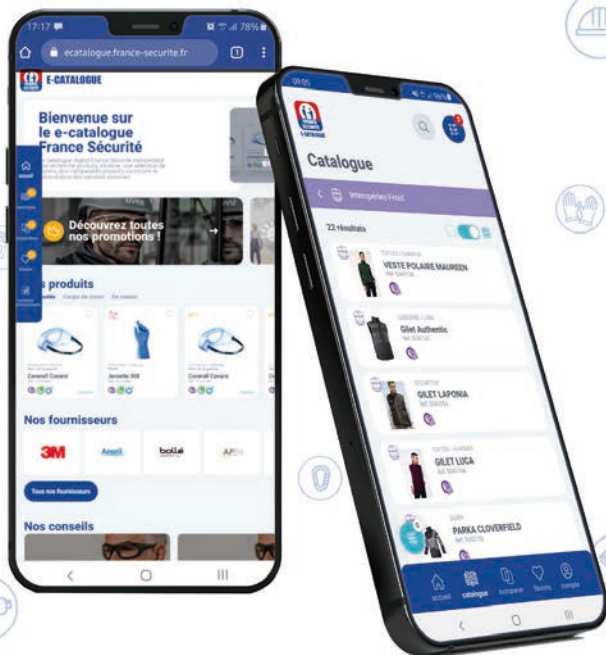
Tiphanie Goetz, présidente du comité scientifique des JEF : « Pour proposer un contenu adapté à tous, le comité scientifique des JEF de Nantes a pu s'appuyer sur la diversité de ses membres. Nous avons la chance que tous les modes d'exercices soient représentés au sein de notre collectif, avec des infirmiers de santé au travail d'horizons variés (géographique, secteur d'activité, mode d'exercice). Nous nous sommes appuyés sur nos parcours professionnels et cursus de formations complémentaires pour construire le contenu de ces Journées, avec, comme réflexions initiales, de répondre à ces questionnements : de quoi avons-nous besoin aujourd'hui pour mener à bien nos missions ?

De quoi aurons-nous besoin demain ? C'est avec un grand plaisir que je m'associe au comité scientifique pour dévoiler le programme de nos journées, que vous pouvez retrouver sur <https://jef.git-france.org>. » ■



LE E-CATALOGUE

CONSEILS / INFORMATIONS / SÉLECTION PRODUITS



Retrouvez vos EPI sur WWW.ECATALOGUE.FRANCE-SECURITE.FR

Gratuit, Facile & Rapide

Créez un compte

Accédez à toutes les fonctionnalités :

- PAGES PRODUITS DÉTAILLÉES
- COMPARATEUR
- FAVORIS
- SÉLECTION / PARTAGE

Retrouvez nous à **Préventica Grand-Ouest**
NANTES 17 > 19 MAI

RISQUES CHIMIQUES

Pensez aux subventions de l'Assurance maladie

L'organisme met à disposition des entreprises de moins de 50 salariés cinq subventions (assujetties à un investissement de l'entreprise) pour les aider dans leur démarche de prévention des risques chimiques. À savoir :

- > « Risques chimiques (RC) pros équipements » aide les entreprises à s'équiper d'aspirateurs de chantier, de fontaines de dégraissage ou encore d'armoires de stockage, c'est-à-dire de moyens de protection collective ;
- > « RC pros peinture en menuiserie » finance, par exemple, des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols, lors de la phase d'application de peinture ou vernis ;
- > « Soudage + sûr » : subvention pour des équipements pour capter les fumées lors de soudage à l'arc ;
- > « Airbonus » pour les équipements de captage des émissions de moteurs Diesel ;
- > « Stop amiante » concerne le matériel pour la protection contre les expositions aux fibres d'amiante.



Salons et rendez-vous professionnels

MAI 2022

PRÉVENTICA NANTES

DU 17 AU 19 MAI 2022 – NANTES – www.preventica.com

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CORDISTES

DU 19 AU 20 MAI 2022 – LYON – www.championnat-cordistes.com/

JUIN 2022

JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES ET DE FORMATION

DU 8 AU 10 JUIN – NANTES – <https://jef.git-france.org/>

CONGRÈS DE SANTÉ ET MÉDECINE AU TRAVAIL

DU 14 AU 17 JUIN – STRASBOURG – www.medecine-sante-travail.com/

JUILLET 2022

CONGRÈS DE LA SELF

DU 6 AU 8 JUILLET 2022 – GENÈVE – <https://ergonomie-self.org/>

SEPTEMBRE 2022

PRÉVENTICA LYON

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022 – www.preventica.com

OCTOBRE 2022

JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL

DU 11 AU 12 OCTOBRE 2022 – www.presanse.fr/

NOVEMBRE 2022

EXPOPROTECTION

DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2022 – PARIS – PORTE DE VERSAILLES
www.expoprotection.com/fr-fr.html

CARNET

CÉCILE SIX PIP



Cécile Six a rejoint l'équipe PIP en qualité de directrice des ventes France. Jouissant d'une forte expérience

dans le domaine des EPI, Cécile Six aura pour mission de développer la valeur ajoutée de l'entreprise auprès des partenaires clients de PIP.

LÉONARD FOURNET MABÉO



Stéphane Cao, directeur général de Mabéo Industries, a annoncé la nomination de Léonard Fournet en tant que

directeur commercial de Mabéo Industries, poste nouvellement créé pour dynamiser la performance commerciale de l'enseigne du Groupe Martin Belaysoud et accompagner les équipes commerciales dans le déploiement d'un plan stratégique à cinq ans.

STEFAN SABATIER SMARTLOG



Stefan Sabatier a intégré le groupe Smartlog en tant que directeur des opérations. L'objectif de son recrutement par Smartlog

est avant tout d'accompagner la croissance et le développement du Groupe pour les années à venir.

JOWITA GOUJET SECUROM



Jowita Goujet a rejoint le Groupe Cofaq en tant que responsable de marché de Securom. Jowita Goujet

jouit de plus de quinze ans d'expérience dont huit dans le monde du workwear et des EPI qu'elle pourra mettre à profit pour développer l'enseigne Securom.

« CollMan Solutions a su répondre à notre problématique en proposant des solutions innovantes et en tenant compte de nos contraintes d'organisation et de production »

Yanis SLIMANI

Responsable adjoint du Pôle Prévention SST chez **SNCF Réseau**,
Direction Générale des Opérations et de la Production



CollMan
Prévention

La solution numérique qui accroît le niveau de culture de prévention des collaborateurs

1

Assurez-vous un onboarding réussi

Un accompagnement personnalisé, l'utilisation de votre vocabulaire :

Faciliter l'appropriation par vos équipes.

2

Impliquez vos collaborateurs

Un dossier collaborateur, des remontées d'événements :

Inclure les salariés dans la démarche.

3

Concentrez-vous sur le terrain

Digitalisation de la prévention, valorisation de vos données :

Gagner du temps au quotidien.

Contactez-nous pour une démonstration

www.collman.eu

09 72 31 11 64

 **CollMan**
Solutions

entretien

MARTINE CHAPUS,

directrice des réseaux spécialisés nucléaire et Mase du groupe Randstad

« En matière de prévention, l'intérimaire doit être accueilli de la même manière qu'un CDI. »



Grâce à la politique sécurité développée par le groupe Randstad et les réseaux d'agences certifiées, Martine Chapus s'attache sans relâche à promouvoir le dialogue entre le groupe Randstad et ses clients pour améliorer la sécurité des personnels. Elle a accepté de répondre aux questions de PIC.

Vous dirigez actuellement les réseaux spécialisés industrie et nucléaire chez Randstad. Quel a été votre parcours avant d'occuper ce poste ?

Je travaille depuis de longues années chez Randstad. J'ai d'abord occupé des fonctions opérationnelles en assurant la direction d'un réseau d'agences travaillant notamment avec l'industrie nucléaire. Cela m'a permis de découvrir les contraintes et les exigences induites par les rayonnements ionisants. J'ai ensuite pris en main les sujets qualité et prévention des risques. À cette occasion j'ai complété mes compétences juridiques par un diplôme d'ingénieur sécurité et un diplôme d'ergonome du travail. J'ai alors travaillé sur tous les sujets sécurité avec nos clients grands comptes et sur toutes les questions liées à la sécurité et la santé au travail de nos intérimaires.

C'est pendant ma mission en tant que directrice de zone sud-est des experts et professionnels de l'industrie, que j'ai réalisée que ma zone d'activité était fortement impactée par les sites nucléaires et pétrochimiques, sites sur lesquels la prévention des risques est un impératif constant. Compte tenu de mon expérience, je me suis engagée très activement dans les réseaux Mase et nucléaire. Cet engagement a favorisé les échanges, le rapprochement puis la collaboration avec nos partenaires avec lesquels nous avons engagé des réflexions et des actions dans le domaine de la prévention des risques pour les intérimaires en mission.

MARTINE CHAPUS,

Les intérimaires sont employés par Randstad mais travaillent sur les sites d'autres entreprises. Comment gère-t-on cette spécificité ?

Nos intérimaires sont en effet les salariés de Randstad. Mais une fois en poste au sein de l'entreprise dans laquelle ils sont délégués, ce sont les règles de fonctionnement de cette dernière qu'ils doivent respecter. La responsabilité de leur sécurité, par exemple, est ainsi dévolue à l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Cela n'exclut pas notre responsabilité en matière de prévention et de santé et sécurité au travail. Nous travaillons en étroite intelligence avec nos entreprises clientes afin de pouvoir découvrir, connaître et évaluer la culture sécurité de l'environnement dans lequel travaillent nos intérimaires. Les entreprises n'ont pas toutes les mêmes contraintes et exigences en matière de prévention des risques. Une PME du BTP n'imposera pas les mêmes standards de sécurité qu'un site nucléaire ou une entreprise de la pétrochimie. Ce qui nécessite que nous nous dotions des moyens, process, outils... nous permettant d'engager des actions de prévention, de formation et de sensibilisation aux bonnes pratiques, au respect des règles, etc.

Qu'est-ce qui a changé en matière de prévention ? Les attentes et les exigences de vos intérimaires ou des salariés de vos clients sont-elles les mêmes que celles de leurs aînés ?

La culture sécurité des jeunes a beaucoup progressé. Aujourd'hui, les intérimaires les plus jeunes ont, en sortant de leurs études, généralement entendu parler de prévention des risques et de santé et sécurité au travail. Ils ont acquis des notions de prévention qui faisaient souvent défaut à leurs aînés. Cela nous permet de nous appuyer sur certaines bases, certains acquis quand nous engageons nos propres actions de formation. Par ailleurs, nous devons compléter ces connaissances par les spécificités des entreprises qui emploieront nos intérimaires. Il est donc primordial pour nous de bien connaître les postes de travail qui accueilleront nos talents afin d'intégrer ces connaissances dans notre processus de formation préalable. Il est primordial que les intérimaires aient une vision très précise des tâches qui leur seront confiées. S'ils connaissent bien les risques inhérents à leur métier et qu'ils sont formés pour intégrer des sites industriels spécifiques, ils connaissent parfois moins bien les risques liés à la coactivité et à l'environnement du poste. C'est pour cela que la collaboration avec nos clients est indispensable. Cette collaboration est

bio express

1987
Certification nucléaire du réseau avec des agences présentes en pourtour de tous les sites nucléaires.

1994
La première agence d'intérim certifiée Mase en France appartient à notre réseau (Martigues).

2002
Directrice de région sud-est expert et pros de l'industrie.

2010
Directrice des réseaux spécialisés nucléaire et Mase - implication active dans le Mase et dans les comités de certification nucléaires.

d'ailleurs gratifiante car nous travaillons ensemble pour atteindre un objectif commun : assurer la santé et la sécurité des équipes.

L'intérim a ceci de particulier que vous travaillez avec des entreprises issues de secteurs d'activité très différents, aux contraintes et exigences en matière de sécurité et de prévention également très différentes. Comment gère-t-on une relation avec une entreprise qui déclare un taux d'accidentologie élevé ?

Il arrive que certaines de nos agences s'interdisent de travailler avec une société dont les règles de sécurité ne répondent pas à nos standards et pourraient induire une mise en danger de nos intérimaires. Nous veillons par ailleurs à leur rappeler qu'ils ont le droit et le devoir, en cas de danger grave et imminent, de faire valoir leur droit d'alerte et leur droit de retrait. Pour éviter d'arriver à de telles situations, nous nous devons, toujours dans le cadre de notre collaboration étroite et ouverte avec nos clients, de connaître leurs sites mais aussi d'organiser, si nécessaire, des visites surprises afin de vérifier les conditions de travail des intérimaires. Si une situation à risque est constatée, nous relevons le ou les intérimaires concernés de leur poste, puis nous essayons de discuter autant que possible avec notre client afin de trouver une solution au problème.

Le secteur de l'intérim est souvent montré du doigt en matière d'accidentologie. Partagez-vous ce constat ?

De façon objective l'étude de la typologie des accidents et du profil des travailleurs concernés permet de constater trois choses : les populations les plus jeunes et les moins expérimentées ont plus d'accidents, les hommes ont aussi plus d'accidents, enfin, plus on avance en âge, plus on se professionnalise et moins on a d'accident. Les intérimaires sont souvent en situation de primo emploi et souvent jeunes... C'est pour cela, comme je l'ai déjà souligné, qu'il nous faut travailler en étroite collaboration avec nos clients et adapter en permanence nos formations à l'évolution de l'environnement de travail. Il faut aussi sensibiliser le management intermédiaire qui doit veiller à ce que l'intégration des intérimaires se fasse dans des conditions identiques, en termes d'accueil et de formation à la sécurité, à celle des personnels en CDI.

Vous êtes également très investie au sein de Mase puisque vous y occupez les fonctions de trésorière du Mase Rhône-Alpes et de Mase



« Nous travaillons en étroite intelligence avec nos entreprises clientes afin de pouvoir découvrir et évaluer la culture sécurité de l'environnement. »

entretien

MARTINE CHAPUS,

directrice des réseaux spécialisés nucléaire et Mase du groupe Randstad



national. La certification, comme celle du Mase ou une autre, facilite-t-elle votre travail avec vos clients et la prise en compte des questions de prévention ?

On constate souvent sur le terrain que les entreprises certifiées Mase ont mis en place des procédures très efficaces pour accueillir les intérimaires. Elles font souvent encadrer ces derniers par des parrains, des tuteurs... qui les aident lors de leur intégration et les accompagnent dans le processus d'acquisition des règles de sécurité et des bonnes pratiques. C'est une parfaite illustration de ce qui devrait être déployé au sein de toutes les entreprises et c'est en ce sens que nous accompagnons nos clients au quotidien.

Les professionnels qui travaillent sur la prévention des risques, la santé et sécurité au travail sont souvent des passionnés. Qu'est-ce qui vous plaît dans votre poste actuel ?

J'aime le contact humain ! Et la prévention des risques implique de nombreux échanges avec des publics très différents. Du salarié au manager, en passant par les RH ou les dirigeants... Nous travaillons sur l'humain et ses comportements. C'est passionnant. Tous les jours, nous découvrons de nouvelles entreprises, de nouvelles activités, de nouvelles façons de faire... On ne peut pas exercer ce métier sans aller sur le terrain pour connaître et comprendre

« La culture sécurité des jeunes a beaucoup progressé. Aujourd'hui, les intérimaires ont généralement entendu parler de prévention des risques lors de leurs études. »

l'activité de nos clients. Une anecdote me revient à ce sujet. Il y a quelques années, une entreprise nous avait demandé de lui trouver un intérimaire conducteur de broyeur de déchets. Poste qui nous paraissait très dangereux. En nous rendant sur site, nous avons eu la surprise de constater que notre intérimaire aurait pour mission de piloter le broyeur à l'aide d'une simple souris... d'où l'importance de la curiosité, de l'échange et de la collaboration. ■

J'aime :

- > Les rencontres et les échanges qui nous enrichissent.
- > Le rugby et les valeurs qu'il véhicule.
- > L'Afrique : ses peuples, sa faune, ses paysages et ses couleurs.
- > Les éléphants et les gorilles à la fois pour leur force et leur vulnérabilité.

Je n'aime pas :

- > L'égoïsme et l'intolérance.
- > Les braconniers et les fossoyeurs de la nature.
- > La foule et le bruit.



Dom Garcia

Le groupe Randstad en bref

- > Le groupe Randstad est n° 1 mondial sur le secteur des ressources humaines
- > 900 points de présence en France
- > 85 000 intérimaires délégués par semaine
- > 40 000 entreprises clientes

Source : Randstad

BEATEX

Ensemble face aux risques gaz !

Spécialiste
des solutions
face aux
risques gaz

Expert
en détection
de gaz et EPI
de Classe 3

Centre de
maintenance
agréé par les
fabricants



Nos articles sur les
espaces confinés



HARNAIS



TRÉPIED



ENROULEUR



DÉTECTEUR
4-GAZ



AUTO
SAUVETEUR



VENTILATEUR
EXTRACTEUR

Découvrez nos solutions autour des Espaces confinés 

Digitaliser la gestion QHSE et ESG avec Quentic.

Quentic est la solution logicielle qui réunit dans un même outil les responsables QHSE et ESG, les préventeurs, les collaborateurs, les services, les tâches et les informations. Engagez l'ensemble de votre entreprise dans la santé et sécurité au travail, améliorez la transmission des informations, simplifiez les processus, éliminez la paperasse et rendez la gestion plus efficace que jamais.

- Utilisation optimale via un navigateur ou l'application Quentic
- Des processus clairs avec des délais, des alertes et l'affectation aux responsables
- Certification selon les principales normes ISO
- Conformité réglementaire assurée
- Usage international et multilingue

Contactez-nous et demandez une démo personnalisée



Des experts HSE internationaux partagent leurs perspectives et prévisions du secteur. Scannez le QR code pour accéder au Safety Management Trend Report 2022

Webinaires, vidéos et démo :
www.quentic.fr

SPÉCIAL PRÉVENTICA Grand Ouest

Du 17 au 19 mai prochains, Nantes vivra à l'heure de la prévention des risques et de la santé et sécurité au travail, en accueillant le salon Préventica Grand Ouest. À cette occasion, et en plus de notre dossier consacré au salon, nous revenons sur l'importance de l'évaluation des compétences des salariés en matière de prévention. Évaluation qui constitue une des missions les plus importantes des services prévention dans les entreprises et organisations.



Sommaire

Prévention des risques : bien évaluer les compétences de vos salariés	34
Pas de panacée	34
Une approche individualisée ?	35
Évaluation : quels buts ?	35
Dévolement des procédures	36
Comment évaluer et avec quels outils ?	37
Des indicateurs trompeurs ?	37
Dégager des pistes d'amélioration	38
De l'intérêt du préventeur	38
Une des missions qui justifie tout l'apport d'un service prévention	40
Préventica Nantes : le Grand Ouest à l'heure de la prévention des risques	42



Getty Images

Bien qu'il n'existe pas de solutions miracle en matière d'évaluation des compétences, cette dernière passe nécessairement par des rencontres sur le terrain, au plus proche des collectifs de travail.

Prévention des risques : bien évaluer les compétences de vos salariés

Élément indispensable de la prévention des risques professionnels, l'évaluation des compétences – au même titre que l'évaluation des risques – est une étape indispensable de toute démarche de prévention. Elle doit se faire au plus près du terrain pour déboucher sur des mesures correctives.

Une fois l'évaluation des risques faite, le DU réalisé et les actions de prévention engagées, il reste encore des choses à faire. Par exemple, évaluer les compétences des salariés. Cette évaluation est nécessaire car elle permet d'avoir une connaissance assez précise de ce que maîtrisent les salariés en matière de prévention des risques et de santé et sécurité au travail. Pourquoi évaluer les compétences de vos salariés ? À cela plusieurs raisons. Cette évaluation permettra d'identifier leurs besoins en la matière et éventuellement de mettre en place des formations qui permettront d'améliorer lesdites compétences. Cette évaluation permettra également de maintenir et d'affiner les actions de prévention

engagées. En effet, les évaluations, quelles qu'elles soient, en matière de prévention des risques professionnels permettent de réduire les écarts par rapport aux standards santé et sécurité au travail mis en place par l'entreprise et d'améliorer la prise de conscience des salariés en leur rappelant que certains écarts ont été constatés et en leur proposant une formation, une adaptation des process, la fourniture de nouveau matériel... pour corriger lesdits écarts. Enfin, l'évaluation des compétences permet – quel que soit l'outil ou le canal utilisé – de remonter de l'information, du ressenti, du vécu... et ainsi d'anticiper certains besoins ou problèmes et donc d'affiner encore plus l'efficacité des actions engagées et des éventuels besoins en matière de formation.

Pas de panacée

Pour Jérôme Vachellerie, directeur de la performance et responsable QSE chez Yseis, « il n'existe pas de réponse ou de solution miracle pour l'évaluation des compétences. Tout dépend, en fait, de la maturité de l'entreprise en matière de prévention des risques. On n'évaluera pas les mêmes choses et ne se servira pas des mêmes indicateurs ».

S'il n'existe pas de panacée comme le souligne Jérôme Vachellerie, tous les préventeurs sont unanimes pour reconnaître que l'évaluation des compétences doit se faire au plus près du terrain, des collectifs de travail. Pour engager sa démarche d'évaluation des compétences, on pourra, à l'instar de ce que l'on fait lorsqu'on

évalue les risques professionnels, définir par exemple des unités de travail ou des groupes homogènes d'exposition qui permettent de regrouper les personnels qui font les mêmes métiers, les mêmes tâches à risques. Cela permettra d'identifier certaines tâches à risques, certains écarts, certaines stratégies mises en place par les collaborateurs pour apporter une solution à des problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur mission, de leur travail. Cette approche a l'avantage de réduire l'analyse puisqu'on étudie un métier. Mais il faut absolument y associer et impliquer les salariés pour qu'en amont, du côté de la RH et du HSE, on puisse identifier les mesures correctives à mettre en place.

Une approche individualisée ?

Travailler au plus près des collectifs de travail, des groupes... permet d'identifier clairement les risques et de mettre en place les actions préventives. «L'évaluation des compétences passe nécessairement par des entretiens individualisés, explique Carine Vermeersch, directrice formation métiers chez Kiloutou. Chez Kiloutou, nous réalisons systématiquement des entretiens individualisés annuels dans toutes nos filières métiers. Une fois ces entretiens effectués, nous analysons les résultats afin de déterminer le plan de formation pour l'année n+1. Il faut constamment être au plus proche de l'opérationnel pour s'assurer du maintien des compétences demandées aux collaborateurs et ainsi si nécessaire les ajuster.»

Cette approche individuelle permet de regrouper les salariés exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogènes d'expositions aux risques et doivent donc appliquer les mêmes processus de travail et mesures de prévention et de sécurité. Elle pourra varier d'une entreprise à l'autre. Mais dans tous les cas, elle permet une approche organisationnelle d'évaluation des risques.»

Évaluation : quels buts ?

L'évaluation des compétences doit permettre de dégager des axes de travail en matière de formation, de remise à niveau de certains collaborateurs, de remise à plat de process de travail... «Évaluer est très important en matière de prévention. Le



Getty Images

 **dalmecc**
Manipulateurs Industriels

L'art de manipuler avec zéro effort !




des solutions ANTI-TMS sur-mesure pour des manipulations précises de charges jusqu'à 1500 kg en absence totale de poids.

www.dalmecc.com





Le préventeur doit constamment être capable de détecter les informations qui lui permettront d'avoir à un instant T une photographie des actions mises en place.

LA PAROLE À

« L'ÉVALUATION PERMET DE PERSONNALISER LES BESOINS EN FORMATION. »

**CARINE VERMEERSCH, DIRECTRICE FORMATION
MÉTIERS CHEZ KILOUTOU**



« Il est nécessaire que nos collaborateurs maîtrisent parfaitement la bonne utilisation et les risques induits par les matériels que nous mettons à disposition de nos clients. Nous disposons pour cela de quatorze formateurs référents régionaux dont la mission est de former nos collaborateurs sur les matériels proposés à nos clients. Par ailleurs, pour évaluer leurs compétences et l'efficacité des formations que suivent nos collaborateurs, nous utilisons des questionnaires d'évaluation à chaud. Puis, quelques mois après la formation,

nous réalisons une évaluation "à froid", via notre outil DéfiTech (dispositif d'évaluation et de formation individualisée pour les techniciens) afin d'évaluer leurs connaissances et leurs compétences : électricité, hydraulique, sécurité... Cette évaluation nous permet d'individualiser et de personnaliser les besoins en formation. Nous avons aussi intégré les managers à la démarche afin d'accroître leurs compétences pour qu'ils soient eux-mêmes capables de nous alerter en cas de besoin, d'écart. Par ailleurs, l'évaluation et le suivi des compétences en matière de sécurité se font tout au long du parcours de nos collaborateurs au sein du groupe. Pour cela, nous avons mis en place trois niveaux d'action : « J'intègre », « Je me professionnalise », « Je me perfectionne ». L'évaluation des compétences et le renforcement passent par une étroite collaboration avec tous les services concernés au sein du groupe. Nous travaillons ainsi avec la direction SSP de Kiloutou pour faire évoluer nos formations et établir des plans d'action. Tout cela afin de renouveler régulièrement les compétences des collaborateurs. » ■



préventeur en entreprise doit constamment être capable de détecter les informations qui lui permettront d'avoir à un instant T une photographie des actions mises en place, des écarts qui ont été constatés sur le terrain... afin de guider au mieux la direction de son entreprise dans les actions de prévention à mener, explique Gilles Radenne, dirigeant du pôle santé sécurité au travail, SNCF gares & connexions. Prenons le cas des formations. Quelles qu'elles soient. Une formation est une transmission de compétences à un individu ou à un groupe d'individus. Et chacun n'a pas la même faculté à acquérir une compétence. L'évaluation que nous réalisons après chaque formation doit nous permettre de vérifier que les compétences ont été acquises lors de ladite formation. »

Dévoisement des procédures

Avant d'ajouter : « C'est d'autant plus important que nous constatons tous, avec le temps, une perte de la compétence. Perte qui peut avoir différences causes : environnement de travail, collègues, pression au travail... Perte de compétences qui peut déboucher sur un dévoiement des procédures requises. D'où l'intérêt d'une constante évaluation pour corriger ces écarts. »

Comment évaluer et avec quels outils ?

L'évaluation des compétences requiert de la part du préventeur et de ses équipes d'être constamment en veille. On l'a vu, il devra se doter des moyens de contrôle des compétences en sortie de formation. Il pourra s'appuyer sur le management de proximité, les chefs d'équipes qui prendront en charge la réalisation de certains contrôles par collaborateurs, par procédures. «Ce niveau de veille est très important en matière d'évaluation, poursuit Gilles Radenne. Car pour être certain de remonter les bonnes informations, il faut être constamment au plus proche du terrain.»

Point de vue que confirme Jérôme Vachellerie : «Évaluer au plus près des effectifs permet de remonter des problématiques. Je crois beaucoup à l'intérêt de tous les petits moments que peuvent consacrer les équipes pour échanger sur tous les aspects de leur travail. Ces ins-

tants permettent de se briefer et de débriefer avant et après telle ou telle mission. Ils permettent de s'assurer que tout le monde est conscient du travail à réaliser, avec quelle procédure, quels matériels, s'il requiert telle ou telle habilitation, formation ou compétence particulières...»

Point de vue que partage Carine Vermeersch : «Les causeries, organisées par les coordinateurs sécurité, sont des moments importants pour l'évaluation des risques. Notamment après un incident ou un presque-accident car elles permettent d'identifier l'origine du problème et de modifier, par exemple, le contenu d'une formation pour renforcer les compétences des collaborateurs.»

L'évaluation des compétences – comme l'évaluation des risques – doit permettre, après la collecte des informations et l'analyse, de réengager certaines actions. Mais attention, il faudra ici aussi hiérarchiser. On ne peut pas tout faire d'un coup. Il faudra donc iden-

tifier ce qui est le plus urgent afin de planifier les actions correctrices ou autres à mettre en place.

Des indicateurs trompeurs ?

On pourra pour évaluer les compétences prévention et sécurité au travail des collaborateurs se servir de certains indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité, absentéisme... Ces indicateurs, dont les données doivent être remontées et exploitées régulièrement, permettent de faire apparaître des problèmes. «L'utilisation des indicateurs dans une démarche d'évaluation des compétences est utile mais doit se faire en gardant à l'esprit certaines limites, insiste Jérôme Vachellerie. En effet, lorsqu'on engage une action de prévention, quelle qu'elle soit, on constate très souvent une hausse du taux de fréquence, une augmentation des signalements d'accidents ou de presque-accidents. Il ne faut



PIP
PROTECTIVE INDUSTRIAL PRODUCTS

G-Tek
3RX

L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Une gamme de 14 gants fabriqués à partir de bouteilles plastiques recyclées

EN16350 EN407 EN388
X1XXXX 4121A

Réduit les émissions de CO2 de 36,75g par paire

Sanitgard OEKO-TEX® CONFIDENCE IN TEXTILES STANDARD 100 Global Recycled Standard
Certified by USB Registration no: USB 002625

info@pipeurope.com **www.pipeurope.com** Bureau: 02 51 50 19 80



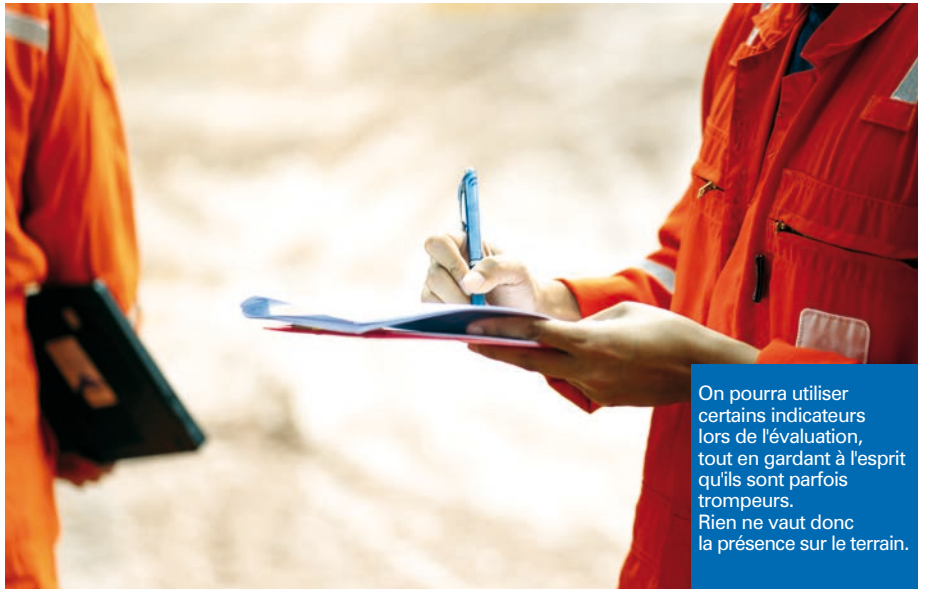
pas croire que cela signifie que la prévention ne fonctionne pas, que les compétences associées à la stratégie de prévention ne sont pas acquises. La hausse de tel ou tel taux s'explique souvent par le seul fait qu'une démarche transparente de déclaration d'accidents, de presqu'accidents, d'incidents ou d'écarts induit forcément la déclaration de choses qui ne remontaient pas jusqu'alors au service prévention, par exemple. En revanche, cela permet d'identifier des problématiques qui pourront faire l'objet d'une remise à niveaux des équipes, services, unités... concernés.»

Dégager des pistes d'amélioration

Pour Gilles Radenne, on peut en effet s'appuyer sur certains indicateurs pour identifier des pistes d'amélioration des compétences des salariés. «Nous nous appuyons, au quotidien, sur les avis d'événements (précurseurs, quasi-accident, accidents), nous observons mensuellement certains indicateurs (fréquence, gravité, absentéisme...). Nous avons également mis en place un outil de veille des procédures, des gestes métiers, à deux niveaux. Le premier au niveau du responsable d'équipe qui porte sur les opérateurs. Le second au niveau des pôles sécurité pour mesurer la qualité d'observation du manager. Et enfin des audits réalisés tous les trois ans nous donnent des tendances sous la forme d'indicateurs "Sami" (satisfaisant, acceptable, moyen, insatisfaisant). Cela nous permet de dégager des pistes d'amélioration. Mais un service prévention ne peut se contenter de ces seuls indicateurs pour évaluer tout ce que recouvrent les compétences des salariés de son entreprise. Les indicateurs peuvent donner une vision trompeuse des choses. Il faut nécessairement les conjuguer avec d'autres outils comme le taux de réalisation des formations, le suivi des visites médicales, les réalisations des briefings et débriefings après réalisation d'une opération afin de remonter le faisceau le plus complet possible pour pouvoir évaluer constamment ce qui est acquis en matière de compétences et ce qui peut être amélioré ou approfondi.»

De l'intérêt du préventeur

On l'aura compris, un préventeur qui veut réellement et efficacement évaluer les compétences en matière de prévention



On pourra utiliser certains indicateurs lors de l'évaluation, tout en gardant à l'esprit qu'ils sont parfois trompeurs. Rien ne vaut donc la présence sur le terrain.

LA PAROLE À

«L'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DES COMPÉTENCES EST CAPITALE.»

CHRISTOPHE BÉSIN, RESPONSABLE RÉGIONAL PRÉVENTION SÉCURITÉ CHEZ MANPOWER



«L'évaluation régulière des compétences est capitale pour un groupe comme Manpower pour nous assurer que nos salariés intérimaires en emploi au sein de nos entreprises clientes jouissent des compétences nécessaires pour bien travailler, et le faire en toute sécurité. Afin d'évaluer ces compétences, nos salariés doivent réaliser une "chasse aux risques" dès qu'ils intègrent la société, pour identifier les mauvaises pratiques. Puis, nous échangeons avec le candidat afin de réfléchir avec lui aux bonnes solutions et méthodes à privilégier face à telle ou telle situation.

Nous disposons aussi d'outils digitaux qui nous permettent d'évaluer les compétences de nos salariés en travail temporaire, et de mettre l'accent sur certaines contraintes sécurité spécifiques à l'entreprise dans laquelle ils vont devoir travailler. L'évaluation des compétences passe aussi par des relations étroites avec nos clients. Nous discutons avec leur département RH, réalisons des visites de postes... afin de bien cerner les environnements dans lesquels vont travailler les intérimaires, et nous assurer qu'ils jouissent des compétences métiers et risques associés nécessaires. Par ailleurs, nous assurons un suivi régulier des intérimaires pour garantir leur maîtrise des compétences métier, de la réglementation, etc. L'évaluation et le suivi des compétences ne se limitent pas à l'amont de la mission. Pendant celle-ci, nous échangeons avec le salarié intérimaire et l'entreprise dans laquelle il travaille pour estimer la satisfaction de notre client, et déterminer s'il travaille dans de bonnes conditions. Cela nous permet de faire apparaître des points de progrès qui nous seront très utiles par la suite. En fin de mission, nous réalisons une réunion-bilan afin, encore une fois, d'identifier si nécessaire des pistes d'amélioration. D'une manière générale, l'évaluation des compétences requiert de nombreux échanges et temps d'accompagnement qui nous permettent de vérifier l'adéquation du profil du salarié intérimaire avec l'emploi proposé.» ■



2 questions à... Jérôme Vachellerie,

**DIRECTEUR DE LA PERFORMANCE
ET RESPONSABLE QSE CHEZ YSEIS**

En quoi le préventeur joue-t-il un rôle primordial en matière d'évaluation des compétences ?

En allant sur le terrain, le préventeur pourra remonter des informations sur ce qui n'apparaît pas dans les divers outils et autres indicateurs dont il dispose pour évaluer sa stratégie prévention et son application sur le terrain. Il doit donc s'impliquer pleinement dans la démarche d'évaluation des compétences, comme doivent s'y impliquer les managers et l'encadrement de proximité. Car il faut être conscient du fait que souvent les opérateurs, les techniciens – confrontés à un problème ou quelque chose d'imprévu – les règlent au quotidien, en adoptant telle ou telle stratégie. Cela ne remonte pas toujours jusqu'au préventeur. Ne pas aller sur le terrain implique le fait qu'il risque de ne pas identifier ces problèmes et donc de ne pas pouvoir remettre à plat les formations proposées aux salariés, ou ses processus sécurité. Il faut insister sur le fait que le préventeur doit travailler avec toutes les strates de l'entreprise. C'est à cette condition qu'il pourra avoir une idée précise des compétences des salariés et éventuellement adapter les formations, par exemple.

Quels sont les outils, les moments qui permettent de bien évaluer les compétences ?

Les causeries sont importantes. Tous les briefings et débriefings sont d'excellentes occasions pour se poser certaines questions : Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Quels problèmes a-t-on rencontrés ? Me suis-je senti sans solution face un problème ? Car les équipes savent très bien ce qui a échoué et peuvent facilement identifier des points d'amélioration. Cela permet aussi de mesurer l'écart entre le prescrit et le réel et de voir ce que font réellement les équipes. Et donc d'engager, quand on tient compte évidemment de ce qu'on constate sur le terrain, la mise en place de systèmes et procédures d'amélioration. ■

CITATION

> **Carine Vermeersch, directrice formation métiers chez Kiloutou**



« L'évaluation des compétences passe nécessairement par des entretiens annuels individualisés. » ■





ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES DANS L'EFFORT AVEC LYNE PRO

Des secteurs variés :

Métiers statiques



LYNE UP
Seconde peau qui vous ré-apprend à vous tenir droit.

Métiers en mouvement



LYNE PRO
Gilet de travail qui accompagne votre dos dans l'effort.

Pour les soignants



MEDI LYNE
Le sous-vêtement de protection du dos développé spécialement pour les soignants.

Déjà 2 000 entreprises l'ont adopté !

Plus d'info sur

pro.percko.com

3 questions à... Gilles Radenne,

DIRIGEANT DU PÔLE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL,
SNCF CARES & CONNEXIONS



Comment organisez-vous l'évaluation des compétences au sein de votre pôle? Avec quels indicateurs?

Nous utilisons divers outils. Des indicateurs comme les taux de fréquence, de gravité... Nous avons aussi fortement impliqué le management de proximité afin qu'il soit capable d'identifier des écarts par rapport à nos standards de sécurité pour nous les signaler et éventuellement nous amener à proposer une remise à niveau des compétences du technicien concerné, de l'équipe qui semble avoir du mal à respecter certaines règles. Il ne s'agit pas ici de montrer du doigt tel ou tel mais plutôt de nous donner les moyens d'être proactifs afin de réagir le plus vite possible en cas de souci et de donner les moyens aux collaborateurs de travailler dans les meilleures conditions possibles de sécurité. Nous réalisons également beaucoup d'audits grâce à des auditeurs SST, des auditeurs métiers... Cela nous permet de disposer d'outils de veille permanente pour détecter les écarts et les corriger. Par ailleurs, tous les trois ou quatre ans, toujours dans le cadre de l'évaluation des compétences et de l'efficacité de notre stratégie prévention, le management de la sécurité étudie la partie opérationnelle de nos métiers (documents, équipements de protection...) pour encore une fois ajuster ce qui doit l'être. Il faut bien comprendre que l'évaluation des compétences est un travail de longue haleine, sur le long terme. Et qu'une entreprise s'imaginant en avoir terminé avec la prévention des risques une fois son DU réalisé et décliné en action se tromperait lourdement...

L'évaluation des compétences passe sans doute et nécessairement par la présence des préventeurs sur le terrain. Pourquoi? Une fois sur le terrain, constatez-vous des écarts importants par rapport aux règles de sécurité définies?

Les visites terrain sont très importantes. Cela nous permet d'observer ce qui se fait au sein des équipes et d'identifier ce qui ne fonctionne pas. Tour cela s'inscrit dans une démarche qui doit nous permettre d'être proactifs. Mais il faut être bienveillant. Cette présence sur le terrain n'a pas pour but d'identifier les "vilains petits canards". Elle doit plutôt nous permettre, dans un climat de confiance et de bienveillance, de libérer la parole, d'être justes et équitables, d'entendre l'opérateur, et de constater ce qui ne fonctionne pas. Il faut souligner que les écarts constatés sont souvent assez légers et les incidents sont en général dus à la compréhensible volonté de bien faire d'un opérateur ou d'un technicien qui a voulu aider des collègues alors qu'il ne devait pas venir interférer dans leur travail. C'est pourquoi permettre la libération de la parole permet d'identifier ce qui n'a pas été appliqué en cas d'incident et de le corriger via une remise à niveau grâce à une formation, une modification de la procédure de travail, la fourniture de nouveaux outils ou matériels.

Quel est l'intérêt de l'évaluation des compétences quand elle s'inscrit logiquement dans une véritable stratégie de prévention des risques?

Elle permet d'ajuster ce qui doit l'être. Et le plus rapidement possible. L'évaluation des compétences peut aussi être mise au service du maintien dans l'emploi de certains collaborateurs. En effet, au fil des années, et après avoir suivi un certain nombre de formations, des opérateurs, des techniciens jouissent de compétences approfondies sur leur métier, sur tel ou tel sujet dont la sécurité au travail. Ces compétences doivent pouvoir aussi être mises au service des autres. Les opérateurs, usés par leur métier, peuvent ainsi aller dans d'autres équipes afin d'y partager leur savoir-faire, parrainer ou accompagner les plus jeunes... Si on évalue bien leurs compétences tout au long de leurs parcours, nous serons capables, le moment venu, de leur proposer un autre poste afin de les maintenir dans l'emploi et de mettre leur expertise au service de l'entreprise. ■



ne peut se contenter de compiler des données, plus ou moins qualifiées, dans des tableurs. Ils risquent fort de faire de l'évaluation au «doigt mouillé», sans réelle prise avec le terrain.

L'évaluation des compétences doit s'inscrire dans une approche sociale, humaine, de la prévention des risques. Il faut discuter avec toutes les personnes concernées par les risques, évaluer leurs compétences, leurs lacunes, et ensuite définir des démarches prioritaires.

Une des missions qui justifie tout l'apport d'un service prévention

«À mon avis, l'évaluation des compétences est sans doute une des missions qui justifie tout l'apport d'un service ou d'une direction prévention dans une entreprise ou une organisation. C'est par sa capacité à aller sur le terrain, à discuter avec les collectifs, les individus, le management... que le préventeur et ses équipes apportent une vraie plus-value à leur entreprise. Cette présence constante au plus près du vécu au travail permet au préventeur d'être proactif, d'être constamment au fait de ce qui peut faire l'objet d'actions – formations ou autres – pour améliorer les compétences en prévention des risques des salariés placés sous la responsabilité de son service. Une évaluation des compétences bien menée et ayant débouché sur des actions concrètes participe pleinement à la démarche d'amélioration continue qui doit être celle de toute organisation qui veut réellement faire de la prévention des risques», conclut Gilles Radenne. ■

CITATION > Christophe Bésin, responsable régional prévention sécurité chez Manpower



« Nous assurons un suivi régulier de nos salariés intérimaires pour garantir leur maîtrise des compétences métier, de la réglementation... en toute sécurité. »

L'INNOVATION AU SERVICE
DE VOTRE **SÉCURITÉ** ET DE
VOTRE **PROTECTION**

**SAFETY
SERVICES**



RETROUVEZ-NOUS

17 > 19
MAI 2022

STAND E34
HALL XXL

 **Préventica**

EXPONANTES LE PARC
NANTES

VENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUTÉS
SMART SAFETY, EXOSQUELETES
ET PRODUITS GREEN.



 **DEXIS**
 **PROLIANS**
 **HYDRALIANS**



DESCOURS & CABAUD



Du 17 au 19 mai, à Nantes, le salon Préventica Grand Ouest devrait accueillir plus de 9000 participants.

Préventica Nantes : le Grand Ouest à l'heure de la prévention des risques

Le 17 mai prochain, le salon Préventica ouvrira ses portes à Nantes. Cette édition Grand Ouest devrait être l'occasion pour ses participants attendus – exposants, visiteurs et autres experts de la prévention des risques – de découvrir les nouveautés produits et services présentés, mais aussi d'échanger sur des thèmes plus que jamais d'actualité : les plans de prévention, les obligations réglementaires, le stress et le harcèlement au travail, les EPI connectés, les TMS, etc.

Pendant trois jours, du 17 au 19 mai prochains, Nantes sera un des pôles de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail. Pour toutes les entreprises et organisations concernées par les questions de SST : petites et grandes entreprises, collectivités locales, organismes publics, syndicats professionnels, experts, auteurs, chercheurs...

Quelques sujets centraux seront au cœur de cette édition :

- > Organiser le travail et prévenir les risques, pour créer des environnements professionnels sains et rassurants (air, bruit, amiante, polluants, poussières).
- > Analyser et réduire les situations de pénibilité (personnel soignant, aides à domicile, entrepôts logistique, travail sur l'écran, chantiers...).
- > Innover dans le management et le dialogue social, pour améliorer la confiance et l'engagement des salariés.

Par ailleurs pas moins de 150 conférences et ateliers participatifs permet-

tront pendant trois jours aux participants de mieux comprendre les enjeux et les solutions pour la santé au travail. Parmi les sujets programmés, citons : organisation et effet du télétravail, dialogue social, plan de prévention, obligations réglementaires, maladies et accidents professionnels (chutes, lombalgies, TMS, ...), stress, harcèlement, parité, équilibre vie pro/vie perso, EPI connectés, amiante, qualité de l'air, bruit, ergonomie des postes de travail, services aux collaborateurs... ■

LE POINT DE VUE D'UN PRÉVENTEUR

« UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE ! »

**JUSTINE SEPEAU, RESPONSABLE SANTÉ SÉCURITÉ FRANCE
MERALLIANCE ET ETS PAUL PAULET (THAI UNION GROUP)**



« Pour un préventeur, Préventica est un moment incontournable. Il nous permet de rencontrer des confrères, d'échanger avec eux autour de bonnes pratiques, de découvrir les solutions présentées par les exposants pour améliorer la santé sécurité au travail. Nous profiterons du salon pour participer à deux conférences et tables rondes sur des sujets qui concernent particulièrement les risques liés à la filière agroalimentaire. À savoir le dispositif Prap

et sur la qualité de vie au travail. Le salon sera également l'occasion de réseauter afin d'aider au développement du réseau de préventeurs Finistère Sud qui est en train de se mettre en place. » ■

LA PAROLE À

« L'opportunité d'échanger sur nos retours d'expérience. »

Christine Corbou, directrice qualité de vie et santé au travail, Nantes métropole



« Nous profitons de la tenue du salon à Nantes pour intervenir dans le cadre de deux tables rondes sur des sujets pour lesquels nous avons des retours d'expérience à présenter.

La première, qui se déroulera le 18 mai à 15 h 15, aura pour thème : "Incivilités, agressions, sécurité des personnels : quelles solutions en faveur de l'amélioration des conditions de travail?". La seconde aura lieu le jeudi 19 mai à 10 heures et nous permettra d'échanger autour du thème : "Démarches inspirantes en santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la fonction publique". » ■



poids
490g
P. 42

COFRA[®]
BORN TO WORK
the italian brand 

Porteriez-vous une
chaussure de
running
pour travailler?

PROPULSION
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

**LÉGÈRETÉ
AMORTI DOUX
POUSSÉ DYNAMIQUE
SEMELLE AUTO-MODELANTE**

www.cofra.it 

PAROLE D'EXPOSANTS

ALEXIS UCKO, COFONDATEUR DE PERCKO



«Percko propose des solutions qui permettent de lutter contre le mal de dos grâce à des tenseurs agissant sur l'ensemble du dos. Nos solutions soulagent,

mais offrent surtout la possibilité au porteur de réapprendre les bonnes positions et d'éviter les gestes à risque. Au salon, nous présenterons toute notre offre : Lyne Pro, un gilet pour les métiers en mouvements, Lyne Up, sous-vêtement invisible pour les métiers sédentaires et Medi Lyne, pour le personnel soignant.» **Stand C36**

DENIS JOBERT-BEAUSSIER, CHEF DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS CHEZ FENWICK-LINDE

«Nous présenterons notre "bumper" qui, installé sur nos chariots accompagnants, permet d'éliminer les risques d'écrasement des pieds, et notre chariot à poste de conduite suspendu, qui réduit de plus de 30 % les vibrations ressenties par le cariste lors du passage de quai en chargement/déchargement de camion. Nous exposerons aussi notre système de limitation de vitesse en zone, connect:zi, répondant aux préconisations de l'INRS et notre solution de détection de piétons Safety Guard.» **Stand K6**

PRÉVENTICA NANTES

- > Quand ? Du 17 au 19 mai 2022
De 9 h à 18 h 30 les mardi et mercredi
et de 9 h à 18 h le jeudi
- > Où ? Parc des expositions
de la Beaujoire - Hall XXL
- > Inscription : www.preventica.com/visiteur-formulaire-inscription.php?salon=nantes
www.preventica.com

Quelques nouveautés

> AMÉNAGEMENT DES LOCAUX: A-SAFE



A-Safe, qui fête ses dix ans, exposera ses gammes eFlex et iFlex. La première est une solution modulaire d'entrée de gamme développée plus spécifiquement pour les entrepôts logistiques. iFlex, quant à elle, se compose de barrières résistant aux impacts de chariots plus lourds et permet de réaliser des installations sur-mesure. A-Safe propose aussi la Topleft barrière permettant d'éviter la chute de palettes ou de cartons sur des zones de passages piétons, à l'aide de barrières pouvant atteindre 4 m de haut. ■ **Stand K8**

> OUTILLAGE SÉCURISÉ: MURE & PEYROT



À découvrir en avant-première, le dernier-né des modèles Mure & Peyrot : Mios. Un couteau à lame surmoulée changeable, spécialement conçu pour couper sangles et rubans adhésifs. Pendant Préventica, le fabricant bordelais présentera aussi Albret, un couteau à chargeur de lame sécurisé. Écoresponsable, ce chargeur est fabriqué à partir de pelures de pommes de terre. ■ **Stand J16**

> PTI: MYANGEL



Le Français, spécialiste de la PTI et des Dati, poursuit le développement de son offre. Après le lancement de son application sur Android puis sur montres connectées, il présentera sur Préventica son dernier développement puisque depuis février 2022, l'application My APP Link est disponible sur iOS, dans tout l'univers Apple. Ainsi, My APP Link2 pour les travailleurs isolés devient universelle : Android/Wear OS/iOS. ■ **Stand G22**

LA PAROLE À

«L'occasion de montrer l'étendue de nos gammes et nos dernières innovations.»

Nicolas Baudry, responsable des pôles partenariats santé & Essilor Pro-Safety, Essilor France

Préventica Nantes sera pour nous l'occasion d'aller à la rencontre des responsables HSE et de leur présenter non seulement l'étendue de nos gammes de lunettes de protection à verres de vue, mais également nos dernières innovations : Optifog, le traitement antibuée – plébiscité avec le port du masque, et Crizal Pro-S, notre dernière innovation. Ce traitement antireflet apporte une haute résistance aux rayures et aux salissures, et une meilleure durabilité des verres, très appréciée dans des conditions rudes. Avec les beaux jours, une autre technologie intéressera les entreprises, nos verres à teinte variable Transitions dont la propriété est de s'adapter automatiquement aux changements de luminosité. Cette solution permet d'avoir un équipement deux en un adapté aux personnes travaillant à l'extérieur ou alternativement en intérieur et extérieur. Elle protège aussi contre 100 % des rayons UV et contre la lumière bleue nocive, à l'intérieur comme à l'extérieur. ■ **Stand D30**



À DÉCOUVRIR SUR LE SALON

PRÉVENTICA NANTES

DU 17/05/22 AU 19/05/22

Nouvelle collection **PARADE etik**

Après le lancement de notre 1^{ère} chaussure de sécurité responsable en 2021, découvrez notre nouvelle collection textile **PARADE ETIK** !

Notre objectif ? Vous proposer une gamme toujours plus large de produits responsables répondants à vos besoins.



T-shirt mixte **OCEANY**
(3 coloris)



Sweat mixte **OURAL**
(3 coloris)



Sweat mixte **À MESSAGES**
(2 coloris et 5 messages)



**TISSU 100%
RECYCLÉ**



**CIRCUIT COURT
(LIMITÉ AU BASSIN
MÉDITERRANÉEN)**



**FIL RECYCLÉ
LABELLISÉ
ECOTEC®**



équipements de sécurité



INFIELD

Les protections sur mesure, adaptées à chaque porteur, présentent l'avantage d'un confort incomparable. L'assurance que ces EPI de catégorie III seront effectivement portés.

Bruit: des protections sur mesure

Confortables et durables, les protections auditives sur mesure gagnent du terrain. Si la prise d'empreintes reste encore un frein dans de nombreuses entreprises, la qualité de ces EPI et les possibilités offertes avec des filtres de plus en plus performants apportent une réelle solution aux opérateurs appelés à travailler dans un environnement bruyant.

«**E**n 2018, passer le risque auditif de la catégorie II à la catégorie III a été une excellente chose, pour la préservation du capital auditif des salariés, assure Nicolas Bialy, directeur commercial d'Infield-Safety. Cela a permis une prise de conscience de la réalité de ce risque trop souvent négligé. Les entreprises ont fourni des efforts pour équiper au mieux leur salarié avec des objectifs de confort pour que les protections soient réellement portées. Une des conséquences positives est la nette progression des protections auditives sur mesure dont nous sommes l'un des spécialistes.»

Le risque invisible

Invisible et progressif, le bruit est désormais classifié comme un danger de nature irréversible appelant au port d'EPI de catégorie III. La réglementation précise

qu'au-delà de 80 dB(A) sur huit heures de travail, l'employeur est tenu d'informer les salariés sur les risques, de mettre à disposition des protections individuelles et de prendre en charge un examen audiométrique préventif. «Lorsque nous nous rendons en entreprise, reprend Nicolas Bialy, nous faisons systématiquement une information sur le risque que représente le bruit. C'est difficile à appréhender pour de nombreux salariés, car les conséquences sur le capital auditif, et notamment la surdité, ne se feront sentir que plusieurs années plus tard.»

Surdit , fatigue, irritabilit 

En 2020, une enqu te Ifop/JNA a montr  que parmi les actifs g n s par les nuisances sonores sur leur lieu de travail, 84 % estiment que le bruit a des r percussions sur leurs comportements et 65 % sur l'apparition de troubles auditifs, les travailleurs du BTP  tant les plus sujets

aux dommages physiques et psychologiques dus au bruit sur leur lieu de travail. Un probl me qui n' pargne pas les t l travailleurs, puisque plus d'un sur deux (53 %) est g n  par le bruit qui se r percute sur les trois fonctions cl s de l'audition qui sont alors momentan ment alt r es : la communication, le niveau d'alerte, et l' tat  motionnel. Lorsque le niveau d passe les 85 dB(A), outre les mesures de r duction   l'exposition des nuisances sonores par des mesures collectives (capotage des machines, panneaux absorbants, etc.), l'employeur doit imposer le port de protections individuelles.

Le sur-mesure : l'atout confort !

S'il existe un grand nombre de protections (bouchons en mousse, bouchons moul s, arceaux, coquilles, casques communicants ou non), les protections sur mesure ont le vent en poupe. Pre-

mière raison : le confort. Un EPI confortable est un EPI porté, et comme le souligne une étude de l'INRS «retirer son protecteur auditif dix minutes sur une journée de huit heures entraîne une perte d'efficacité du protecteur de 43 %.» Deuxième raison : le prix – à condition de comparer à durée équivalente. Une protection auditive personnelle a en moyenne une durée de vie de cinq ans. Des bouchons en mousse, renouvelés à chaque prise de poste, peuvent atteindre la centaine d'euros par an. Enfin, troisième raison et non des moindres : l'aspect écoresponsable. Les petits bouchons jetables produits en Asie, finissent par faire quantité de déchets qui finiront au mieux brûlés, au pire dans les océans, avec un bilan carbone détestable. De très bonnes raisons pour se tourner vers des solutions plus durables et sur mesure.

La prise de mesure : moulée ou digitale ?

La prise de mesure est souvent le principal frein à l'acquisition de protections personnalisées. Il faut effectuer un examen otoscopique préalable pour déceler d'éventuelles pathologies ou la présence de bouchons de cérumen. Si tel est le cas, la personne est dirigée vers son médecin. Si le terrain est sain, on peut procé-



Les protections avec filtre JRenum de Prod'Embout

Conçues pour les environnements sonores bruyants à très bruyants sans couper le porteur de son environnement, ces protections auditives sur mesure en acrylique s'adaptent parfaitement au conduit. Fabriquées en 3D. Quatre filtres d'atténuation de 22 dB à 29 dB. La forme demi-conque comme la poignée de préhension facilite la mise en place dans de bonnes conditions d'hygiène. Plusieurs couleurs, option détectable et traitement antibactérien possibles. Entretien à l'eau savonneuse.

LA PAROLE À

«COMMUNIQUER DANS UN ENVIRONNEMENT BRUYANT TOUT EN ÉTANT PROTÉGÉ EST UNE QUESTION CRUCIALE.»

HÉLÈNA JÉRÔME, DIRIGEANTE ET COFONDATRICE DE SAFEHEAR



«La protection auditive est un EPI de catégorie III, ce qui signifie qu'elle couvre un risque aux conséquences durables et irréversibles. Il ne faut pas négliger qu'une maladie professionnelle reconnue comme la surdité coûte en moyenne 96 000 euros à l'employeur. D'où l'importance d'être bien protégé. Cependant, la protection ne doit pas exposer le travailleur à d'autres risques en l'isolant des bruits extérieurs notamment les alarmes et de toute communication. Safehear a développé un système de communication automatique intégré à la protection auditive qui sélectionne et capte

les fréquences de la voix tout en filtrant les bruits nocifs. Il suffit que deux personnes porteuses du système connecté Louis se rapprochent (moins de 15 mètres) pour qu'elles puissent communiquer naturellement sans avoir à déclencher un micro ou un autre appareil, tout en restant protégées des nuisances sonores. Une avancée, car on sait très bien que sur le terrain, même si les personnes sont sensibilisées au risque, elles ont tendance à retirer leurs protections lorsqu'elles veulent parler – s'exposant ainsi au risque. Ce système est particulièrement destiné aux environnements industriels bruyants tels que la valorisation des déchets, l'industrie du cartonnage, la logistique, l'imprimerie... Aujourd'hui, notre système est associé à deux types de protections auditives, Earsonics et Elastine, selon l'environnement sonore, avec un micro situé au niveau de l'oreille ou de la bouche.» ■

VISIONPROTECT

Lunettes de sécurité à votre vue!

150€
Tout compris!

Découvrez notre offre

équipements de sécurité

BRUIT : DES PROTECTIONS SUR MESURE



der à la prise d'empreinte : on place un tampon dans l'oreille, on coule du silicone liquide pour relever la forme du conduit et du pavillon ce qui permet de réaliser des protections personnalisées. La plupart des fabricants préfèrent encore la prise d'empreinte physique qu'ils estiment plus fiable. Cependant, les logiciels sont de plus en plus performants, et des entreprises comme Alvis Audio, se tournent vers des empreintes numériques en 3D à l'aide de smartphones, qu'elles estiment pratiques et en fin de compte avec une bonne fiabilité. Les modes de fabrication évoluent aussi. Si on passe toujours par le moule négatif en plâtre, les impressions 3D apparaissent pour les matières rigides comme de l'acrylique ou par l'impression d'un cocon pour des matières souples.

Silicone ou acrylique ?

Quelle matière retenir ? Ce sont essentiellement la silicone et l'acrylique qui se partagent le marché. La silicone est jugée plus confortable car plus souple, et l'acrylique, plus rigide, est plutôt réservée pour des environnements sonores très bruyants. De nouvelles matières apparaissent comme le thermoplastique qui a la propriété de s'assouplir à la température corporelle.

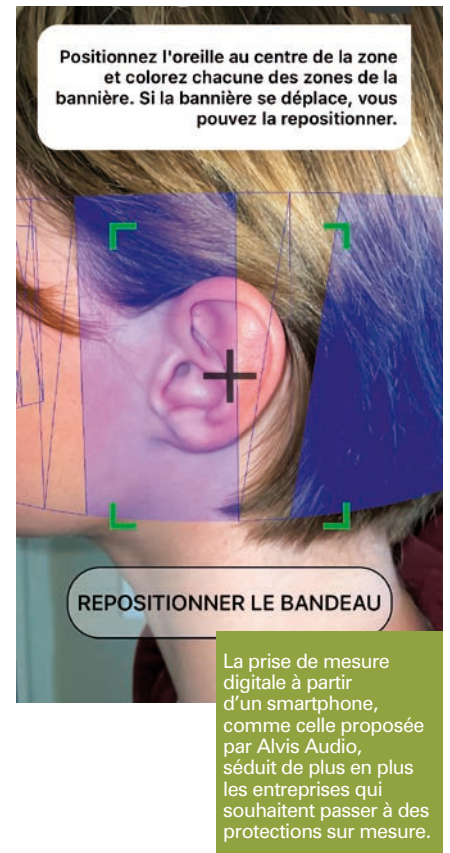
Atténuation sélective ou uniforme

Plusieurs types de filtres existent sur le marché : les filtres qui vont réduire uniformément les niveaux sonores pour arriver à un bruit perçu inférieur à 80 dB ou des

filtres sélectifs qui vont soit écrêter tous les bruits au-dessus de 80 dB, laissant pratiquement intact les bruits inférieurs à ce niveau, soit des filtres sélectifs qui vont faire des atténuations différentes selon la fréquence, afin notamment de laisser passer au mieux la voix. L'atténuation globale est indiquée par le SNR (Sound Noise Ratio ou rapport signal bruit) et est mesurée en décibels. Alvis Audio propose des filtres dynamiques : l'atténuation se fait en fonction du niveau sonore ambiant et de la fréquence. Cotral Lab, spécialiste des protections auditives sur mesure, indique que les filtres à réponse uniforme atténuent le son sans le déformer « Ces filtres offrent la même qualité sonore, le volume est juste réduit. Les protecteurs auditifs dotés de ces filtres sont recommandés pour les techniciens qui ajustent les machines à l'oreille, les personnes ayant un fort besoin de communiquer en milieu bruyant, le personnel encadrant ou encore les salariés du monde musical et du spectacle. En revanche, Les filtres HFA (High Frequency Attenuation) atténuent le bruit plus fortement sur les fréquences aiguës. Ces filtres sont très appréciés dans les environnements très bruyants : industrie, métallurgie, BTP, etc. »

Communiquer

La communication demeure la question centrale dans le cas de port de protections auditives. Si la plupart des fabricants proposent des filtres sélectifs avec une atténuation moindre sur les fréquences de la parole, la communication peut res-



ter problématique en environnement très bruyant. Safehear, une jeune start-up, a développé une technologie innovante, Louis, qui sélectionne la parole et permet de communiquer dans des ambiances très bruyantes. Deux types de captation de la parole sont utilisés : un micro-bouche ou un micro intra-auriculaire en fonction du niveau sonore. Autre performance : il suffit de se rapprocher de son interlocuteur (à moins de 15 mètres), lui aussi porteur de Louis, pour pouvoir communiquer. Une solution qui va sans doute trouver des adeptes parmi tous ceux qui trouvent le port de casques avec micro lourd et contraignant. ■



Elacin RC, les protections auditives silicone nouvelle génération

Disponibles avec une gamme de huit filtres acoustiques, les protections Elacin RC proposent des atténuations allant de 15 à 29 dB SNR. Les filtres, interchangeable sur simple demande, sont fabriqués sur mesure pour un ajustement parfait. Ils empêchent toute atténuation excessive et maintiennent la compréhension de la parole. Fabriquées en silicone souple et légère, les protections permettent la ventilation du conduit auditif et évitent la sensation de pression dans l'oreille. Coloris : rouge, bleu, jaune, noir, vert ou transparent. Existe en version détectable pour le secteur agroalimentaire.

3 questions à...

Nicolas Bialy,
DIRECTEUR COMMERCIAL D'INFIELD SAFETY



Spécialiste des lunettes de protection, comment en êtes-vous venus à la protection auditive ?

C'est une combinaison qui fait sens. La plupart des opticiens sont associés à des audioprothésistes.

Protection oculaire et protection auditive sont deux familles intimement liées, et cela fait plus de vingt ans que nous proposons des protections auditives personnalisées avec une démarche similaire à celle que nous avons pour les lunettes de sécurité.

Nos équipes en interne se déplacent en entreprise pour réaliser les prises d'empreintes auriculaires qu'elles associent à la prise de mesure pour les lunettes de protection à verres correcteurs. Cela évite de mobiliser le salarié plusieurs fois. Nos techniciens ont été formés pour pouvoir réaliser les deux types de prestation.

Les protections sur mesure sont beaucoup plus chères à l'achat que les protections à usage unique. Quels sont vos arguments pour inciter à l'acquisition de protections moulées ?

C'est une erreur courante de penser que les bouchons en mousse sont moins chers. Nos protections ont une durée de cinq ans d'utilisation. Sur la période, nous avons pu montrer que le coût était bien plus faible qu'une utilisation de bouchons en mousse standards (de l'ordre de 30 à 40 % plus cher) avec un confort bien supérieur, sans compter les déchets qu'ils génèrent – véritable pollution sur le plan environnemental. De plus, la qualité de protection et le confort pour le porteur sont sans commune mesure, avec notamment la filtration sélective qui permet de percevoir la parole et les bruits d'alertes sans la retirer. Dans l'industrie, les entreprises qui prennent soin de leurs salariés l'ont bien compris.

Quels types de protection apportez-vous sur ce marché ?

Nous travaillons avec différents matériaux et nous proposons quatre niveaux d'atténuation par matière de filtre. La silicone est très souple et très confortable. L'acrylique, plus rigide, apporte une excellente protection dans les espaces très bruyants. Enfin, nous venons de mettre sur le marché un thermoplastique élastomère rigide, qui va s'assouplir à la température corporelle et qui combine les avantages de la silicone et de l'acrylique : confort et protection accrue. De plus, nos protections sont recouvertes d'une laque polymérisée qui va fermer les pores naturels de la matière. On élimine ainsi l'aspect abrasif du bouchon et on facilite l'entretien qui se fait à l'eau et au savon. Un gain certain pour les entreprises qui n'ont pas à acquiescer en sus des produits d'entretien. ■



Congrès National
de Médecine &
Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des
Congrès de Strasbourg

Vous l'avez attendu, espéré... il a été reporté à 2 reprises dans le contexte sanitaire que vous connaissez tous, mais nous sommes très heureux de vous annoncer que le 36^{ème} Congrès National de Médecine & Santé au Travail se tiendra au Palais des Congrès de Strasbourg, du 14 au 17 juin 2022. Le Comité d'organisation met tout en œuvre pour vous accueillir en présentiel, vous permettre de d'accéder à un programme scientifique et culturel à la hauteur de vos attentes mais aussi de retrouver les moments de convivialité que nous espérons tous.

Co-organisée par la Société Française de Médecine du Travail, la Société de Médecine et Santé au Travail de Strasbourg, l'Institut Universitaire de Santé-Travail-Environnement d'Alsace ainsi que les services de Santé au Travail de la région, cette manifestation sera multiple dans ses thématiques, son public et ses partenaires. Tous les acteurs de la santé au travail sont concernés !

Le congrès se déroulera dans le contexte d'une nouvelle réforme de la santé au travail qui soulève espoirs et inquiétudes. Il existe, toutefois, une volonté partagée d'améliorer l'efficacité de l'organisation de la prévention des risques professionnels et la visibilité des actions en santé au travail avec pour objectif essentiel de préserver la santé de tous les travailleurs, quel que soit leur statut.

Neuf thèmes, des symposiums, des conférences invitées et des ateliers pré-congrès, permettront de couvrir la plupart des sujets d'actualité et d'avenir qui intéressent le travail, ses transformations, et ainsi la santé au travail.

Un des fils conducteurs du congrès concernera l'impact de la révolution numérique, des nouvelles technologies et des évolutions des organisations sur la santé des salariés. On retrouvera ces aspects à travers un thème dédié mais également en questionnant la santé des soignants et des médecins, de l'hôpital au domicile, et en abordant les mutations du secteur des transports et de la logistique, particulièrement touché par les troubles musculo-squelettiques.

Ces évolutions portent également sur les organisations du travail. Un thème traitera des organisations bienveillantes : comment allier performance et préservation du bien-être et de la santé des salariés ?

Deux thèmes seront plus orientés santé et recherche : les allergies, les liens entre immunité et expositions à des toxiques professionnels et environnementaux, l'épigénétique et, d'autre part, les affections professionnelles de l'œil, la prise en charge des maladies ophtalmiques et du handicap visuel. Le maintien dans l'emploi sera abordé de façon prioritaire dans un monde où le vieillissement de la population, l'allongement des carrières et le développement des pathologies chroniques laissent moins de marge de manœuvre pour maintenir au travail les personnes les plus fragiles.

Nous ferons un retour d'expériences sur les nouvelles pratiques des médecins du travail, des infirmiers de santé au travail et de manière plus large de l'équipe pluridisciplinaire, sur l'utilisation de nouveaux outils permettant une meilleure visibilité des actions, d'améliorer la traçabilité des expositions et l'exploitation des données de santé au travail.

Enfin, dans la période pandémique exceptionnelle que nous vivons nous avons prévu un thème spécial « Covid-19 et travail ». Personne ne sait aujourd'hui où nous en serons en juin 2022 mais, il semble important de profiter du congrès pour faire un retour d'expériences de ce qui a été vécu dans les services de santé au travail, de ce qui a été apporté par les professionnels de la santé au travail, ainsi que de discuter des retombées possibles aussi bien sur la santé que sur le travail, des leçons à tirer pour la prévention et des perspectives à envisager pour le futur.

Le programme culturel vous permettra de (re)découvrir notre belle ville de Strasbourg. Vous pourrez parcourir ses canaux et pistes cyclables, ses quartiers classés au patrimoine mondial de l'Unesco, de visiter le Parlement européen et les nombreux musées, de profiter d'une région réputée pour son accueil et sa gastronomie... tout ce qui nous permettra d'allier l'utile... à l'agréable !

Plus que jamais, la volonté des organisateurs est de proposer un congrès riche en échanges, afin de nous retrouver, partager nos expériences, progresser ensemble vers une meilleure santé au travail.

Nous vous attendons très nombreux à Strasbourg !

Dr Vincent GASSMANN
Président du Congrès

Pr Maria GONZALEZ
Présidente du Comité Scientifique

Infos & inscriptions sur www.medecine-sante-travail.com

équipements de sécurité

BRUIT : DES PROTECTIONS SUR MESURE

3 questions à...

Stéphane Douezy,
DIRIGEANT D'ALVIS AUDIO

Vous vous êtes lancés dans l'impression 3D de protection auditive, à partir de scans numériques. De quoi s'agit-il ?

Ce sont des bouchons personnalisés, mais au lieu de faire des empreintes physiques nous effectuons des scans numériques sur smartphone à partir d'une application que nous avons mise au point. Des photos sont prises à 180° autour de chaque oreille. On génère alors une imagerie de l'oreille, puis à partir de cette imagerie, on va imprimer un bouchon adapté à 90 %. L'entrée du conduit est sur mesure, l'intérieur est constitué de sphères creuses en forme d'olive (12 tailles) interprétées à partir des images du conduit. Ces formes que nous avons déterminées permettent d'aller plus loin dans le conduit qu'un sur-mesure classique tout en restant extrêmement confortables. Nous travaillons avec un spécialiste français de l'impression 3D de dispositifs médicaux, ce qui nous permet de livrer très rapidement les protections.

Les prises de mesures sur smartphone nécessitent-elles le recours à un professionnel audioprothésiste ?

Pas du tout, et c'est là tout l'avantage. On sait très bien lors d'une prise d'empreinte avec une pâte qu'il y a toujours des absents, des personnes qui présentent des bouchons de cérumen ou des otites, etc. Cela signifie se redéplacer pour une nouvelle prise d'empreinte. Avec ce système de prise de mesures 3D, cela peut être fait par le revendeur, ou l'entreprise utilisatrice sans mobiliser plusieurs personnes. La mesure est contrôlée à deux niveaux : par l'application elle-même qui va signaler à l'opérateur s'il est bien positionné sur l'oreille, et chez nous à la réception du scan. Au final, nous constatons une marge d'erreur inférieure à 2 %, tout à fait comparable à une prise d'empreinte classique.

Quelles sont les entreprises intéressées par ce système ?

Toutes les entreprises qui envisagent d'abandonner les protections à usage unique pour une montée qualitative soit à partir de bouchons jetables, soit de demi-mesure. Le fait de lever les contraintes pour la prise de mesure est un fort levier dans le choix de cette solution. Nous avons parmi nos clients des PME pour qui faire des prises de mesure personnalisées sur douze sites pour 100 salariés était ingérable. On passe à quelque chose de réaliste et de pratique qui revient bien moins cher que des bouchons jetables sur la durée. Ces bouchons sont équipés de filtres progressifs qui permettent une atténuation dynamique, c'est-à-dire une adaptation de l'atténuation en fonction du bruit environnant. Les capacités de communication sont intactes dans les environnements calmes et elle confère un niveau d'atténuation élevé dans les environnements très bruyants. Un vrai saut qualitatif. ■



Phonor Select Premium d'Infield Safety : la protection thermoplastique ultraconfort

Ce plastique de première qualité est rigide à température ambiante et s'assouplit dans l'oreille quand on le porte. Comme le matériau se moule parfaitement dans le conduit auditif, la sensation de port naturelle est garantie. Même en cas de forte déformation, l'otoplastique retrouve toujours sa forme originelle grâce à l'effet mémoire. Idéale pour l'industrie, la protection Phonor Select Premium existe en quatre niveaux de filtration comprenant une atténuation modérée pour les fréquences de la parole. Existe en version détectable pour l'industrie agroalimentaire. Sans silicone, hypoallergénique, il se nettoie facilement avec de l'eau et du savon ce qui évite l'achat supplémentaire de produits spécifiques pour l'entretien. Durée d'utilisation recommandée : cinq ans.



SM3D d'Alvis Audio : la prise d'empreintes facilitée et le confort assuré

L'avantage des bouchons Alvis SM3D ne se limite pas à faciliter la prise d'empreintes via un smartphone en 15 secondes. La silicone 3D utilisée permet une précision d'impression inférieure au millimètre. Les filtres de ces bouchons en silicone assurent une double atténuation (progressifs et occlusifs) adaptées à l'oreille avec un système de sphères creuses assurant atténuation, souplesse et confort : aucune gêne à la mastication ou lors de conversation. Excellente étanchéité constatée lors des tests de certification.

PROTECTIONS AUDITIVES

La 1^{re} Marketplace sur la Santé et la Sécurité au Travail !
e-securitetravail.fr

Retrouvez toutes les protections auditives
dans la 1^{re} Marketplace sur la santé et la sécurité
 au travail : **e-securitetravail.fr**

QUIES PROFESSIONNEL

QPCM01

Applications : Activités générant du bruit par intermittence.
 Construction, espaces verts, industries, imprimeries.

Poids (hors bouchons) (en g) : 14

Normes : EN 352

L'arceau antibruit Quies Professionnel permet d'atténuer le bruit lors d'expositions sonores par intermittence. Il est léger et confortable. Sa mise en place et son retrait sont aisés. Il est hygiénique : inutile de manipuler les embouts avec les doigts. Les bouchons sont en mousse de polyuréthane souple et douce et peuvent être facilement remplacés (réf. QPCRM01). Conforme au règlement UE 2016/425.



- LES +**
- > Atténuation du bruit : 29 dB.
 - > Hygiénique : pas de manipulation du bouchon.
 - > Peut être porté autour du cou quand il n'est pas utilisé.

QUIES PROFESSIONNEL

QPCB01

Applications : Adapté aux environnements bruyants.
 Machines industrielles, moteurs, BTP, etc.

Poids (hors bouchons) (en g) : 265

Normes : EN 3526

Les casques Quies Professionnel protègent du bruit tout en permettant la perception des voix et des signaux. Le casque QPCB01 atténue efficacement les hautes fréquences. Son SNR est de 28 dB. Léger, il exerce une pression constante pour plus de confort. D'autres modèles de casque antibruit Quies professionnel sont disponibles (26 dB, 34 dB). Conforme au règlement UE 2016/425.



- LES +**
- > Atténuation du bruit : 28 dB.
 - > Pliable pour un encombrement minimum.
 - > Réglable en hauteur et coquilles pivotables.



PasStop O.R de Protac by Prodways : design et efficacité

Comme son nom le suggère, PasStop O.R, le dernier né de Protac by Prodways, laisse passer la parole, tout en stoppant les bruits nocifs pour l'audition. Son filtre sélectif permet une protection maximale sur les hautes fréquences et une atténuation modérée sur les fréquences médiums et graves. De petite taille, il se positionne facilement dans l'oreille permettant ainsi aisément le port d'une cagoule ou d'un casque de chantier, sans provoquer de frottement dans l'oreille. Pour un meilleur confort deux types d'embouts sont disponibles : conque ou canule. Imprimé en 3D, il est réalisé en impression 3D en résine acryl, muni d'un filtre acoustique interchangeable et d'un cordon de liaison. Le PasStop O.R est réalisable en version agroalimentaire (couleur bleue + détection magnétique + cordon détectable). Il dispose de plusieurs filtres interchangeables (O.R1, O.R2 ou O.R3) en fonction du niveau sonore et de la protection recherchée. La prise d'empreinte peut être faite de façon classique ou digitale. Le PasStop existe également en version silicone (PasStop O.S). La traçabilité est assurée par un marquage d'un numéro d'attribution unique qui permet de retrouver la date de fabrication, le nom du propriétaire, la matière utilisée (numéro de lot) et les techniciens intervenus dans l'élaboration du produit. Fabriqué en France.

prévention des risques



Malgré les avancées de la recherche, le risque nano demeure un sujet complexe qui requiert des mesures strictes de protection collective et individuelle.

Nanoparticules : dans le doute, protégez les salariés !

Se protéger contre les risques dus aux expositions aux nanoparticules suppose de se doter de moyens de protection collective et d'EPI dignes de ce nom. On privilégiera le recours à des EPI couramment utilisés pour la protection contre les risques chimiques.

Le risque nano demeure un sujet complexe mais des mesures de prévention efficaces existent, précise Myriam Ricaud, experte en prévention des risques chimiques à l'INRS. Il s'agit d'une nouvelle famille d'agents chimiques avec des effets divers et mal connus sur la santé. Il faut donc être prudent et mettre en place des mesures de prévention adaptées : collective et individuelle. La prévention collective commencera par la mise en place de dispositifs de captage à la source des nanomatériaux (sorbonne de laboratoire, boîte à gants...) et d'une filtration de l'air avant rejet à l'extérieur du local de travail avec des filtres à très haute efficacité. Il faut aussi fournir au personnel exposé les équipements de protection individuelle adéquats. »

Dans le doute

On a pu ainsi constater que chez certains opérateurs qui avaient travaillé avec des nanopigments, leurs mains étaient colorées malgré le port de gants supposés protecteurs. « C'est tout le problème des nanomatériaux, poursuit l'experte de l'INRS. Il y a encore des zones de flou quant à leurs comportements et capacités à franchir certaines barrières. Dans le cas des gants, par exemple, en cas d'exposition prolongée et répétée, on ne peut que préconiser de superposer les couches, de porter deux paires de gants en vinyle ou nitrile. Afin de réduire la possible exposition. »

On doit donc être prudent avec les nanoparticules et protéger les salariés en conséquence. Il importe ainsi d'instaurer dans tous les environnements profession-

nels mettant en œuvre des nanomatériaux (entreprises, laboratoires de recherche, universités...) et tout au long du cycle de vie des produits, des procédures spécifiques de prévention des risques. Ces mesures visent à éviter, ou tout au moins à réduire au minimum, les expositions professionnelles. Elles ne sont pas très différentes de celles recommandées pour toute activité exposant à des agents chimiques dangereux. Mais elles prennent une importance particulière en raison de la très grande capacité de persistance et de diffusion des nanomatériaux dans l'atmosphère des lieux de travail.

Des EPI adaptés

La protection individuelle contre le risque nano suppose donc de se doter d'EPI répondant à certaines caractéristiques.

EN SAVOIR +

- > **INRS**, Les nanomatériaux manufacturés. ED 6050. www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206050
- > **INRS**, Les nanomatériaux, bilan et perspectives en santé et sécurité au travail. DO 2 - www.inrs.fr/media.html?refINRS=DO%202
- > **INRS**, Aide au repérage des nanomatériaux en entreprise. ED 6174 - www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206174

« Ils sont similaires à ceux utilisés dans le domaine de la protection contre les risques chimiques, explique Myriam Ricaud. Ce seront des appareils de protection respiratoire dotés de filtres anti-aérosols de classe 2I : des masques, des demi-masques ou des cagoules à ventilation libre ou assistée, ainsi que des masques jetables FFP3 pour des opérations de courte durée. Ces appareils de protection respiratoire sont efficaces dès lors qu'ils sont bien portés et entretenus. Le tout sera complété par des gants et des vêtements de protection de type blouse ou combinaison contre le risque chimique de type 5. Mais pour éviter les risques liés à la mauvaise utilisation des EPI, il est impératif de former les opérateurs et les techniciens. »

Ne pas oublier la formation

Conscients de leur rôle, les fabricants d'EPI s'engagent pour aider les utilisateurs dans le choix des EPI et leur bonne utilisation. « Nous nous devons de former les utilisateurs finaux au bon port de nos EPI et de les sensibiliser à un risque dont ils n'ont pas toujours conscience », insiste Manuel Froment, ingénieur d'application protection respiratoire chez 3M. Ce que confirme David Clautour, directeur associé chez Weesafe : « Nous devons faire preuve de pédagogie et développer des outils qui permettent à nos clients de choisir le bon EPI. Ce que nous faisons avec notre Guide des métiers qui sont confrontés au risque chimique liquide ou solide (les particules) ou encore, via le code QR apposé sur tous les vêtements Weesafe et qui permet de visionner un film montrant la bonne procédure pour mettre le vêtement et surtout l'enlever sans risquer d'être remis en contact avec des particules. » ■

PAROLE D'EXPERT

« PRIVILÉGIEZ LA PROTECTION LA PLUS ÉLEVÉE. »

MYRIAM RICAUD, EXPERTE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES À L'INRS



« Les nanomatériaux ont un impact croissant aussi bien dans les secteurs d'activité récents ou émergents comme les énergies alternatives et l'environnement que dans les secteurs traditionnels comme l'agroalimentaire, la pharmacie et la cosmétique. Nombre de salariés sont ainsi potentiellement exposés aux nanomatériaux. Pour les nanomatériaux comme pour tout agent chimique, une gestion responsable des risques aux postes de travail repose d'abord sur une identification des situations de travail dans lesquelles les salariés sont potentiellement exposés. L'étape d'identification peut s'avérer délicate : les données transmises aux entreprises, notamment utilisatrices, sont généralement incomplètes, voire absentes. Et bien souvent, les salariés de ces dernières manipulent des nanomatériaux sans même le savoir. Ce défaut d'information constitue un frein à la prévention. Dès lors que des nanomatériaux ou des produits en contenant sont manipulés par des salariés, il convient de mettre en œuvre des mesures de protection collective et individuelle afin de limiter les expositions au niveau le plus bas possible. » ■

FORMATIONS

pole.formation@france-securite.fr - 02 40 92 80 74



Retrouvez nous à **Préventica Grand-Ouest**
NANTES 17 > 19 MAI

prévention des risques

NANOPARTICULES : DANS LE DOUTE, PROTÉGEZ LES SALARIÉS!

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« UN GESTE SIMPLE SUFFIT POUR ÊTRE EXPOSÉ ! »

MANUEL FROMENT, INGÉNIEUR D'APPLICATION RESPIROTOIRE CHEZ 3M



« Pour se protéger des risques liés aux nanoparticules et nanomatériaux, on doit être exigeant en matière de moyens de protection. On ne peut que conseiller d'aborder la prévention comme on le fait dans l'industrie chimique ou pharmaceutique.

Par exemple, en matière de protection respiratoire, on privilégiera les EPI à ventilation assistée pour éviter la problématique des masques mal

utilisés, mal portés... Enfin, si de nombreuses entreprises sont conscientes du risque nano, dans d'autres, on a aucune conscience que des gestes simples – comme une simple pesée – peuvent exposer un opérateur, un technicien à un risque qui, bien que méconnu, peut avoir des conséquences désastreuses pour le personnel... » ■



Unité filtrante Versaflo TR-800 de 3M

L'unité filtrante ATEX 3M Versaflo TR-800 est un système de protection respiratoire contre les poussières, les nuisances olfactives, ainsi que les gaz et vapeurs. Elle peut aussi être utilisée pour se protéger du risque nano et est donc particulièrement adaptée aux besoins des secteurs de la pharmacie, la peinture, la cosmétique... où l'on rencontre des zones ATEX 20 : le plus haut niveau de risque ATEX pour des particules que l'on rencontre souvent lors de la manipulation des poudres. Par ailleurs, son débit d'air est ajustable et constant même lorsque la batterie se décharge ou que le filtre se colmate, pour donner le maximum d'aisance respiratoire à l'utilisateur.

Combinaison Weecover Max 1 Blue de Weesafe

Cette combinaison répond parfaitement aux besoins en matière de sécurité lorsqu'on risque de se trouver en présence de nanoparticules sous la forme d'aérosols, de particules solides ou liquides... Weesafe y a mis tout son savoir-faire pour y intégrer des fermetures très techniques réduisant au maximum le risque de fuite vers l'intérieur. Weeback jouit d'ailleurs du niveau de classement classe 2 de la norme EN 1073-2 sur la protection contre les particules radioactives. Classement que peu de combinaisons jetables obtiennent. Autres normes : type 5 : EN ISO 13982-1 : étanche aux particules solides. Type 6 : EN ISO 13034 : étanche aux projections liquides. EN ISO 1149-5 : protection antistatique.

Combinaison Tyvek 600

La combinaison DuPont Tyvek 600 Plus est fabriquée en Tyvek, mais les combinaisons de protection offrent l'avantage d'autres caractéristiques de protection et



des coutures thermocollées. Elles constituent une barrière efficace contre de nombreux produits chimiques inorganiques à base d'eau en faible concentration, contre les particules nocives de petite taille et les risques biologiques. Ces combinaisons de protection conviennent particulièrement aux activités qui exigent la protection intégrale des combinaisons de type 4 du fait de l'exposition à des aérosols liquides lourds ou à des particules solides toxiques en suspension dans l'air. De plus, en raison de leur robustesse et de leur respirabilité, elles sont à la fois confortables et protègent des particules et des produits chimiques.



LA PAROLE À

« LIMITER AU MAXIMUM
LE TAUX DE FUITE
VERS L'INTÉRIEUR. »

**DAVID CLAUTOUR, DIRECTEUR ASSOCIÉ
CHEZ WEESAFE**



« Pour les EPI nanoparticules ou matériaux, il faut avoir en tête que le risque qu'on affronte est plus insidieux que certains risques bien identifiés. On ne peut que conseiller aux utilisateurs de s'équiper avec des EPI plutôt premium dont la conception limite au maximum le taux de fuite

vers l'intérieur. Et parfaitement étanches. Chez Weesafe, nous avons pris le parti de concevoir des vêtements de protection dont toutes les coutures sont thermocollées étanches et protégées avec un rabat autocollant sur le Zip. Tout cela afin que, quel que soit l'environnement dans lequel se trouve le travailleur, les particules ne passent pas à travers l'EPI. On ne peut que conseiller aux entreprises de s'équiper avec des EPI haut de gamme, résistant à l'abrasion, à l'usure, à la flexion, etc. C'est pour cela que 70 % de notre gamme de tenues jetables sont conçues avec des coutures thermocollées étanches. » ■

N°1

MONDIAL DE VERRES
DE LUNETTES*

LA VUE
DE VOS SALARIÉS
EST PRÉCIEUSE.

POUR VOS LUNETTES DE SÉCURITÉ,
CHOISISSEZ LE N°1 MONDIAL
DES VERRES DE LUNETTES*.



Préventica Grand-Ouest
NANTES | 17 > 19 MAI

VENEZ NOUS RENCONTRER
STAND D30

©Essilor International. *Euromonitor International, Etude du secteur de l'optique-lunetterie, édition 2022; Entreprise Essilor International, Valeur marchande mondiale PVO (Prix de Vente Observé). Dispositif médical.

focus

Les EPI haute visibilité

La haute visibilité est un impératif dans certains métiers. Quelles que soient les conditions atmosphériques, le jour comme la nuit, en extérieur ou en intérieur, les utilisateurs doivent pouvoir compter sur des équipements sécurisants et confortables. Aperçu.



AUTHENTIC - LMA LEBEURRE

Pantalon haute visibilité tricolore

Ce pantalon multipoche haute visibilité tricolore (orange fluo/bleu foncé et argenté) vient compléter la gamme Authentic de LMA Lebeurre, une ligne polyvalente de vêtements techniques au design looké. Grâce à son ourlet magique, la longueur de jambe est facilement ajustable (+ 4 cm). Pratique, il dispose de nombreuses poches (ticket, cuisse avec rabat, surpoche à compartiments, poches plaquées, etc.) et attaches. La ceinture rehaussée au niveau des lombaires assure un excellent confort y compris dans des positions penchées ou accroupies, tout comme la ceinture resserrable par pattes auto-agrippantes. Il dispose de poches genouillères double position.



PROTECTION FLASH - UVEX

Des gilets et vestes HV à fibres lumineuses

Pour améliorer la visibilité des personnes évoluant dans des environnements sombres, la gamme Protection Flash d'uvex, offre une protection haute visibilité active. Outre ses bandes rétro réfléchissantes, les vêtements (vestes et gilets) sont dotés de fibres optiques lumineuses (fabriquées par Osram), permettant d'être vu sans être éclairé. Le système propose une très grande surface éclairante, grâce à ses signaux lumineux pulsés pour une meilleure visibilité (plus de huit lumens par fibre). Le câble est intégré dans la zone arrière entre le tissu extérieur et la doublure. Existe en version gilet baudrier (quatre fibres), gilet sans manches (deux fibres), veste softshell (quatre fibres).

SÉCURITOP

FRANCE SÉCURITÉ

Large gamme d'EPI

La gamme Sécuritop a pour vocation de couvrir les risques et d'apporter les meilleures solutions de protection aux travailleurs. L'offre comprend une large gamme d'EPI pour protéger de la tête aux pieds. À l'écoute des besoins clients, Sécuritop va encore plus loin en proposant une gamme de produits innovants pour répondre aux attentes spécifiques en matière de confort, de design et de technicité. Sécuritop répond à des cahiers des charges précises.

Le process de fabrication répond aux exigences de toutes les normes en vigueur et des contrôles qualité sont réalisés tout au long du cycle de vie du produit. Chaque usine est audité selon des standards techniques, sociaux et environnementaux stricts.



BRISBANE 2 - CHATARD

Look et haute visibilité

Le sweat-shirt haute visibilité Brisbane 2 de Chatard est fabriqué dans une maille polyester épaisse et molletonnée, équipé de bandes rétro réfléchissantes segmentées thermocollées. Il est conçu pour être porté seul durant les intersaisons ou en seconde couche durant l'hiver afin d'équiper les personnes travaillant à l'extérieur. La sécurité est conférée par les coloris fluorescents haute visibilité, jaune, orange ou rouge, et les bandes rétro réfléchissantes segmentées Rethiotex. La protection contre le froid, procurée par la face grattée, est renforcée par la maille épaisse, serrée et lisse sur la face externe, qui offre un effet coupe-vent. Le col camionneur montant protège efficacement le cou.

GAMME LONG LIFE - T2S

La HV durable certifiée GRS

Pour sa gamme haute visibilité Long Life, T2S a utilisé des matériaux recyclés en associant une matière fluorescente issue de fil polyester recyclé à du tissu Cordura pour les zones les plus exposées à l'usure pour prolonger la durée de vie de nos vêtements. La gamme Long Life est ainsi certifiée GRS et EN ISO 20471. Parmi les produits de la gamme, citons la parka haute visibilité dont les principales caractéristiques sont : respirante et imperméable, manches ergonomiques préformées, doublure fixe en maille ajourée, fermeture centrale à glissière sous double rabat fermé par boutons-pressions, système d'attache coulissant pour fixer rapidement la capuche amovible.



DYNAMIC REFLECT - MEWA

Collection complète

Mewa propose une collection complète de vêtements haute visibilité notamment grâce à des bandes réfléchissantes horizontales ou verticales, conformes à la norme Iso 20471. Cette gamme comprend différentes collections certifiées, comme Dynamic Reflect.

La ligne Hi-Vis, quant à elle, se compose de vêtements haute visibilité spéciaux, garantissant une sécurité optimale quelle que soit la luminosité.

De leur côté, les vêtements de protection Multiwear résistent aux intempéries, et leur signalisation offre une parfaite visibilité et protection des collaborateurs. Enfin, Outdoor Reflect, complément de la collection Outdoor, vous propose des vêtements haute visibilité confortables, protecteurs et respirants.





Getty Images

Parmi tous les risques auxquels sont exposés les soudeurs, les fumées de soudage sont celles qui imposent les mesures de protection les plus drastiques.

Soudeurs : une protection multirisque

Souder ne s'improvise pas. Les soudeurs sont exposés à de multiples risques visibles et invisibles, parmi lesquels les fumées de soudage ne sont pas les moins nocives. Des mesures de prévention collectives très strictes et le recours à des EPI adaptés s'impose.

B rûlures, électrisation, rayonnements, particules plus ou moins fines en fonction des process, gaz, TMS, coupures... les soudeurs sont exposés à un très grand nombre de risques. Si certains de ces risques sont communs à d'autres métiers, l'exposition aux fumées de soudage en est un majeur pour les soudeurs, mais aussi pour les autres travailleurs à proximité du poste de soudage. Une fois inhalées, les fumées peuvent avoir des conséquences graves pour la santé et être à l'origine de pathologies comme la fièvre des métaux, l'asthme, les bronchites, des atteintes pulmonaires et rénales, des cancers... Le centre international de recherche sur le

cancer (Circ) a classé les fumées de soudage dans la catégorie 1 – l'agent est cancérogène pour l'homme. Elles ne sont cependant pas classées par l'Union européenne. Néanmoins, plusieurs constituants des fumées émis lors du soudage de certains métaux (chrome VI, nickel, béryllium, etc.) sont classés cancérogènes par l'Union européenne.

Des moyens collectifs spécifiques

On le sait, la prévention des risques commence toujours par les moyens de protection collective. Comme le rappelle l'INRS sur son site, la prévention des risques induits par le soudage implique la

mise en place de certaines mesures collectives et organisationnelles :

- > La modification des procédés ou l'utilisation de procédés de soudage émettant moins de fumées : utilisation d'un poste à souder de technologie récente, etc.
- > L'installation d'un dispositif de captage des fumées de soudage à la source (dosseret aspirant, torche aspirante, table aspirante, cabine de soudage, etc.).
- > La mise en place d'une ventilation générale (dans les espaces confinés, une ventilation mécanique est nécessaire).
- > Le rejet à l'extérieur des fumées extraites, en dehors des entrées d'air neuf (le recyclage est à proscrire même après filtration).

> La mise en œuvre de protections diverses (rideaux et écrans opaques afin de protéger l'environnement de l'opérateur contre les rayonnements, insonorisation des ateliers, etc.).

Par ailleurs, il faudra aussi, comme le précise l'INRS, mettre à disposition des «appareils de protection respiratoire lorsqu'un dispositif de protection collective ne peut être installé ou lorsqu'il s'avère insuffisant: port d'un appareil de protection respiratoire, à ventilation libre ou à ventilation assistée en fonction de la durée des travaux, muni d'un filtre anti-aérosols de classe P3 et éventuellement combiné à un filtre antigaz en fonction des polluants émis, port d'un appareil de protection respiratoire isolant lorsque le milieu est appauvri en oxygène.»

EPI et formation

Il sera également nécessaire de compléter les mesures précédentes par la fourniture d'équipements de protection individuelle comme des casques ou masques. «Pour pouvoir sélectionner les vêtements de protection et les EPI adéquats, il est nécessaire d'analyser avec précision les risques associés aux lieux de travail concernés, explique Christoph Sporrer, directeur technique Mewa France. Les vêtements de protection des soudeurs doivent à la fois les protéger contre les perles de soudure et les étincelles, mais aussi garantir une liberté de mouvement maximale et offrir un grand niveau de confort. En outre, ils doivent être entretenus de manière professionnelle afin de conserver leur fonction protectrice même après le lavage. Les vêtements de protection des soudeurs sont soumis avant tout aux normes EN ISO 11611.» Avant d'ajouter: «La certification de conformité à la norme «ISO 11611 – Vêtements de protection pour les soudeurs et les activités connexes» entraîne une classification des vêtements en deux catégories. Ainsi, les vêtements de protection de la classe 1 peuvent tout à fait convenir aux personnes soudant de manière occasionnelle. En cas de soudage fréquent (une à deux fois par jour), on privilégiera des vêtements de protection de la classe II. Enfin, les personnes soudant en permanence doivent porter un tablier en cuir et des manchettes.» Ajoutons, qu'il sera absolument nécessaire de former les soudeurs à la bonne utilisation de leur matériel et des moyens de protection collective et individuelle mis en place. ■

SUR LE TERRAIN

«IL FAUT ÊTRE VIGILANT AU MOMENT DU CHOIX DES EPI.»

THOMAS FEUILLET, COCÉRANT DE SOCOMETUB



«Avec mon frère Cyril, nous dirigeons deux sociétés – Socometub et Socodeco – dont l'activité de la première, fabrication de mobilier dans des secteurs divers, agencement, industrie, luxe... implique de nombreuses opérations de soudage sur acier, inox, alu. Le risque le plus complexe à traiter est celui des fumées de soudage. À ce sujet, nous ne devons pas limiter la mise en place de moyens de protection à nos seuls soudeurs, mais aussi prendre en compte qu'ils peuvent être amenés à souder en présence

de collègues qui peuvent donc aussi être exposés aux fumées de soudage. Pour réduire efficacement ces expositions aux fumées, nous avons investi dans des moyens d'aspiration comme des torches aspirantes qui permettent de capter entre 30 et 50 % des fumées, des hottes aspirantes ainsi que des cagoules de soudage ventilées du fabricant Optrel. Si le recours aux EPI est incontournable en matière de soudage, il faut être vigilant au moment du choix car ils peuvent être parfois perçus comme une gêne, quand il fait très chaud par exemple. D'où l'intérêt d'effectuer des tests.» ■

IMPACTO
PROTECTIVE PRODUCTS

BANDE GRIP

- AMORTIT LES CHOCS ET LES VIBRATIONS,
- AMÉLIORE LA PRÉHENSION

IMPORTÉ EN FRANCE PAR :

DISTRISAFE
IMPORTATEUR DE SOLUTIONS EPI

3 rue Jules Verne / 33185 Le Haillan / 05 64 31 20 13
www.distrisafe.fr / info@distrisafe.fr



2 questions à...

Cédric Rolland,
COORDINATEUR SANTÉ SÉCURITÉ, EXPERTISE
EPI-VDT-MATÉRIEL CHEZ ENDEL

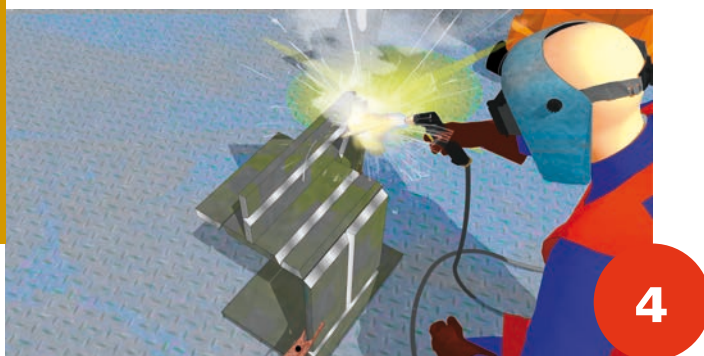
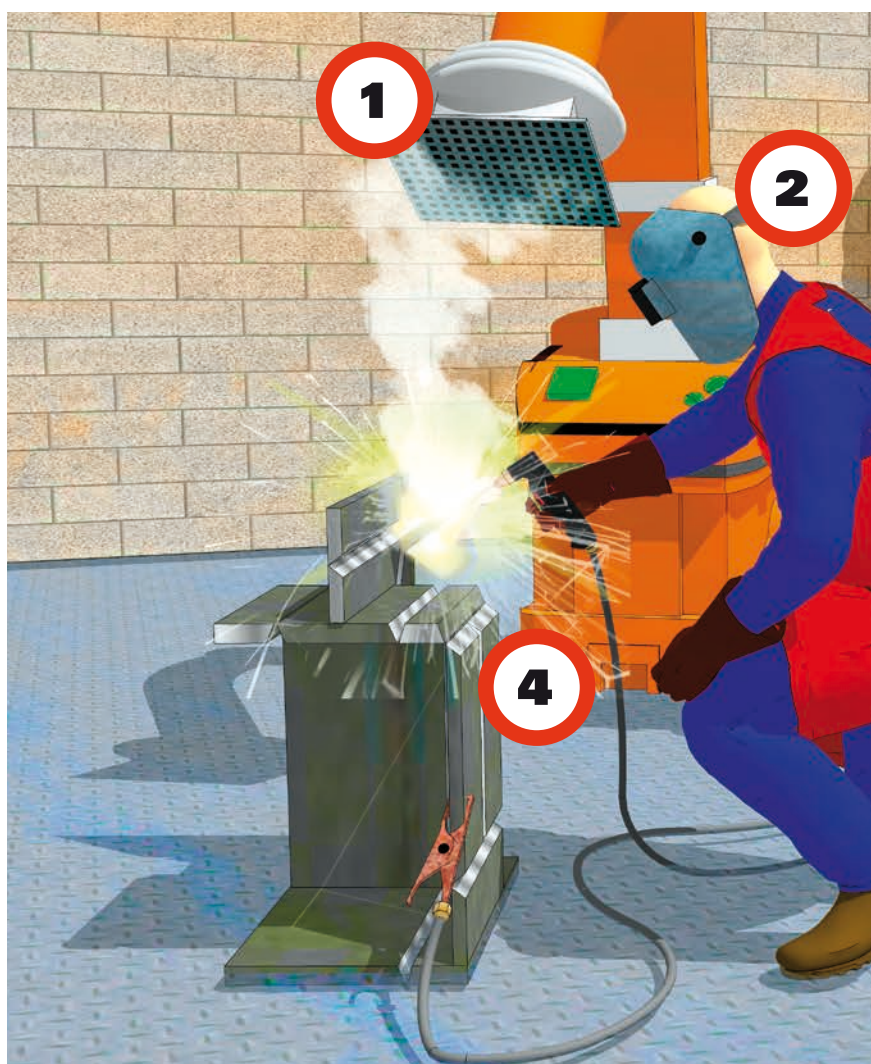
Comment bien choisir les EPI protégeant contre les risques induits par le soudage ?

Il faut évidemment qu'ils répondent aux normes en vigueur et encadrant ce type d'équipements de protection. Par ailleurs, il s'agit en général de matériel assez coûteux. À l'instar des cagoules de soudage. Il ne faut donc pas les choisir à la légère et tenir compte des contraintes auxquelles sont soumis les soudeurs. Un très bon matériel peut vite devenir gênant s'il s'adapte mal aux conditions de travail : poste de soudage exigü, trop complexe à utiliser... Un soudeur accomplit des opérations très techniques. Il doit donc rester concentré sur sa tâche et ne pas être gêné par son matériel.

Quels sont les risques les plus prégnants lorsqu'on soude ?

Ils sont nombreux. Brûlures, coupures, postures contraignantes, risque électrique... Les rayonnements et les fumées de soudage constituent également des risques très lourds. Il convient, avant toute intervention, d'analyser son poste de travail, de s'interroger sur son environnement, l'éventuelle coactivité, de vérifier ses équipements de protection, etc.. ■

Mase Sud-Ouest a publié une plaquette « Fumées de soudage » pour attirer l'attention sur leurs risques, les règles à respecter pour choisir les bons EPI, etc.
> <https://maseso.fr/plaquette-fumees-de-soudage/>



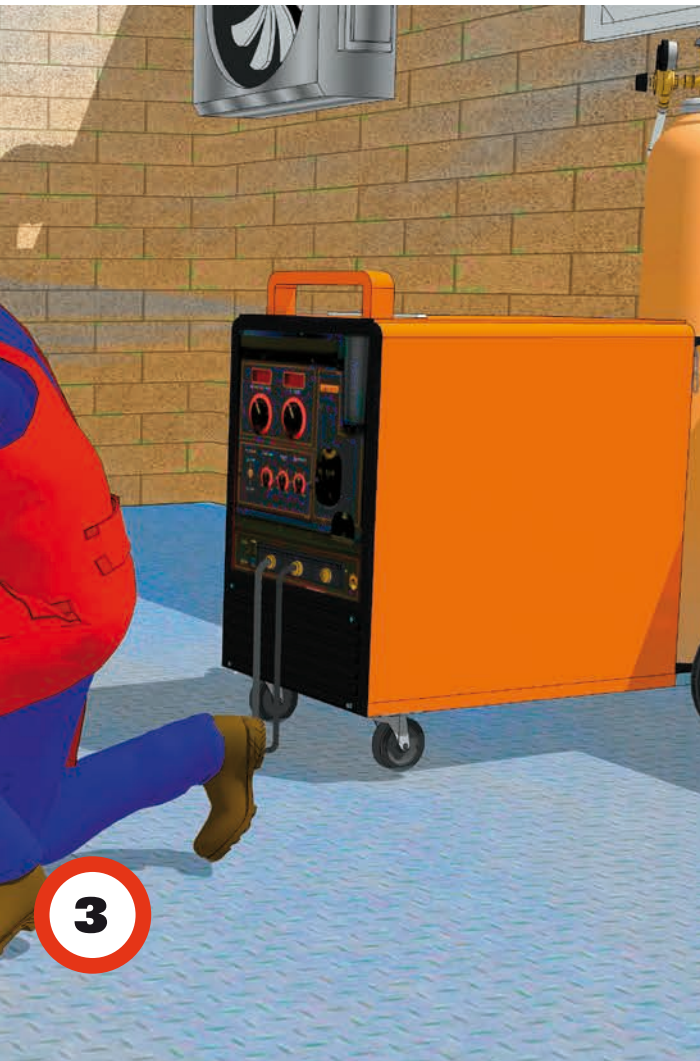


L'aération naturelle n'est pas suffisante. Il faut prévoir l'installation de moyens de captation des fumées. On investira aussi dans des moyens d'aspiration à la source comme les torches aspirantes.

2




Une simple cagoule de soudage ne protège pas totalement des fumées. Un masque à ventilation assistée sera plus efficace et plus sûr.



3





Vêtements de travail, EPI et chaussures de sécurité doivent répondre à des normes très exigeantes.



HIT 425

**SPORTIVE ET ÉLÉGANT,
DURABLE ET LÉGÈRE**



yes, it's 

IMPORTÉ EN FRANCE PAR :

DISTRISAFE

IMPORTATEUR DE SOLUTIONS EPI

3 rue Jules Verne / 33185 Le Haillan / 05 64 31 20 13
www.distrisafe.fr / info@distrisafe.fr

PAROLE D'EXPERT

«ON DEVRAIT IMPOSER LE PORT DE CASQUES VENTILÉS À ADDUCTION D'AIR.»

CHRISTOPHE LAGARDE, GÉRANT ET FONDATEUR DE SYSTEM WELD



«System Weld, installé à Vierzon, est spécialisé dans les formations à destination des soudeurs. Nous fournissons de gros efforts pour sensibiliser les professionnels aux risques auxquels ils sont exposés quand ils soudent et pour les former afin qu'ils adoptent et acquièrent les bonnes pratiques afin de travailler en sécurité.

Dans ces métiers, les risques liés aux fumées de soudage sont particulièrement pernicieux et souvent, malheureusement, méconnus ou sous-estimés. Or, il me paraît aberrant qu'en matière de protection contre ces fumées, on n'a pas encore, en France, rendu obligatoire le recours à des casques ventilés avec adduction d'air, les seuls à même d'assurer une efficace protection contre les fumées, les particules, les gaz... générés par le soudage. Il faut savoir que l'utilisation de ce type de matériel est obligatoire au Royaume-Uni et en Australie. En matière de soudage, il faut être très vigilant face aux fumées dégagées. Certaines particules restent dans l'air ambiant.»

> A noter: System Weld organise tous les ans le championnat de France de la soudure. La prochaine édition aura lieu en 2023. ■

Côté solutions

> PARKA ODIN DE T2S



T2S propose aux soudeurs sa parka Odin et une softshell, Phénix. EPI de catégorie III, Odin jouit de sept certifications (EN 20471, EN 343, EN 11612, EN 1149-5, EN 61482, EN 13034 et EN 11611). Cet EPI multinorme a été développé pendant deux ans en partenariat avec la SNCF et ses experts Rémy Delolmo et Thierry Pruvot. ■

> LUNETTE-MASQUE ULTRASONIC D'UVEX



La lunette-masque pour soudeur d'uvex ultrasonique flip-up peut également être portée par-dessus des lunettes de vue. Elle assure au porteur une parfaite reconnaissance des couleurs. ■

> CACOULE VIZOR CONNECT DE FRONIUS



La cagoule de soudage Vizer Connect, développée par Fronius sur la base de la cagoule Panoramax d'Optrel, peut être combinée avec un système de ventilation assistée pour ne pas exposer le soudeur aux fumées toxiques. ■

> VESTE SUXXEED ARC D'UVEX



Cette veste multifonction au confort de port optimal jouit d'un classement de protection contre les arcs électriques APC=2. Elle est proposée dans un tissu ignifuge et avec bandes réfléchissantes ignifuges. À noter qu'uvex, dans la même gamme, propose un pantalon également classé protection contre les arcs électriques APC=2. ■



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

LA GAMME MEWA

Mewa Dynamic Flame convient aux soudeurs et aux personnes entrant en contact avec de la chaleur et des flammes. La version de base, Mewa Dynamic Flame, correspond au soudage occasionnel. Mewa Dynamic Flame Extreme assure une protection optimale aux soudeurs effectuant ces tâches en permanence. Son tissu robuste offre une protection extrême contre la chaleur dans le domaine du traitement thermique des métaux.

BOA®**DIALED IN.
PRECISION FIT.**

REDÉFINIR L'AVENIR DU MAINTIEN DANS LE WORKWEAR.



**TRÈS PEU DE RECHERCHES ONT ÉTÉ
MENÉES POUR COMPRENDRE COMMENT
L'AJUSTEMENT DE LA CHAUSSURE
AFFECTE LES PERFORMANCES,
AUJOURD'HUI C'EST CHOSE FAITE**

DANIEL FEENEY, Docteur et Ingénieur en Recherche
Biomécanique et responsable du BOA Performance Fit Lab

FAIRE PROGRESSER LES PERFORMANCES HUMAINES GRÂCE AU MAINTIEN

Dans son laboratoire de pointe appelé le Performance Fit Lab, Boa Technology Inc. mène des études scientifiques indépendantes ayant pour objectif de mesurer l'impact biomécanique des solutions de fermeture et d'ajustement. Ainsi, de nouvelles configurations sont conçues grâce au BOA® Fit System. BOA collabore étroitement avec ses partenaires, les plus grandes marques leaders internationales de différents secteurs d'activités, pour révolutionner la construction même de la chaussure, afin d'améliorer le maintien, les performances, la santé et la sécurité de l'utilisateur.

LES TROIS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX PERMETTENT DES POSSIBILITÉS INFINIES



disque micro-ajustable



lacets légers
ultra-résistants



guides pour lacets
à faible friction



MAINTIEN SUR MESURE

Ajustement précis
par micro-réglage.

VERROUILLAGE

Un ajustement
fiable pour renforcer
la stabilité et le
contrôle.

CONFIANCE ET SÉCURITÉ

Conçu et fabriqué
pour être performant
dans toutes les
conditions, même
les plus difficiles.

* Maintien performant, scientifiquement prouvé

PerformFit™ Wrap POWERED BY THE BOA® FIT SYSTEM™

UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA FIABILITÉ DU MAINTIEN DANS LA CHAUSSURE

Le „BOA PerformFit Wrap“ est la dernière innovation dont les performances sont scientifiquement prouvées par le Performance Fit Lab de BOA. Elle montre ce qui est possible de faire quand on aborde différemment la construction de la tige. Celle-ci est composée de panneaux indépendants équipés du BOA® Fit System pour envelopper le pied avec précision, en évitant les points de pression et améliorant la connexion avec la semelle. Cet effet de verrouillage du pied vise à améliorer la tenue du talon et le maintien en général pour une plus grande stabilité et un meilleur contrôle lors des tâches exigeantes, tout en permettant une liberté au niveau des orteils pour une circulation sanguine optimisée réduisant ainsi la fatigue.

solutions métiers

SOUDEURS: UNE PROTECTION MULTIRISQUE



LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« NOUS PROPOSONS UNE GAMME COMPLÈTE. »

VALÉRIE MULLER, RESPONSABLE PRODUITS CHEZ UVEX-HECKEL



« Nous proposons plusieurs gammes de solutions permettant de protéger les soudeurs. Tout d'abord, une offre assez large de lunettes, surlunettes et lunettes masques disponibles dans les teintes soudeurs. Nos gammes Megasonic, Ultrasonic et I-5. Nous y avons apporté un soin très particulier pour le rendu des couleurs en privilégiant la teinte grise qui modifie moins la perception des couleurs, contrairement au vert traditionnel. Notre offre

est complétée par des protections respiratoires sous la forme de masques FFP2 et FFP3 pour les soudeurs qui travaillent avec des lunettes et non des cagoules et par notre gamme de vêtements de travail (vestes et pantalons) suXXeed Arc certifiées EN 1149 5:2018, EN ISO 11612:2015 (A1, B1, C1) et EN ISO 11611:2015 (A1 classe 1). ■

PROTECTION DU PIED

> ATNA TOP, LA CHAUSSURE SPÉCIALE SOUDEURS DE GASTON MILLE

Ces rangers ont été spécialement conçus par le fabricant français pour assurer une protection optimale des pieds des soudeurs. C'est assez rare pour être souligné, Atna Top est certifiée ISO 20349-2 concernant la protection contre les risques lors d'opérations de soudage. Fabriquée avec des cuirs pleine fleur de 2,2 à 2,4 mm d'épaisseur, cette botte de sécurité est destinée à la sidérurgie. Ses piqûres en Nomex, ses lacets et ses cuirs sont ignifuges et très résistants à la flamme. La semelle de marche est résistante à la chaleur et aux hydrocarbures et possède un insert en Kevlar pour éviter la perforation de la semelle, etc.

LA PAROLE À

« DES VÊTEMENTS MULTIRISQUES. »

> **PATRICK LAFFAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CHATARD**



« Les vêtements professionnels à destination des soudeurs doivent être certifiés ISO 11611, classe 1 ou classe 2. La classe 2 étant le niveau de

protection le plus élevé. D'une manière générale, les vêtements de travail dédiés aux soudeurs sont plutôt des produits multirisques, jouissant de plusieurs normes. C'est ainsi le cas de nos pantalons, parkas et softshell conçus pour les soudeurs puisque, outre la certification 11611, ils sont aussi certifiés ISO 11612. En matière de nouveautés, nous avons lancé l'année dernière notre softshell Lenny, pour la protection Atex et Arcflash. Antistatique, retardateur de flamme, résistante à la chaleur et aux projections de produits chimiques liquides, c'est la veste de protection idéale pour le soudage, les travaux sous tension et les interventions en raffinerie. » ■

LA PAROLE À

« VIZOR CONNECT EST UNE VÉRITABLE INNOVATION. »

JEAN-MARC SICCHIERO, RESPONSABLE NATIONAL PRODUITS CHEZ FRONIUS



« Les soudeurs sont exposés à de nombreux risques. Si certains sont plutôt bien couverts avec les vêtements de travail, les gants, les chaussures de sécurité... les risques induits par les fumées de soudage ne sont pas toujours perçus comme ils devraient l'être. Avec certaines techniques de soudage ou certains matériaux comme l'acier galvanisé, utiliser une simple cagoule de soudage n'est pas toujours suffisant. C'est pourquoi chez Fronius, sur la base

d'une cagoule de soudage Optrel, nous avons développé Vzor Connect. Vzor Connect jouit d'une vraie innovation : le "connect" Bluetooth permet d'assurer une protection complète contre les coups d'arc grâce à la technologie Bluetooth qui permet d'obscurcir la cellule dès l'appui sur la gâchette de la torche TIG ou MIG avant même que l'arc de soudage ne soit allumé, garantissant ainsi une protection optimum. Vzor Connect est par ailleurs doté d'un filtre UV/IR spécialement développé pour assurer une perception réaliste des couleurs et d'un autopilot qui détecte et règle automatiquement le niveau de protection dans la plage de 5 à 12. » ■



—
PRÊT POUR LA PERFORMANCE ?

MACSOLE[®] SPORT



VOUS CHERCHEZ UN EPI, DES EPC, DES SOLUTIONS DE PROTECTION ?

VISITEZ LA 1^{ÈRE} MARKETPLACE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL !

1

Vous sélectionnez les catégories de produit que vous recherchez : protection de la tête, workwear, protection des pieds, travail en hauteur, ...

2

Vous consultez tranquillement les fiches techniques des produits, visionnez les vidéos de démonstration, les documentations techniques, les catalogues, faites en direct des demandes de devis, ...



La seule plateforme du secteur de mise en relation entre acheteurs et vendeurs afin de vous permettre de trouver et choisir tranquillement le matériel ou produit que vous recherchez et contacter directement le fabricant.

Si vous souhaitez faire figurer vos produits sur cette Marketplace, merci de nous contacter : info@pic-magazine.fr

e-securitetravail.fr



PIC
PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La 1^{ère} marketplace B2B sur la Sécurité et Santé au Travail !

Rechercher | Référenciez vos produits | Magazine | Newsletter Gratuit ! | ESPACE PRESTATAIRES

Les prestataires | Les produits | Référenciez vos produits | Site magazine PIC

ABONNEZ-VOUS À **PIC** **98€ SEULEMENT**

MISE EN RELATION DIRECTE AVEC LES FABRICANTS D'ÉQUIPEMENTS ET DE SOLUTIONS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

- Je retrouve par catégories les fabricants et leurs produits
- J'accède à la fiche technique des produits, brochure technique, catalogue, vidéos...
- Je contacte les fabricants, je fais des demandes de devis et je pose mes questions...

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

- 1 Détection - Gaz
- 2 Ergonomie
- 3 Hygiène Nettoyage

MANAGEMENT

Le magazine *PIC* consacre cette partie à la dimension pratique du métier, ainsi qu'aux aspects réglementaires et juridiques. Cette section se veut un outil d'aide à la décision, et propose pour cela une information concrète, pratique, au plus près des préoccupations des préventeurs. Elle trouve son complément naturel sur notre site internet, notamment pour les liens vers les sources réglementaires officielles.
Rendez-vous sur : www.pic-magazine.fr

SOMMAIRE

MANAGEMENT

MÉTIER PRÉVENTEUR

DUER Le point sur le décret du 18 mars p. 68

EN PRATIQUE

SST Pistes pour une formation gagnante-gagnante p. 70

JURIDIQUE

ACTUS

CSE/CSSCT L'expertise pour risque grave votée par le CSE doit avoir un lien avec l'un des points de l'ordre du jour p. 72

CAS JURIDIQUE

LE DÉPASSEMENT de la durée maximale hebdomadaire cause nécessairement un préjudice p. 73

VEILLE JURIDIQUE p. 74

MANAGEMENT

MÉTIER PRÉVENTEUR

DUER:

Le point sur le décret du 18 mars

Le décret modifiant les règles encadrant la réalisation, la mise à jour, la conservation et la mise à disposition du Duer (document unique d'évaluation des risques professionnels) a été publié le 18 mars dernier. Voici ce qui change.

Tout d'abord, et jusqu'à maintenant, toute entreprise ou organisation, qu'elle soit publique ou privée, se devait de mettre à jour, au moins une fois par an, son évaluation des risques professionnels. Le décret n° 2022-395 du 18 mars, paru au Journal officiel du 20 mars, et entré en vigueur le 31 mars dernier, supprime cette obligation pour les plus petites entreprises. En effet, l'obligation de mise à jour n'est désormais obligatoire que pour «les entreprises d'au moins onze salariés». Les autres critères de mise à jour sont, quant à eux, toujours d'actualité. Toutes les entreprises, dès un salarié, ont toujours l'obligation de revoir leur évaluation des risques professionnels :

- > lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- > lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est portée à la connaissance de l'employeur.

À noter que l'alinéa concernant ce dernier critère a été modifié. Dans le texte précédent, il était précisé «lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie». Dans le nouveau texte, on insiste sur ce point : le fait que l'employeur ait connaissance d'une formation, quelle qu'elle soit, et pouvant avoir un impact sur l'évaluation d'un risque ou qui en crée un nouveau.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Jusqu'à ce nouveau décret, le plan annuel de prévention des risques ne devait concerner que les entreprises et organisation d'au moins 50 salariés, et dotées d'un CSE. De leur côté, les petites entreprises n'étaient obligées de lister dans leur Duerp que leurs actions de prévention. Désormais, dans le cadre de la loi santé au travail, le Duerp doit avoir pour conséquence des actions de prévention, mais en faisant une différence selon les effectifs des entreprises.



LE DÉCRET EN BREF

- > Modifie les obligations en matière de mise à jour du document unique pour les entreprises de moins de onze salariés.
- > Impose la révision du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection à chaque mise à jour du document unique.
- > Élargit la mise à disposition du DU aux anciens travailleurs et aux SPST.
- > En matière de risques chimiques, prend en compte les situations de polyexpositions à plusieurs agents chimiques.

Entreprises de plus de 50 salariés :

Dans ce cas, le Duerp doit déboucher sur un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail ou Papripact. Programme qui doit contenir :

- > Une liste précise et détaillée des mesures qui seront mises en place durant l'année.
- > Une identification des ressources qui seront utilisées par l'entreprise pour lesdites mesures.
- > Un calendrier pour la mise en œuvre des mesures.

Entreprises de moins de 50 salariés :

Le texte du 18 mars prévoit que «la mise à jour du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection mentionnés au III de l'article L. 4121-3-1 est effectuée à chaque mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, si nécessaire.» Enfin, l'employeur se doit de revoir la liste des actions de prévention lors de chaque mise à jour du DU, et doit être modifié si cela est nécessaire.

QUI A ACCÈS AU DUERP ?

Avec le décret du 18 mars, le document unique d'évaluation des risques et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de quarante ans à compter de leur élaboration à la disposition des travailleurs et des anciens travailleurs pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise. La communication des versions du document unique antérieures à celle en vigueur à la date de la demande peut être limitée aux seuls éléments afférents à l'activité du demandeur.

ÉVALUATION DE LA POLYEXPOSITION AUX AGENTS CHIMIQUES

Le texte précise (art. R. 4412-6), en ce qui concerne l'évaluation des risques, l'employeur prend en compte, notamment :

- > En cas d'exposition simultanée ou successive à plusieurs agents chimiques, les effets combinés de l'ensemble de ces agents.
- > Les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques fixées par décret.
- > L'effet des mesures de prévention prises ou à prendre sur le risque chimique.
- > Les conclusions fournies par le médecin du travail concernant le suivi de l'état de santé des travailleurs.
- > Les travaux conduits et propositions émises par les intervenants en prévention des risques professionnels mentionnés à l'article R. 4623-26.

FORMATION EN SST

Le décret définit aussi les modalités de prise en charge des formations en SST que les opérateurs de compétences peuvent prendre en charge. Il s'agit des coûts pédagogiques ; de la rémunération et les charges sociales légales et conventionnelles des salariés en formation, dans la limite du coût horaire du salaire minimum interprofessionnel de croissance par heure de formation ; des frais annexes de transport, de restauration et d'hébergement afférents à la formation suivie et, lorsque les formations se déroulent pour tout ou partie en dehors du temps de travail, les frais de garde d'enfants ou de parents à charge. ■

techtexsil

21 – 24. 6. 2022

Francfort sur le Main



Protech

Solutions textiles pour la sécurité et la protection

Découvrez les opportunités futures et des solutions dans le domaine de la protection des personnes et des biens. Des exposants originaires du monde entier du monde entier présentent des visions, des tendances et des innovations dans le cadre d'un salon hybride.

L'offre numérique complète le salon en présentiel et vous permet de profiter des avantages de deux univers : l'échange personnel au salon plus l'interconnexion virtuelle avec les exposants et la communauté internationale, par exemple grâce à un système d'appariement avant, pendant et après les journées du salon.

techtexsil.com

info@france.messefrankfurt.com

Tél. +33 (0) 144 89 67 70

Parallèlement :

texprocess

heimtextil



messe frankfurt



MANAGEMENT EN PRATIQUE

SST

Pistes pour une formation gagnante-gagnante

« On ne va pas se mentir, je venais à cette formation "à reculons". Or, on ne m'a jamais parlé de sécurité de cette façon : je n'ai pas vu le temps passer ! ». Voilà le genre de remarque à la fin d'une formation que le formateur apprécie tout particulièrement ! Qu'est-ce qui différencie une formation « lambda » d'une formation qui va passionner son auditoire ?

Un constat : si la formation fait apparaître les bénéfices que peut retirer la personne formée et que les conséquences appliquées de cette formation vont lui apporter un intérêt positif tout particulier, l'expérience montre que son écoute va être interpellée et que le temps passé en formation ne sera pas du temps perdu. Cela corrobore un modèle bien connu des préventeurs, le modèle ABC, (Antécédent, Behavior, Conséquences) qui démontre que les conséquences d'un comportement, lorsqu'elles sont positives pour celui qui l'adopte, influent plus sur ce changement de comportement que les antécédents supposés entraîner un nouveau comportement. Par exemple, ce n'est pas tant parce qu'il y a eu des accidents dans un atelier que les ouvriers changeront leurs comportements pour les éviter que si le changement de comportement attendu apporte des bénéfices positifs à l'ouvrier qui l'adopte.

ABORDER LA SST D'UNE FAÇON GLOBALE

Il en va donc de même pour la formation. Si le salarié comprend les bénéfices qu'il va en retirer pour lui, l'équipe, l'entreprise et, par répercussion, pour toutes les parties prenantes (clients, actionnaires, banquier, assureur, fournisseurs, prestataires, etc.) les pratiques vues en formation ont une plus grande chance d'être effectivement mises en place et respectées dans l'entreprise et, du coup, également dans la vie privée, car chaque individu n'a évidemment qu'une seule santé.

Cette santé peut-être altérée soit à l'occasion du travail, soit à l'occasion de la vie privée. Dans tous les cas, les conséquences

pour la personne sont évidemment négatives, ainsi que pour son employeur car cela va lui imposer une gestion de l'événement – par exemple l'absentéisme – parfois compliquée et coûteuse. De ce point de vue, aborder la santé sécurité au travail, non pas comme un élément à part du travail avec ses propres pratiques et ses propres comportements, mais d'une façon globale comme étant, ce qu'elle est, un élément parmi d'autres qui constituent au final les bonnes pratiques que l'entreprise retient pour produire et travailler en toute santé et sécurité est certainement un atout.

D'abord parce que la direction de l'entreprise et ses managers, si des progrès importants sont attendus dans ce domaine de la SST, ne peuvent pas passer à côté de cette approche systémique. Et comme dans un orchestre, il est alors important que l'ensemble des acteurs jouent la même partition. Et donc les salariés n'ont pas à être formés sur une approche différente que celle que la direction et ses managers ont retenue.

FAIRE RÉFLÉCHIR LES SALARIÉS

Naturellement, si les principes et le contenu d'une formation générale à la SST sont relativement identiques – relativement car il y a naturellement des pratiques qui ne s'adressent qu'aux managers et qui ne font pas sens pour les salariés, les attentes en fonction des populations ne sont toutefois pas les mêmes. Pour les managers, on se tournera sur l'exercice de leur responsabilité avec ce qui en découle immédiatement, c'est-à-dire l'organisation du travail (au sens large) et la mise en place des pratiques nécessaires pour produire et travailler en toute santé et sécurité. Pour les salariés, pour chacune des mêmes pratiques, il conviendra de



Cette rubrique
est réalisée par
DVConseils.

www.dvconseils.fr



Getty Images

travailler avec eux sur quelle peut-être leur contribution à l'atteinte de l'objectif recherché quand on met en place telle ou telle pratique. En les faisant donc réfléchir sur les conséquences positives de cette contribution pour eux, pour l'équipe, pour l'entreprise et de façon plus large pour toutes les parties prenantes. Et aussi les conséquences positives sur eux, leur vie familiale et de façon plus large leur vie privée, bref, leur « vie » !

Une bonne pratique est également, en fin de formation, de faire réfléchir les salariés sur les premiers engagements « à chaud » qu'ils sont prêts à prendre et à respecter individuellement, de façon à ce que, même si le temps passé ensemble a été sympathique et plaisant, il en ressorte des changements entre « l'avant formation » et « l'après formation ». Ces engagements sont verbalisés devant tous les autres stagiaires : cela renforce le poids de l'engagement pris ! Ces changements pour lesquels le formateur est attendu et rémunéré, appellent que l'entreprise mette aussi, de son côté, tout en œuvre pour qu'ils surviennent : c'est bien sûr la responsabilité managériale de l'entreprise. En effet trop d'entreprises pensent encore que le seul fait de former leur personnel fera que les changements espérés surviennent.

C'est bien sûr l'exigence et l'accompagnement que l'entreprise mettra, avant, pendant, et surtout après cette formation qui fera que ces changements arriveront et seront effectifs.

Un des meilleurs exemples à relater pour affirmer que cette approche fonctionne est lorsque, précisément dans cette séquence de réflexion sur les engagements à prendre, un salarié propose d'appliquer des pratiques (nécessaires à l'entreprise) chez lui ! Par exemple, lorsqu'il bricole le dimanche. C'est un signal fort qu'un déclic s'est opéré dans la tête de cette personne et qu'il n'agit plus pour travailler en sécurité parce que son chef le lui impose, mais parce qu'il a compris tous les bénéfices à gagner déjà pour lui-même bien sûr, pour l'équipe, l'entreprise, et ses parties prenantes, mais aussi pour lui, sa vie privée et ceux qui lui sont chers. ■

LA PAROLE À

« LA SST N'EST PAS
UN DOMAINE "À PART".
C'EST UNE DES COMPOSANTES
DU TRAVAIL. »

**DOMINIQUE VACHER,
PRÉSIDENT DE DVCONSEILS**



« Si vous ne parvenez pas à mettre vos salariés au travail sans les « abîmer », c'est qu'en tant qu'entreprise, vous avez quelque part des problèmes non maîtrisés et non résolus... En effet, quels que soient les dangers

relatifs aux activités d'une entreprise, il n'y a aucune raison d'en accepter les risques, le risque étant la résultante d'une exposition à un danger. C'est donc bien le professionnalisme de l'entreprise et par conséquent les pratiques de direction, de management et celles liées au travail et à la production (produits et services) qu'elle retient, qui lui permettra de gérer TOUS ses risques, notamment ses risques vis-à-vis de la santé de ses salariés ou prestataires, et qui fera qu'elle n'aura pas d'accidents ni de maladies professionnelles. C'est le même professionnalisme – et les mêmes pratiques ! – qui sera mobilisé pour maîtriser ses accidents de qualité des produits ou services, le respect de l'environnement lorsqu'elle réalise ses activités, le respect de l'éthique, la corruption, l'égalité hommes/femmes, l'accueil de personnes ayant à vivre des situations handicapantes, le respect des coûts et des budgets dans lesquels s'inscrivent ses activités, etc. Du coup le mot "accident" est donc à prendre dans son acception la plus large. Les entreprises performantes en SST s'inscrivent dans cette égalité : Performance SST (et la façon de l'obtenir) = niveau de maîtrise des activités. Une formation générale à la SST doit donc évoquer toutes les pratiques pour diriger l'entreprise, manager les équipes, et pour chaque salarié produire et travailler en toute SST. » ■

MANAGEMENT

ACTUS JURIDIQUES



Getty Images

CSE/CSSCT

L'expertise pour risque grave votée par le CSE doit avoir un lien avec l'un des points de l'ordre du jour

La présence dans l'ordre du jour de la réunion du CSE d'un point consacré au bilan de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) peut amener le comité à voter une expertise pour risque grave.

D'après plusieurs jurisprudences de la chambre sociale de la Cour de cassation (par exemple, Cass. soc., 27 mai 2021, n° 19-24.344), un CSE ne peut valablement délibérer que sur les questions régulièrement inscrites à l'ordre du jour ou ayant un lien avec l'un des points de l'ordre du jour. Principe de loyauté des débats oblige ! En effet, les débats susceptibles d'avoir lieu lors de l'adoption d'une délibération ne peuvent être loyaux que si tous les participants à la réunion du CSE, y compris le président, ont eu la possibilité de s'informer au préalable et d'exposer leur point de vue en pleine connaissance de cause. Or, ils seront forcément privés de cette possibilité si l'ordre du jour est muet sur le point que les élus souhaitent aborder et si rien ne laisse supposer que telle délibération est susceptible d'être adoptée. Notons que ce sujet implique particulièrement le secrétaire du CSE, chargé d'élaborer avec l'employeur l'ordre du jour. À lui de vérifier en amont que les délibérations pouvant être adoptées en réunion sont bien rattachables à l'un des points de l'ordre du jour et qu'elles ne vont pas tomber du ciel. Cette vérification est importante surtout en cas de délibération qui pourrait être contestée en justice par l'employeur. Illustration avec un jugement rendu par le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc le 16 décembre 2021.

UN BILAN DRESSÉ PAR LA CSSCT

Par délibération du 27 août 2021, à l'occasion de la présentation

d'un bilan de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), l'un des CSE d'établissement de la société Lidl vote une expertise pour risque grave. L'employeur conteste car il estime « qu'en l'absence de lien avec l'ordre du jour, l'expertise risque grave a été votée sans base légale et est donc irrecevable, nulle et non avenue ».

À la question de savoir si la délibération litigieuse avait ou non un lien avec l'ordre du jour de la réunion du comité d'établissement, le tribunal judiciaire apporte une réponse positive et rejette la demande d'annulation formée par l'employeur.

Pour les juges, l'appellation du point 4 de l'ordre du jour « Bilan de la CSSCT » n'était pas exempte de tout lien avec la décision de recourir à une expertise pour risque grave. En effet, si le bilan de la CSSCT « vient mettre en lumière des faits caractérisant l'existence d'un risque grave », la décision du CSE de recourir à une expertise risque grave « s'inscrit dans un lien nécessaire avec ce bilan ».

De plus, il n'a pas échappé au tribunal judiciaire que le point 4 de l'ordre du jour visait à l'origine « l'organisation et les conditions de travail, dont les RPS et les TMS suite aux départs de salariés en inaptitude » et avait été reformulé par l'employeur en « bilan de la CSSCT ». Celui-ci ne pouvait donc pas « ignorer la réelle portée de ce point de l'ordre du jour » et prétendre que la décision du CSE d'enclencher une expertise pour risque grave n'avait aucun lien avec le point 4. ■

> TJ Saint-Brieuc, 16 déc. 2021, n° RG 21/00343

LE DÉPASSEMENT

de la durée maximale hebdomadaire cause nécessairement un préjudice



PAR
M^{me} EMMANUELLE POHU,
AVOCATE AU BARREAU
DE LYON
www.cde-avocats.fr

DR

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, DU 26 JANVIER 2022, N° 20-21.636

LES FAITS:

Un salarié est embauché en qualité de chauffeur livreur le 19 juin 2015. Sa période d'essai est rompue par l'employeur le 19 août 2015, pour insuffisance de résultats. À la suite de cette rupture, l'employeur saisit les juridictions prud'homales de diverses demandes et notamment de remboursement de salaire trop-perçu et de dommages et intérêts. Le salarié formule une demande reconventionnelle pour obtenir des dommages et intérêts en raison d'un dépassement de la durée maximale hebdomadaire de travail. Concernant la demande reconventionnelle du salarié, la cour d'appel constate l'existence d'un tel dépassement mais déboute le salarié de sa demande de dommages et intérêts au motif qu'il ne démontre pas en quoi ce dépassement lui aurait causé un préjudice. Le salarié se pourvoit en cassation.

LA DÉCISION:

Le salarié invoque au soutien de son pourvoi les dispositions de la directive n° 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, et de l'article L. 3121-35 du Code du travail. La Cour de cassation va suivre l'argumentation du salarié sur le fondement des dispositions du Code du travail interprétées à la lumière du droit de l'Union européenne.

LA MOTIVATION:

La Cour de cassation rappelle les dispositions de l'article L. 3121-35 alinéa 1^{er}, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2016-1088, qui prévoient que la durée du travail au cours d'une même semaine ne peut dépasser 48 heures. Elle rappelle ensuite l'article 6 b) de la directive n° 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne, précisant que le dépassement de la durée moyenne maximale de travail hebdomadaire cause au

salarié, de ce seul fait, un préjudice dès lors qu'il est ainsi porté atteinte à sa santé et à sa sécurité. La réparation du dommage doit alors être effectuée soit par l'octroi de temps libre supplémentaire soit par une indemnité financière. La Cour d'appel ne pouvait donc pas débouter le salarié de sa demande de dommages et intérêts dès lors qu'elle avait constaté le dépassement de la durée maximale de travail hebdomadaire.

LE COMMENTAIRE:

La Cour de cassation motive sa décision sur une analyse du droit européen, directive n° 2003/88/CE et jurisprudence de la CJUE. La CJUE a retenu que le dépassement de la durée maximale de travail hebdomadaire, fixée par la directive n° 2003/88/CE, prive le travailleur d'un repos suffisant lui garantissant sa sécurité et sa santé. De ce seul fait, un tel dépassement lui cause préjudice. La CJUE a ensuite précisé que, sur cette base, il appartient au droit national des États membres de déterminer la réparation et les règles d'évaluation de cette réparation. La Cour de cassation fait sienne cette position en jugeant que le seul constat du dépassement de la durée maximale de travail ouvre droit à la réparation. Il est intéressant de noter que cette position contrevient au revirement opéré par la Cour de cassation en 2016. Auparavant, la Cour de cassation considérait en effet que certaines violations des dispositions du droit du travail par l'employeur causaient nécessairement au salarié un préjudice, sans qu'il ait besoin de rapporter la preuve de son existence et de son étendue. Par un arrêt n° 14-28.293 du 13 avril 2016, la chambre sociale de la Cour de cassation a mis un terme à cette jurisprudence en précisant que «l'existence d'un préjudice et l'évaluation de celui-ci relèvent du pouvoir souverain d'appréciation des juges du fond». Dorénavant, le salarié doit apporter aux juges des éléments pour justifier de son préjudice, conformément d'ailleurs au droit commun de la responsabilité civile. C'est d'ailleurs en ce sens que la Cour d'appel d'Orléans avait statué dans le cas présent. La Cour de cassation revient sur cette position. La présente décision ouvre ainsi de possibles autres exceptions fondées sur le droit européen et invite donc les employeurs à la plus grande prudence. ■

LES POINTS CLÉS

- La durée maximale de travail hebdomadaire vise à assurer un repos suffisant.
- Le dépassement de cette durée maximale de travail hebdomadaire prive le salarié de ce repos.
- Le seul constat de ce dépassement ouvre droit à réparation.

MANAGEMENT

VEILLE JURIDIQUE



Photos : Getty Images

EPI

Deux nouvelles normes pour les chaussures de sécurité

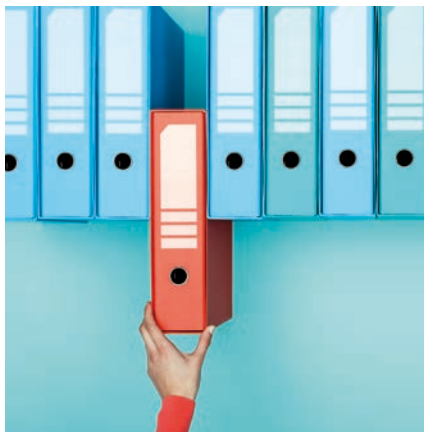
Le marquage CE des chaussures de sécurité évolue. Deux nouvelles normes ont été publiées par l'Afnor, après discussions en commission de normalisation avec le CTC (organisme français pour les protections de la jambe et du pied), l'INRS, l'OPPBTP, la DGT et les fabricants.

La première norme est la NF EN ISO 20344, qui spécifie les méthodes d'essai pour les chaussures conçues comme des équipements de protection individuelle (EPI). La seconde, la NF EN ISO 22568-4, précise les exigences et les méthodes d'essai concernant spécifiquement les « inserts antiperforation non métalliques ». Il s'agit concrètement, par exemple, de s'assurer que la semelle va résister à la perforation d'un clou.

Parmi les autres nouveautés : la résistance au niveau de la malléole, surtout sur l'extérieur de la cheville, les performances anti-glisse sur des sols avec de la glycérine, les tests des systèmes de grip pour monter sur une échelle. ■

ARCHIVAGE DU DUERP

Les organisations patronales ont jusqu'au 31 mai pour dire comment elles comptent faire



Il revient aux employeurs de s'entendre pour organiser l'archivage dématérialisé, durant au moins quarante ans, des versions successives du Duerp (document unique d'évaluation des risques professionnels), dans sa nouvelle formule issue de la loi santé au travail d'août 2021. Le décret n° 2022-487 du 5 avril

2022, paru ce mercredi au Journal officiel, fixe le calendrier. Les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ont ainsi jusqu'au 31 mai 2022 pour transmettre au ministre du travail « leur proposition conjointe de cahier des charges » pour le déploiement et le fonctionnement du portail numérique. Elles devront aussi, à cette date, avoir défini les « statuts de l'organisme gestionnaire ».

Cette proposition sera alors transmise à la Cnil par l'administration. Si la Cnil indique que le projet n'est pas conforme, les organisations patronales auront un mois pour revoir leur copie. Si tout se passe bien, cahier des charges et statuts de l'organisme gestionnaire recevront l'agrément de l'administration. Sinon, le ministère prendra la main, à compter d'une date limite fixée par le décret : le 30 septembre 2022.

L'archivage dématérialisé – qui concerne uniquement les versions du Duerp éditées à partir du 31 mars 2022 – sera obligatoire à partir du 1er juillet 2023 pour les entreprises d'au moins 150 salariés, puis du 1er juillet 2024 pour les autres. D'ici là, « l'employeur conserve les versions successives du document unique au sein de l'entreprise, sous la forme d'un document papier ou dématérialisé », a prévu le décret sur le document unique.

« Je pense qu'il faut proposer [aux partenaires sociaux] de continuer à travailler sur ce sujet-là et de nous dire comment est-ce qu'ils veulent le faire. Je ne pense pas que ce soit au législateur, ni même à l'exécutif de trancher sur cette façon de conserver le document. Il faut se donner les moyens de ses ambitions », avait déclaré Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État en charge de la santé au travail, lors des discussions sur la loi, en juin 2021.

> **JO du 6 avril 2022** ■

CSE/CSSCT

L'Opcoc peut financer la formation santé et sécurité des membres du CSE



Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le financement de ces formations est assuré par l'employeur quelle que soit la taille de

l'entreprise. Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes bénéficie également de cette formation. Toutefois, à compter du 31 mars 2022, pour les entreprises de moins de 50 salariés, ces formations santé et sécurité peuvent être financées par l'Opcoc (opérateur de compétences). Un décret du 18 mars 2022 fixe les modalités de ce financement. Selon le nouvel article R. 6332-40 du Code du travail, les dépenses liées à ces formations que les Opcoc peuvent prendre en charge sont les suivantes :

- > les coûts pédagogiques,
- > la rémunération et les charges sociales légales et conventionnelles des salariés en formation, dans la limite du coût horaire du Smic par heure de formation,
- > les frais annexes de transport, de restauration et d'hébergement afférents à la formation suivie,
- > et, lorsque les formations se déroulent pour tout ou partie en dehors du temps de travail, les frais de garde d'enfants ou de parents à charge.

Le conseil d'administration de l'Opcoc détermine les priorités et les critères de prise en charge des demandes présentées par les em-

ployeurs. L'Opcoc prend en charge ces dépenses au titre de la section financière «actions utiles au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés».

JO du 20 mars 2022

https://www.hse.actuel-hse.fr/sites/default/files/article-files/joe_20220320_0067_0027.pdf ■

DIRECTIVE CANCÉRIGÈNES

La CMD 4 est publiée



La quatrième vague de révision de la directive européenne 2004/37/CE sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes, dite CMD 4, a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 16 mars 2022 : c'est la directive (UE) 2022/431 du 9 mars 2022. Elle de-

vera être transposée d'ici le 5 mars 2024. Cette directive inclut désormais l'exposition aux substances reprotoxiques, en plus des cancérogènes et des mutagènes. Parmi les autres changements notables : des VLEP sont créées pour l'acrylonitrile et les composés du nickel, celles du benzène sont abaissées, les médicaments dangereux sont pris en compte. La Commission européenne devra présenter, d'ici le 31 décembre 2022, un plan d'action visant à atteindre les valeurs limites d'exposition professionnelle pour au moins 25 substances, groupes de substances ou substances produites par des procédés.

Journal officiel de l'Union européenne du 16 mars 2022. ■



Solution SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Anticiper, suivre et appliquer la réglementation

- ✓ Assurer une veille réglementaire approfondie, **prévenir et gérer** les risques
- ✓ Appliquer et mettre en œuvre la réglementation pour être en conformité
- ✓ Communiquer et sensibiliser ses équipes
- ✓ Mettre en place et gérer la démarche HSE

Pour toute information, contactez-nous au 01 40 92 36 36 ou rendez-vous sur www.editions-legislatives.fr/hse



Guide ANNUEL d'Achat

www.pic-magazine.fr

RETROUVEZ PLUS
DE PRESTATAIRES,
LEURS ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES SUR LA PLATEFORME
e-securitetravail.fr

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique,
merci de nous contacter sur :
info@pic-magazine.fr
ou au **01.45.23.33.78**

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com
BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr
BIMOS
www.bimos.fr
ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com
E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com
GIROFLEX
www.giroflex.com
NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr
DEFIBTECH
www.defibtech.fr



Le professionnel
des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr



FARMOR
www.ifarmor.com
FRANCE NEIR
www.franceneir.com
HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr
PLUM
www.plum.eu
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/securete
ALVIS AUDIO (AB SOLUTIONS)
www.alvis-audio.com
ENVVEA
www.envvea.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com
PELTOR
peltorcomms.3m.com



10 rue Soddy – 94000 Créteil
Tél : 01 55 97 02 65
Fax : 01 55 97 00 53

infos@prodembout.com
www.prodembout.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions
DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com
MAGNETA
www.magneta.fr
SECURITAS
www.securitas.fr/alert
SYSOCO
www.sysoco.fr

VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSELL HEALTHCARE
www.ansell.eu
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DIFAC
www.difac.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
EJENDALS
www.ejendals.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com
NITREX
www.nitrex.es
ROSTAING
www.rostaing.com
SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/securete
ARC PROTEC
www.arc-protec.fr
BEAL
www.beal-planet.com
BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr
CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/

CleanSpace®

RESPIRATORS

www.cleanspacetechnology.com
sales@cleanspacetechnology.com
Tel: +61 2 8436 4000



reddot award 2016
best of the best

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ESAB
www.esab.fr
ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr
GROUPE RG
www.groupe-rg.com

GROUPE RG
www.groupe-rg.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INFIELD
www.infield-safety.fr
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/
WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com
BEKINA
www.bekina.be
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr
DIFAC
www.difac.com

ejendals
PROTECTION DES MAINS ET DES PIEDS

Box 7
79321 Leksand - Suède
Tél. : 06 07 75 67 89
jean-louis.bodquin@ejendals.com
www.ejendals.com

DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com

Gaston MILLE®

Tél. : 04 90 70 40 40
welcome@gastonmille.fr
www.gastonmille.com

GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr
JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/

KIPLAY
www.kiplay.com

LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com

NETCO SAFETY
www.netcosafety.com

PARADE
www.paraide-protection.com



PUMA SAFETY
 PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
 Jérôme Bobinet
 Tél. : 0033-699390407
j.bobinet@ism-europa.de
www.puma-safety.com

TIGER GRIP
www.tigergrip.com

TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR



AJUVA Safety
 GARDE-CORPS, LIGNES DE VIE,
 MOYENS D'ACCÈS EN TOITURE
 ZAC du Baconnet - 298 Allée des Chênes
 69700 Montagny
 Tél. : 04.72.30.09.90
contact@ajuva.fr
www.ajuva-safety.com

AUDINNOV
www.audinnov.fr

CAMP
www.camp-France.fr

COURANT CORDES
www.cordescourant.com

COVEPRO
www.covepro.fr

DANI ALU
www.danialu.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

EPICURE
www.epicure-protection.com

FORTAL
www.fortal.fr

FRENEHARD & MICHAUX
www.frenehard-michaux.fr

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



KRATOS SAFETY
 SOLUTIONS FOR LIFE
 689, Chemin du Buclay
 38540 Heyrieux
 Tél. : 04 72 48 78 27
info@kratossafety.com
www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com



PETZL
 PETZL DISTRIBUTION
 ZI Crolles, Cidex 105 A
 38920 Crolles
 Tél. : 04 76 92 09 00
info@petzl.fr
www.petzl.com

PROTECMAN
www.rodeostop.com

TRIAx
www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
www.3m.com/fr/securete



CEPOVETT SAFETY
 150, ancienne route de Beaujeu
 Gleizé - BP 90421
 69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
 Tél. : 04 74 62 47 00
 Fax : 04 74 62 49 99
contact@cepovett.com
www.cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
www.roanpanchos.fr



CODUPAL
 35, quai du Clos des Roses
 BP 40602
 60206 Compiègne
 Tél. : 03 44 92 10 10
www.codupal.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/



Dickies
 166, rue St-François Xavier
 33170 Gradignan
 Tél. : 05 56 89 46 99
www.dickiesworkwear.com/fr

DUPONT PERSONAL PROTECTION
www.ddp-europe.fr

EDC PROTECTION
www.edc-protection.com

ELIS
www.elis.com/fr/

ESAB
www.esab.fr

GUY COTTEN
www.guycotten.com

HELLY HANSEN
www.hellyhansen.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



MASCOT® WORKWEAR
 tested to work
SHOWROOM FRANCE
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tel 01 70 83 24 50
sales.fr@mascot.dk
www.mascot.fr

PAUL BOYE
www.paulboye.fr

SAS KIPLAY
www.kiplay.com

SEGETEX-EIF
www.segetex-eif.com

SERENA GROUP
www.serena-group.net

SIOEN
www.sioenapparel.com/FR/

SNICKERS WORKWEAR
www.snickersworkwear.fr

T2S
www.t2s.fr

TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

CODUPAL
www.codupal.fr

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

MANUTENTION LEVAGE

IMS - INTER MANUTENTION SYSTEME
www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
www.avitech.fr

CORAL SPA
www.coral.eu

ENVVEA
www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
www.debgroup.com/fr

PRODENE KLINT
www.prodene-klint.com

TICKET CLEAN WAY
www.ticket-clean-way.fr

TORK - GROUPE SCA
www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
www.codupal.fr

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

GP2R
www.gp2r.fr

OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
www.anfidis.fr

DESCOURS & CABAUD
www.descours-cabaud.com

DIFAC
www.difac.com/fr/

DOMPRO
www.dompro.fr

E.P.I. CENTER / PREVENTISTES
www.preventistes.com

FRANCE SECURITE
www.france-securite.fr



Groupe RG
 bien conseillé, mieux protégé
communication@groupe-rg.com
 Tél. : 04 72 23 24 30
www.groupe-rg.com

MABEO
www.mabeo-industries.com

OREXAD / OREFI
www.orexad.com

SINGER SAFETY
www.singer.fr/fr/

SOCODA
www.socoda.fr

TECHNI PROTEC
www.techniprotec.com



SECUROM
 VOS EXPERTS EPI
www.securum.fr

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



ESPACES CONFINÉS

Harnais Flashtec : un concentré d'innovations

Partant du constat qu'ils ne trouvaient pas sur le marché de harnais s'adaptant parfaitement à l'environnement hostile des espaces confinés et aux contraintes de leurs utilisateurs, les experts de Formation Prévention Sécurité (FPS) et de Harnais Pro ont décidé de concevoir et développer le leur : Flashtec.

Ce nouveau harnais est un véritable concentré d'innovations mis au service des professionnels intervenants dans les espaces confinés, explique Frédéric Tison, directeur de FPS. Nous y avons intégré tout ce qui nous semble nécessaire pour assurer la sécurité et le confort de ses utilisateurs. » Flashtec est en effet un harnais polyvalent totalement conçu pour faciliter l'évolution en milieux confinés. Il dispose de deux points d'accrochage antichute (dorsal et sternal). Sa sangle thoracique réglable avec boucle ABS garantit la bonne fermeture du harnais pour une parfaite préhension du corps. Ce harnais léger et confortable à enfiler simple et rapide est aussi équipé de bretelles sternales réglables, de cuissardes réglables avec boucles de fermeture automatique double sécurité en acier à haute teneur en carbone et ABS pour une sécurité intrinsèque. Pour l'équilibrer, il est également doté d'une sangle sous-fessière assurant un positionnement parfait du système de préhension du corps même lors de conditions de travail difficiles.

Caractéristiques

- > Réglage des bretelles de la sangle sternale par boucles métalliques mâles-femelles en acier à haute teneur en carbone et réglage des cuissardes par boucle de fermeture automatique double sécurité en acier à haute teneur en carbone et ABS.
- > Sangle thoracique (bavaroise) réglable de largeur 20 mm avec fermeture par boucle encliquetable ABS.
- > Accrochage dorsal antichute sur Dé en acier à haute teneur en carbone avec prolongateur de 40 cm en sangle de largeur de 45 mm. mise en service et de VGP. ■

<https://formation-prev-securite.fr/>



Photos : DR

3 questions à...

FRÉDÉRIC TISON,
directeur de FPS

Pourquoi avez-vous décidé de développer votre propre harnais spécial espaces confinés ?

À l'usage, nous avons constaté que les harnais disponibles sur le marché, souvent chers d'ailleurs, ne correspondaient pas toujours aux contraintes et aux exigences des techniciens intervenants dans ce type d'environnement. Il faut du matériel ultrarésistant, par exemple à l'H2S, évidemment ultrasécurisé et, surtout, qui n'entrave pas le technicien lors de sa mission. Flashtec intègre donc toutes les caractéristiques qui doivent être celles d'un harnais spécifique aux espaces confinés digne de ce nom.

Pouvez-vous nous donner des exemples de ses caractéristiques « uniques » ?

Par exemple, ce harnais ne nécessite pas d'alimentation électrique. Il est doté de moyens de phosphorescence autonomes. Ce qui n'impose pas à ses utilisateurs de porter un gilet haute visibilité. Nous y avons ajouté des fixations spécifiques pour les détecteurs de manière à ne pas créer de point de faiblesse dans le harnais. Il est aussi doté d'un système d'autocontrôle qui permet de vérifier que le harnais n'a pas subi un choc, un incident qui le rend inutilisable. Enfin, il intègre un dispositif « queue-de-rat » qui permet au porteur de se décrocher plus facilement quand il est en tension ou en stop chute en fond d'ouvrage.

Est-il déjà disponible ?

Il est tout à fait disponible. Nous le présentons lors de nos sessions de formation. Et 150 exemplaires sont déjà en cours de livraison. ■



CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

Propulsion : une chaussure de running pour travailler

Grâce à un mélange ultraléger et un dessin innovant de la semelle dans la zone postérieure, ainsi que des tiges aux lignes essentielles, les chaussures Propulsion de Cofra sont très légères. Le dessin du talon prononcé vers l'extérieur, bien au-delà du profil de la chaussure, permet un appui stable et amorti dans la première phase de la marche en avant. Pendant le soulèvement du pied du sol, une poussée dynamique vient du talon facilitant la marche dans la phase d'élévation. Le système antitorsion intégré dans la chaussure la rend stable et extrêmement résistante à toute sollicitation de torsion. Grâce au polyuréthane à très basse densité, leur semelle est automodélante et permet une distribution correcte du poids corporel en donnant une sensation de bien-être immédiate. La grande capacité d'absorption de l'énergie d'impact est possible grâce à un matériau très résilient et à une courbure parfaite au centre du talon. Un coussin souple a été inséré au niveau du métatarse pour augmenter le confort.

Caractéristiques

- > Profil latéral enveloppant pour supporter le pied même dans les mouvements involontaires latéraux. Perforation dans la partie antérieure et tissu de revêtement lavable pour assurer le maximum du drainage et de l'hygiène.
- > Semelle antiperforation en polyester, flexible et légère : utilisée comme sous-pied elle protège 100 % de la surface.
- > La tige du modèle Grumman en Techshell, tissu résistant à l'abrasion et à la déchirure, hydrofuge et respirant. ■

www.cofra.it

INFIRMIERS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Journées nationales d'Etudes et de Formation

Du 08 au 10 juin 2022, à Nantes

Infos et Inscriptions sur : jef.git-france.org

- ✓ 3 jours d'études et de formation
- ✓ Avec des experts en santé au travail
- ✓ Formation continue prise en charge par l'employeur

De la santé préventive à la reconnaissance de praticiens en santé au travail

Groupement des Infirmiers de Santé au Travail
Git

Dd DATADOCK | inrs | cnrs | PIC | santé famille retraite services | RIEEST Réseau des Infirmiers Enseignants en Santé Travail | ergo santé | azergo Postes de travail ergonomiques

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



WORKWEAR

Ensemble Tech Pro Métal de Molinel

Cet ensemble veste et pantalon retardateurs de flammes se caractérise par un niveau de sécurité optimale sur les indices E3 et D3 (résistances aux petites projections de fonte en fusion et d'aluminium fondu). En effet, conçue en Marlan 365 g/m², un tissu ignifuge aux caractéristiques inaltérables, la gamme Tech Pro Métal répond aux directives relatives aux EPI et aux normes ISO EN 11611 Classe 1 + A1 (protection pour la soudure et les processus apparentés) - ISO EN 11612 A1 B1 C2 D3 E3 F1 (protection contre la chaleur et les flammes).

Exposés à la chaleur et à la flamme de façon brève ou à des petites projections de métal en fusion, et en particulier à l'aluminium, les porteurs équipés de leur veste et de leur pantalon Tech Pro Métal seront en sécurité dans l'exercice de leur métier grâce notamment au niveau de protection en D3 et E3. ■

www.molinel.com



PROTECTION

DE LA TÊTE

Casque V-Gard 930 avec surlunettes intégrées teintées

Compact et confortable, ce best-seller est disponible avec des surlunettes teintées ! Ce casque protégera fiablement votre tête, et offrira à vos yeux une protection sans faille contre les particules, poussières -même venant du bas-rayons UV et éblouissement, 2 risques fréquents sur les sites de travail ensoleillés (chantiers, carrières, sites offshore..). Rétractables et compatibles avec les lunettes de vue, les surlunettes sont disponibles à tout moment : fini les « j'ai perdu-cassé-oublié mes lunettes dans le camion ». Fabriqué en France, là où MSA fabrique aussi les casques pompiers Gallet F1XF et Gallet F2XR, le V-Gard 930 avec surlunettes intégrées teintées est hautement personnalisable (6 couleurs, logos, jugulaire, porte-badge, porte-lampe, PICB) et disponible chez votre distributeur EPI. ■

v-gard@MSAsafety.com



PROTECTION DU PIED

Deux modèles de la marque Base intègrent la dernière innovation de Boa

Avec ces deux nouveaux modèles de chaussures de sécurité – la T-Fort Mid et la T-Fort Top – équipés de Boa Fit System, Base propose un chaussant offrant notamment un maintien parfait, fiable et robuste par microréglages en un tour de main pour travailler dans l'industrie lourde. Le tout nouveau système M4 de Boa, intégré sur les deux modèles de la gamme Fortrex de Base, est un concentré de technologies qui procure à ses utilisateurs sécurité et confort, quel que soit leur environnement. Le récent disque M4 combine différents matériaux permettant une bonne prise en main en milieu humide et son design offre un ajustement facile et précis même avec des gants. Il est particulièrement robuste face aux chocs, résiste aux ouvertures accidentelles et ne retient pas la saleté. Les lacets CS3 Boa, composés de 49 brins en acier inoxydable enrobés de nylon, résistent aux tensions les plus fortes. La chaussure T-Fort Mid et la T-Fort Top de Base équipées de Boa intègrent le système Fortrex (en cours de certification) qui allie robustesse, stabilité, protection totale et flexibilité (zone V).

> Lancement : juillet 2022. ■

www.boafit.com/fr-fr



WORKWEAR

Parade présente sa collection responsable

En 2021, la marque Parade Protection s'engage dans une démarche responsable et crée Parade Etik. Rapidement, la première chaussure de sécurité de cette gamme voit le jour avec le modèle Verger normé S1P, composé à 100 % de polyester recyclé, qui contribue au réemploi de matériaux et à un circuit de fabrication le plus court possible (France et bassin méditerranéen). Aujourd'hui, Parade poursuit sa démarche avec la sortie d'une collection de vêtements de travail responsable, en avril 2022. Son ambition reste inchangée, «faire mieux» en proposant des équipements de protection plus respectueux. Désormais, Parade Etik compte trois modèles de sweats en plusieurs coloris et un t-shirt mixtes, réalisés 100 % en fil recyclé labellisé Ecotec et fabriqué en circuit court. L'entreprise annonce déjà la sortie d'une chaussure de sécurité réalisée 100 % en France à l'automne. ■

www.parade-protection.com/fr/



PROTECTION DES YEUX

uvex i-range : une nouvelle gamme de lunettes de protection

uvex lance une nouvelle gamme de lunettes de protection spécialement conçue pour répondre à tous les types de risques et environnements de travail : uvex i-range. Celle-ci se compose de trois modèles : la lunette à branche i-lite, la lunette à branche avec armature i-guard et la lunette-masque i-guard +.

> uvex i-lite

Grâce à la géométrie plate de ses oculaires, les lunettes à branches uvex i-lite offrent une vision dégagée à 360°. De plus, ses branches ergonomiques dont l'inclinaison se règle à plusieurs niveaux, permettent un ajustement optimal et un maintien sans point de pression. Ainsi, elles sont parfaitement adaptées aux travaux d'assemblages simples.

> uvex i-guard

Particulièrement robustes, les lunettes-masques avec bandeau offrent une résistance mécanique accrue (résistance aux impacts 120 m/s). Grâce à la ventilation indirecte, elles assurent un climat agréable à l'intérieur des oculaires. De plus, leur pont de nez souple et flexible permet un ajustement universel. Ce modèle est idéal pour les applications à haut risque nécessitant un effort physique intense. Par ailleurs, les trois modèles de la gamme uvex i-range sont dotés de la nouvelle génération du traitement uvex supravision excellence (oculaire intérieur antibuée avec une performance quatre fois supérieure aux exigences de la norme EN 166 N et oculaire extérieur antirayures et résistant aux produits chimiques) et d'une protection UV400.

Les modèles de la gamme i-range peuvent être déclinés en version solaire et en version «planet» en matériaux recyclés. ■

uvex-safety.fr

prévention

Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo. GRAPHITO prévention - Tél. : 04 90 13 40 00 - e-mail : contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

LE HANDICAP

Les grands champions...



ne sont pas toujours
ceux que l'on voit !

GRAPHITO
prévention

Reproduction interdite - Communication et conseil en prévention - www.graphito-prevention.fr - réf. 1494A

**Avec
annuaire-securitetravail.fr
trouvez le
bon prestataire!**

**NOUVEAU
SITE!**

The screenshot shows the PIC website interface. At the top, there is a navigation bar with 'MENU' on the left and search, account, and shopping cart icons on the right. Below the navigation bar, there are dropdown menus for 'Les prestataires', 'Les fabricants', 'Cours, Audit, Formation', 'Équipement', and 'Site magazine PIC'. A prominent banner reads 'ABONNEZ-VOUS À PIC' with a '98' badge. Below this, a section titled 'MISE EN RELATION DIRECTE AVEC LES PRESTATAIRES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL' contains three main options: 'Je recherche un prestataire par région, par département...', 'Je contacte les prestataires par email, j'accède à leur site internet pour plus d'informations...', and 'Je m'inscris sur annuaire-securitetravail pour être référencé...'. A 'MARKETPLACE' section follows, with a search bar and a 'RECHERCHER' button. At the bottom, there are several company listings, including 'A-PROTECT', 'artelli', and 'BINDE', each with contact information and a 'Contactez nous au' button. A 'RETOUVEZ toute la communauté DE LA SANTÉ & DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL SUR LinkedIn' banner is also visible.

- Trouvez un distributeur près de chez vous
- Contactez une société de conseil, de formation ou d'audit
- Découvrez tous les équipements que proposent les Fabricants

Si vous souhaitez faire figurer votre entreprise dans cet annuaire, merci de nous contacter au **01 45 23 33 78** ou à **info@pic-magzine.fr**



**Ce qui compte
toujours pour
un vêtement de
travail : style et
fonctionnalité.
Ce qui importe
maintenant : une
hygiène certifiée.**